



CLIENT-CENTRAL

Rapport annuel consolidé 2016

Contenu

1. Rapport de gestion consolidé
2. États financiers consolidés - Notes aux comptes
3. Rapport du Collège des Commissaires



1. Rapport de gestion consolidé

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDÉS 2016

Les états financiers consolidés du Groupe SNCB au 31 décembre 2016 ont été établis en respectant les dispositions du référentiel IFRS (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union européenne et publiées à cette date, à savoir les normes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et les interprétations publiées par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

En annexe sont reprises les notes aux comptes reprenant toutes les informations selon les normes IFRS.

I. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation regroupe l'ensemble des sociétés formant le Groupe SNCB. Elles sont reprises dans les comptes consolidés selon les deux techniques admises par les normes IFRS, selon qu'il existe ou non un contrôle de la société par le Groupe, à savoir l'intégration globale et la mise en équivalence.

L'évolution du périmètre de consolidation

	31-12-13	31-12-14	31-12-15	31-12-16
Maison-mère	1	1	1	1
Sociétés intégrées globalement	33	21	15	12
Sociétés mises en équivalence	25	21	17	16
TOTAL	59	43	33	29

Au cours de l'exercice 2016, il a été procédé à :

- ❖ l'absorption de Euro Immo Star par Eurostation ainsi que de South Station et de la Foncière rue de France par la SNCB ;
- ❖ une prise de participation à concurrence de 50 % dans la société K EUR Development, co-entreprise à Anvers fondée à part égale par Kairos et Eurostation dont l'objet social a trait à toutes opérations et toutes études ayant trait à tous biens et à tous droits immobiliers par nature ;

- ❖ la vente hors groupe des sociétés LCT (Liège Container Terminal) et Albatros (société dans le secteur immobilier), ventes dégageant un résultat consolidé de respectivement de – 0,5 million € contre +0,6 en statutaire SNCB et de +0,1 million € contre 0 en statutaire Eurostation.

Par ailleurs, l'exercice 2016 a été marqué par d'autres évènements sans impact sur le périmètre de consolidation, dont :

- ❖ deux augmentations de capital dans la société Belgian Mobility Card. Le capital a été porté de 61.500,- € à 1.604.227,50 € représenté par 52.217 actions. La SNCB détient 18,6 % des actions et 25 % des droits de vote. Les autres actionnaires, possédant chacun 25 % des droits de vote, sont la SRWT, De Lijn et la STIB;
- ❖ mise en liquidation de la société Raillink, société de droit néerlandais constituée conjointement avec les autres opérateurs ferroviaires européens dont la SNCB détenait 10 % du capital.

II. COMPTES ANNUEL CONSOLIDES 2016

II.A. BILAN

ACTIF

<u>En millions €</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>Variation</u>
<u>Actifs non-courants</u>	<u>9.692,5</u>	<u>9.720,9</u>	<u>-28,4</u>
Immobilisations incorporelles	257,6	263,8	-6,2
Immobilisations corporelles	6.928,0	6.931,3	-3,3
Immeubles de placement	406,0	448,0	-42,0
Participations mises en équivalence	357,5	368,3	-10,8
Créances commerciales et autres débiteurs	808,3	799,8	8,5
Instruments financiers dérivés	299,2	276,9	22,3
Autres actifs financiers	635,9	632,8	3,1
<u>Actifs courants</u>	<u>2.082,4</u>	<u>2.125,6</u>	<u>-43,2</u>
Stocks	211,5	192,8	18,7
Créances commerciales et autres débiteurs	1.533,1	1.423,0	110,1
Instruments financiers dérivés	0,2	39,4	-39,2
Autres actifs financiers	31,5	53,0	-21,5
Créance d'impôt courant			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	306,1	417,4	-111,3
			0,0
<u>Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente</u>	<u>37,2</u>	<u>11,8</u>	<u>25,4</u>
TOTAL DES ACTIFS	11.812,1	11.858,3	-46,2

L'ensemble des actifs consolidés du Groupe SNCB au 31 décembre 2016 représente un montant de 11.812,1 millions €, soit une variation de -46,2 millions € (-0,4 %) par rapport à la clôture 2015. La SNCB représente 95,5 % du total des actifs consolidés, voire 98,5 % hors participations dans les sociétés mises en équivalence.

Les actifs non-courants (9.692,5 millions €) représentent 82,1 % du total actif, soit :

- ❖ 7.591,6 millions € (78,3 % des actifs non-courants) relatifs aux immobilisations incorporelles et corporelles ainsi qu'aux immeubles de placement dont 99,4 % proviennent de la maison-mère. Les investissements réalisés à la SNCB en 2016 s'élèvent à 506,5 millions € dont 223,8 millions € pour l'acquisition et la rénovation de matériel roulant, 103,6 millions € pour l'accueil des voyageurs et 120,5 millions €

pour la construction et l'aménagement des ateliers. Ces investissements de la maison mère ont été financés par des subsides en capital sauf 15,6 millions € financés sur fonds propres. Par contre, les amortissements annuels et pertes de valeur des actifs SNCB s'élèvent à 556,4 millions € ;

- ❖ 357,5 millions € (3,7 % des actifs non-courants) ayant trait à la quote-part dans les capitaux propres des *sociétés mises en équivalence*, entreprises dans lesquelles la SNCB a une influence notable sans toutefois en posséder le contrôle dont THI Factory (227,3 millions €), Eurofima (105,9 million €) et HR RAIL (11,2 millions €). La variation par rapport à l'exercice précédent (-10,8 millions €) provient principalement du transfert d'actifs (-5,4 millions €) vers la rubrique « actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente » ainsi que de la distribution de dividendes (-2,8 millions €) ;
- ❖ 1.743,4 millions € (18,- % des actifs non-courants) concernant les *créances commerciales et autres débiteurs, les instruments financiers dérivés et les autres actifs financiers* dont 655,1 millions € relatifs aux interventions de l'Etat, 571,1 millions € de placements dans le cadre de la gestion de la dette et 299,2 millions € d'instruments financiers de couverture.

Les actifs courants (2.082,4 millions €) représentent 17,6 % du total actif et sont constitués notamment de trésorerie et équivalent de trésorerie (306,1 millions €), de créances sur l'Etat (536,1 millions €), de cautionnements versés dans le cadre des instruments financiers dérivés (326,8 millions €) et d'impôts à récupérer (175,7 millions €). La diminution de 43,2 millions € d'un exercice à l'autre provient essentiellement de la maison mère et résulte notamment pour - 69,5 millions € des placements des liquidités du Fonds RER, pour - 39,2 millions € d'instruments financiers de couverture, pour -21,5 millions € de placements dans le cadre de la gestion de la dette et +81,9 millions € d'accroissement de taxes à percevoir.

Les actifs non – courants classés comme destinés à la vente (37,2 millions € ou 0,3 % du total de l'actif) augmentent de 25,4 millions € dont 5,4 millions € de participations initialement mises en équivalence et 23,3 millions € d'actifs corporels sis à Gent et Brugge.

PASSIF

<i>En millions €</i>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>Variation</u>
<u>Capitaux propres</u>	<u>-357,6</u>	<u>-86,9</u>	<u>-270,7</u>
<u>Passifs non-courants</u>	<u>10.147,0</u>	<u>9.492,4</u>	<u>654,6</u>
Dettes pour avantages au personnel	333,4	304,2	29,2
Provisions	193,1	140,6	52,5
Dettes financières	2.883,6	2.586,2	297,4
Instruments financiers dérivés	453,5	456,6	-3,1
Passifs d'impôt différé	0,0	0,0	0,0
Dettes commerciales	9,5	16,0	-6,5
Subsides	6.071,3	5.768,3	303,0
Autres dettes	202,6	220,5	-17,9
<u>Passifs courants</u>	<u>2.022,7</u>	<u>2.452,8</u>	<u>-430,1</u>
Dettes pour avantages au personnel	121,2	150,7	-29,5
Provisions	89,5	86,1	3,4
Dettes financières	648,9	961,0	-312,1
Instruments financiers dérivés	12,5	34,0	-21,5
Dettes d'impôt courant	3,6	0,9	2,7
Dettes commerciales	396,3	387,7	8,6
Dettes sociales	91,6	96,1	-4,5
Subsides	366,4	336,6	29,8
Autres dettes	292,7	399,7	-107,0
<u>Dettes directement associées à des actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>
TOTAL DES PASSIFS	11.812,1	11.858,3	-46,2

Les **capitaux propres consolidés** sont négatifs de 357,6 millions €. Par rapport à 2015, les capitaux propres ont diminué de 270,7 millions €, soit presque exclusivement le résultat de l'exercice revenant au Groupe SNCB.

Les **passifs non-courant et courants** s'élèvent à 12.169,7 millions €, soit + 224,5 millions € par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'observe principalement pour :

- ❖ + 251,8 millions € à la *SNCB* dont + 332,8 millions € de subsides en capital relatifs au financement des actifs incorporels et corporels, - 69,5 millions € de réduction de

la dette vis-à-vis de l'Etat dans le cadre du Fonds RER, + 61,7 millions € relatifs aux provisions essentiellement pour litiges juridiques, - 46,9 millions € ayant trait aux charges à imputer et aux produits à reporter liés au trafic et -24,5 millions € d'instruments financiers de couverture ;

- ❖ -27,3 millions € pour les *autres sociétés du Groupe* principalement le sous-groupe Eurostation et Eurogare dont -21,7 millions € de dettes commerciales et -5,9 millions € de provisions.

II.B. COMPTE DE RESULTATS

<u>En millions €</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>Variation</u>
<u>Résultat cash</u>	<u>23,1</u>	<u>0,4</u>	<u>22,7</u>
SNCB	12,7	-4,1	16,8
Groupe Eurostation	7,2	-2,3	9,5
Eurogare	0,5	6,9	-6,4
Autres entités	2,7	-0,1	2,8
<u>Résultat non cash</u>	<u>-292,3</u>	<u>167,5</u>	<u>-459,8</u>
SNCB	-297,1	186,6	-483,7
Groupe Eurostation	8,2	-1,5	9,7
Eurogare	-0,3	-6,7	6,4
Autres entités	-3,1	-10,9	7,8
<u>Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence</u>	<u>-1,6</u>	<u>3,1</u>	<u>-4,7</u>
Cash	0,0	3,4	-3,4
Non cash	-1,6	-0,3	-1,3
RESULTAT GLOBAL	-270,8	171,0	-441,8

Le **résultat cash** s'élève à +23,1 millions € soit une amélioration de 22,7 millions €, soit :

- ❖ +16,8 millions € pour la SNCB contre 21,2 millions dans les comptes statutaires, la différence provenant de l'alignement des prestations réciproques et de l'extourne, en consolidé, des dividendes perçus d'entreprises incluses dans le périmètre de consolidation ;
- ❖ +9,5 millions € pour le Groupe Eurostation, croissance induite par l'opération immobilière relative à Ziekenhuis Netwerk Antwerpen, atténuée par une augmentation des charges fiscales ;
- ❖ -6,4 millions € pour Eurogare, l'exercice précédent étant marqué par la clôture de plusieurs projets ;

- ❖ +2,8 millions € pour les autres entités dont + 3,3 millions € pour Transurb.

La variation du **résultat non cash** (-459,8 millions €) provient essentiellement de la SNCB (-483,7 millions €) dont -145,9 millions € de pertes de valeur sur des terrains, -124,1 millions € de plus-values réalisée en 2015 suite apports à THI Factory, -78,7 millions € de variation nette (dotation – utilisations et reprises) des provisions pour litiges ainsi que -71,2 millions € concernant les gains et pertes actuariels ayant trait aux avantages postérieurs à l'emploi.

Les terrains qui ont été évalués à la juste valeur lors de la transition vers les IFRS au 1^{er} janvier 2014, ont été soumis à un test de pertes de valeur selon la norme IAS 36. Lors de ce test, la valeur comptable a été comparée à la valeur de marché au 31 décembre 2016, déterminée par la direction B-ST sur base de comparables de marché (et par un expert externe pour un grand projet, sur base de la méthode de la valeur résiduelle). En application de la norme IAS 36, une perte de valeur a été actée lorsque la valeur comptable était supérieure à la juste valeur. Ces pertes de valeur constatées ont été comptabilisées dans le résultat net de 2016 étant donné qu'il s'agit principalement de changements d'estimations comptables selon IAS 8 et IFRS 13.

L'évolution de la **quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence** s'élève à -4,7 millions €, soit -3,4 millions de résultat cash dont - 2,2 millions € pour B-Log et -0,9 million € pour THI Factory et -1,3 millions € de résultat non cash relatifs aux avantages au personnel et aux écarts de conversion (HR Rail et Eurofima).

II.C. DETTE ECONOMIQUE

La dette économique est égale à :

- ❖ la dette financière nette, à savoir
 - la dette contractée auprès des institutions financières ;
 - plus les dettes emphytéotiques ;
 - moins les placements de trésorerie et valeurs disponibles ainsi que les créances Back to Back avec l'Etat dans le cadre de la reprise de la dette au 1^{er} janvier 2005 ;
- ❖ plus ou moins les subsides en capital versés par l'Etat pour lesquelles les investissements restent à exécuter ;
- ❖ plus ou moins le solde des créances et dettes commerciales ainsi que des interventions de l'Etat pour le compte d'exploitation ;
- ❖ plus ou moins les cautionnements reçus ou versés dans le cadre des Credit Support Annex ;
- ❖ et plus ou moins les cofinancements, à savoir le solde financier des investissements réalisés par la SNCB pour le compte d'autres pouvoirs publics.

<i>En millions €</i>	31/12/2016	31/12/2015	Variation
<u>Dette financière nette</u>	<u>2.810,2</u>	<u>2.757,1</u>	<u>53,1</u>
Subsides en capital versés par l'Etat pour des travaux encore à exécuter	296,0	194,8	101,2
Fonds de roulement (créance/dettes commerciales + interventions Etat pour l'exploitation)	-203,5	-245,8	42,3
Cautionnements CSA	-284,5	-256,1	-28,4
Cofinancements	-38,0	-14,6	-23,4
DETTE ECONOMIQUE	2.580,2	2.435,4	144,8

Evénements importants postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif impactant les états financiers consolidés n'a été observé après la date de clôture au 31 décembre 2016.

Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du Groupe

Le rapport de gestion publié individuellement par les différentes entreprises formant le Groupe SNCB justifie, pour chacune d'entre elles, les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement.

Par ailleurs, il y a lieu de noter qu'actuellement, un nouveau contrat de gestion est en cours de finalisation avec l'Etat.

En attendant, le contrat de gestion 2008-2012 a été prolongé et des règles provisoires qui valent comme contrat de gestion ont été fixées par l'arrêté royal du 25 décembre 2016. Cet arrêté royal fixe provisoirement la dotation que la SNCB recevra pour la période 2016 à 2020, pour ses missions de service public au niveau tel des investissements que de l'exploitation. Par ailleurs, par arrêté royal de 22 décembre 2016, des subsides ont été

octroyés à la SNCB, pour la période 2016 à 2020, pour compenser le coût de projets spécifiques en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et le radicalisme.

Application de la dérogation prévue à l'article 119 du Code des Sociétés

L'article 119 du Code des Sociétés définit le contenu du rapport de gestion portant sur les comptes consolidés. Cependant, dans son dernier alinéa, cet article précise que « *le rapport de gestion sur les comptes consolidés peut être combiné avec le rapport de gestion établi en application de l'article 96 pour constituer un rapport unique, pour autant que les indications prescrites soient données de manière distincte pour la société consolidante et pour l'ensemble consolidé.* »

Pour les matières autres que celles explicitées ci-avant, il y a lieu de se rapporter au rapport de gestion sur les comptes annuels statutaires de la SNCB (= société consolidante)

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'utilisation d'instruments financiers dérivés, nous renvoyons aux notes annexes au rapport financier annuel, qui comprennent l'ensemble des mentions et informations requises par les normes IAS 39 et IFRS 7.

2. États financiers consolidés - notes aux comptes

Activités

Parmi toutes les sociétés reprises dans le périmètre de consolidation du Groupe SNCB, la SNCB représente à elle-seule 95,49% de l'actif au 31 décembre 2016 (95,36 % au 31 décembre 2015) et -259.228.440,77 EUR (136.516.593,37 EUR) de résultats nets consolidés (part Groupe) sur un total de -244.034.497,23 EUR (125.191.706,44 EUR) de résultats nets consolidés (part Groupe) au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015).

Les activités principales de la SNCB sont des activités de service public telles que décrites par l'Arrêté Royal du 11 décembre 2013 :

- le transport intérieur de voyageurs assuré par les trains du service ordinaire ainsi que les dessertes intérieures par trains à grande vitesse ;
- le transport transfrontalier de voyageurs ;
- l'acquisition, la maintenance, la gestion et le financement de matériel roulant ferroviaire destiné à l'accomplissement des missions visées aux points ci-dessus ;
- les prestations que l'entreprise ferroviaire est tenue de fournir pour les besoins de la Nation ;
- l'acquisition, la conception, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion des gares ferroviaires, des points d'arrêt non gardés et de leurs dépendances;
- la conservation du patrimoine historique relatif à l'exploitation ferroviaire ;
- les activités de sécurité et de gardiennage dans le domaine ferroviaire ;
- les autres missions de service public dont elle est chargée par ou en vertu de la loi.

Statut juridique

La SNCB SA est une société anonyme de droit public dont le siège social est situé rue de France 56 à 1060 Bruxelles. Elle est inscrite sous le numéro d'entreprise 0203.430.576. La dernière modification des statuts coordonnés a été publiée au Moniteur belge en date du 4 juin 2015.

Etats financiers

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2016, préparés selon le référentiel IFRS, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la SNCB en date du 28 avril 2017. Les chiffres

repris dans le présent document sont exprimés en euro (EUR), sauf mention contraire explicite.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la SNCB est composé comme suit :

Fontinoy Jean-Claude	Président du Conseil d'Administration
Cornu Jo	Administrateur délégué jusqu'au 6 mars 2017
Dutoridoir Sophie	Administrateur délégué depuis le 7 mars 2017
Boelaert Filip	Administrateur depuis le 1 ^{er} janvier 2017
Bruyninckx Eddy	Administrateur jusqu'au 31 décembre 2016
Cloquet Jean-Jacques	Administrateur
Delwart Valentine	Administrateur
Descheemaecker Marc	Administrateur depuis le 1 ^{er} janvier 2017
Durez Martine	Administrateur depuis le 1 ^{er} janvier 2017
Goldstein Yves	Administrateur depuis le 1 ^{er} janvier 2017
Lauwers Kris	Administrateur
Leburton Valérie	Administrateur
Lorand Renaud	Administrateur
Schatteman Saskia	Administrateur
Sterckx Dirk	Administrateur
Van Camp Bart	Administrateur depuis le 1 ^{er} janvier 2017

Commissaires

Membres du Collège des Commissaires de la SNCB :

Grant Thornton Bedrijfsrevisoren CVBA représenté par Ria Verheyen

Mazars Réviseurs d'entreprises SCRL représenté par Philippe Gossart

I. ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIFS

		31/12/2016	31/12/2015
	<u>Notes</u>		
Actifs non-courants			
Immobilisations incorporelles	5	257.587.228,27	263.776.464,16
Immobilisations corporelles	6	6.927.992.755,33	6.931.336.556,47
<i>A. Terrains</i>		784.275.098,96	895.281.208,82
<i>B. Constructions</i>		928.028.822,92	773.957.454,47
<i>C. Infrastructure ferroviaire</i>		54.610.386,65	45.812.141,39
<i>D. Matériel roulant ferroviaire</i>		3.883.368.532,07	4.034.780.569,91
<i>E. Installations et équipements divers</i>		202.909.401,71	194.230.110,12
<i>F. Immobilisations corporelles en cours</i>		1.074.800.513,02	987.275.071,76
Immeubles de placement	7	406.035.734,62	448.021.555,38
Participations Mises en Equivalence	8	357.499.219,55	368.316.030,60
Créances commerciales et autres débiteurs	9	808.240.947,87	799.755.048,28
Instruments financiers dérivés	11	299.242.346,03	276.915.944,49
Autres actifs financiers	12	635.870.667,80	632.774.360,44
Sous-total actifs non-courants		9.692.468.899,47	9.720.895.959,82
Actifs courants			
Stocks	13	211.494.619,12	192.768.945,46
Créances commerciales et autres débiteurs	9	1.533.144.576,94	1.422.962.935,45
Instruments financiers dérivés	11	196.419,58	39.405.719,19
Autres actifs financiers	12	31.511.611,39	53.003.165,53
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	306.101.935,80	417.458.342,68
Sous-total actifs courants		2.082.449.162,83	2.125.599.108,31
Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente			
Actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente	15	37.193.944,99	11.834.472,37
TOTAL DES ACTIFS		11.812.112.007,29	11.858.329.540,50

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

		31/12/2016	31/12/2015
	<u>Notes</u>		
Capitaux propres			
Capital	17	249.022.345,57	249.022.345,57
Réserves consolidées	18	-609.636.846,55	-338.875.015,19
Capitaux propres Groupe		-360.614.500,98	-89.852.669,62
Participations ne donnant pas le contrôle		2.981.209,00	2.902.785,96
Total des capitaux propres		-357.633.291,98	-86.949.883,66
Pas sifs non-courants			
Dettes pour avantages au personnel	19	333.396.607,70	304.200.221,55
Provisions	20	193.122.983,08	140.632.865,99
Dettes financières	21	2.883.612.760,64	2.586.178.042,22
Instruments financiers dérivés	11	453.524.953,00	456.579.639,07
Passifs d'impôt différé	22	24.486,80	27.914,79
Dettes commerciales	23	9.468.192,12	15.972.922,56
Subsides	25	6.071.274.437,10	5.768.300.516,58
Autres dettes	26	202.572.813,80	220.472.652,76
Sous-total pas sifs non-courants		10.146.997.234,24	9.492.364.775,52
Pas sifs courants			
Dettes pour avantages au personnel	19	121.212.802,15	150.729.038,15
Provisions	20	89.474.684,18	86.146.786,18
Dettes financières	21	648.922.526,39	961.036.581,81
Instruments financiers dérivés	11	12.573.763,49	34.039.570,89
Dettes d'impôt courant	22	3.638.350,26	857.796,05
Dettes commerciales	23	396.279.329,49	387.712.315,91
Dettes sociales	24	91.579.783,49	96.139.641,84
Subsides	25	366.382.853,76	336.554.072,79
Autres dettes	26	292.683.971,82	399.698.845,02
Sous-total pas sifs courants		2.022.748.065,03	2.452.914.648,64
Dettes directement associées à des actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente			
Dettes directement associées à des actifs non-courants classés comme détenus en vue de la vente	15	0,00	0,00
Total des passifs		12.169.745.299,27	11.945.279.424,16
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		11.812.112.007,29	11.858.329.540,50

II. ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

		31/12/2016	31/12/2015
	<u>Notes</u>		
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Produits d'exploitation avant subsides en capital			
Chiffre d'affaires	27	1.128.715.837,58	1.206.969.883,32
Subsides d'exploitation	25	1.130.465.684,75	1.133.441.161,34
Production immobilisée		232.441.493,89	239.768.299,44
Autres produits d'exploitation	27	86.142.699,18	208.737.750,85
Total des produits d'exploitation avant subsides en capital		2.577.765.715,40	2.788.917.094,95
Charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur			
Approvisionnements et marchandises		-85.702.049,17	-89.893.316,48
Services et biens divers	27	-1.298.377.548,99	-1.259.529.065,68
Frais de personnel	28	-1.128.740.527,77	-1.232.699.172,58
Autres charges d'exploitation	27	-49.717.414,56	-12.136.842,83
Total des charges d'exploitation avant amortissements et pertes de valeur		-2.562.537.540,49	-2.594.258.397,57
Résultat d'exploitation avant subsides en capital, amortissements et pertes de valeur		15.228.174,91	194.658.697,38
Subsides en capital		351.168.349,10	350.364.446,40
Amortissements et pertes de valeur		-558.982.229,15	-404.964.261,91
Résultat d'exploitation		-192.585.705,14	140.058.881,87
Produits financiers	29	93.505.550,64	124.038.927,24
Charges financières	29	-139.349.810,82	-146.387.055,50
Résultat financier - net		-45.844.260,18	-22.348.128,26
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence		-19.059,78	3.449.048,36
Résultat net des activités poursuivies avant impôt sur le résultat		-238.449.025,10	121.159.801,97
Charges d'impôt sur le résultat net	30	-5.495.600,11	-1.393.014,60
Résultat net de l'exercice généré par les activités poursuivies		-243.944.625,21	119.766.787,37
ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Résultat net de la période généré par les activités abandonnées	15	0,00	5.472.022,04
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-243.944.625,21	125.238.809,41
Autres éléments du résultat global :			
Qui ne seront jamais reclassés dans le résultat net			
Gains et pertes actuarielles (avantages...)	19	-25.174.662,86	45.998.995,50
Quote-part des autres éléments des entreprises mises équivalence		-1.321.574,31	1.049.137,73
Sous-total des autres éléments du résultat global qui ne seront jamais reclassés dans le résultat net		-26.496.237,17	47.048.133,23
Qui pourraient être reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Quote-part des autres éléments des entreprises mises équivalence		-224.561,91	-1.321.397,00
Sous-total des autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés ultérieurement dans le résultat net		-224.561,91	-1.321.397,00
Total des autres éléments du résultat global de l'exercice		-26.720.799,08	45.726.736,24
RESULTAT GLOBAL TOTAL		-270.665.424,29	170.965.545,64
		31/12/2016	31/12/2015
Résultat net de l'exercice attribuable aux:			
Actionnaires du Groupe		-244.034.497,23	125.191.706,44
Participations ne donnant pas le contrôle		89.872,01	47.102,96
		-243.944.625,21	125.238.809,41
Résultat global total de l'exercice attribuable aux:			
Actionnaires du Groupe		-270.755.296,31	170.918.442,68
Participations ne donnant pas le contrôle		89.872,01	47.102,96
		-270.665.424,29	170.965.545,64

III. ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capitaux propres revenant aux actionnaires du Groupe			Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital	Réserves consolidées	Total		
<u>Notes</u>					
Au 1^{er} janvier 2015	249.022.345,57	-514.948.967,72	-265.926.622,15	3.808.208,92	-262.118.413,23
Résultat net 2015		125.191.706,44	125.191.706,44	47.102,96	125.238.809,40
Autres éléments du résultat global 2015		45.726.736,24	45.726.736,24	0,00	45.726.736,24
Dividendes aux actionnaires n'ayant pas le contrôle		0,00	0,00	-14.287,50	-14.287,50
Autres mouvements des capitaux propres		5.155.509,87	5.155.509,87	-938.238,42	4.217.271,45
Solde au 31 décembre 2015	17&18 249.022.345,57	-338.875.015,19	-89.852.669,62	2.902.785,96	-86.949.883,66
Au 1^{er} janvier 2016	249.022.345,57	-338.875.015,19	-89.852.669,62	2.902.785,96	-86.949.883,66
Résultat net 2016		-244.034.497,23	-244.034.497,23	89.872,01	-243.944.625,22
Autres éléments du résultat global 2016		-26.720.799,08	-26.720.799,08	0,00	-26.720.799,08
Dividendes aux actionnaires n'ayant pas le contrôle		0,00	0,00	-11.287,50	-11.287,50
Autres mouvements des capitaux propres		-6.533,80	-6.533,80	-162,09	-6.695,89
Arrondis		-1,25	-1,25	0,62	-0,63
Au 31 décembre 2016	17&18 249.022.345,57	-609.636.846,55	-360.614.500,98	2.981.209,00	-357.633.291,98

En 2016, les autres mouvements des capitaux propres de -6.533,80 EUR concernent la sortie du périmètre de la société mise en équivalence Liège Container Terminal, vendue hors Groupe. Les dividendes aux actionnaires n'ayant pas le contrôle sont les dividendes versés par Eurogare.

En 2015, les autres mouvements des capitaux propres de 5.155.509,85 EUR concernaient pour 5.154.399,24 EUR la mise en équivalence sur une base consolidée de HR Rail qui avait été mise en équivalence sur une base individuelle en 2014.

IV. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2016	31/12/2015
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Résultat net de l'exercice	-243.944.625,22	125.238.809,40
Ajustements pour		
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs détenus en vue de la vente	567.716.420,01	403.498.914,04
Réductions de valeur sur stocks, créances commerciales et autres débiteurs	31.327.417,26	4.944.150,81
(Plus-values) / moins-values sur cessions de créances commerciales et autres débiteurs	-1.396.294,52	1.166,00
Variations de juste valeur sur instruments financiers dérivés	-6.962.484,86	-38.153.282,83
Variations de juste valeur et pertes de valeur sur autres actifs financiers et dettes financières	4.925.578,36	-1.464.162,60
(Plus-values) / moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles, immeubles de placement et actifs détenus en vue de la vente	-16.768.659,35	-5.222.399,35
Plus-value sur cession d'activité (à THI Factory)	-3.420.000,00	-156.624.210,22
(Plus-values) / moins-values sur cessions d'actifs financiers	0,00	0,00
(Plus-values) / moins-values sur cessions de filiales et participations mises en équivalence	496.298,18	0,00
Prise en résultat des commissions sur opérations de financement alternatif	-7.146.417,48	-10.318.106,95
Provisions	55.818.015,09	-33.289.410,42
Avantages au personnel	-25.494.512,71	22.722.092,95
Prises en résultat des subsides en capital	-351.168.349,10	-350.364.446,40
Produits et charges d'intérêts, net	40.339.358,64	44.922.188,95
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	19.059,76	-3.449.048,36
Charges d'impôt sur le résultat	5.495.600,11	1.393.014,60
Ecart de conversion	44.883,57	491.153,23
Trésorerie brute générée par les activités opérationnelles	49.881.287,74	4.326.422,85
Variation nette du besoin en fonds de roulement		
Stocks	-31.543.560,71	-11.066.651,26
Créances commerciales et autres débiteurs	-87.301.720,32	74.246.166,77
Dettes commerciales, sociales et autres dettes	-120.293.652,88	-224.655.676,28
	-239.138.933,91	-161.476.160,77
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôts	-189.257.646,17	-157.149.737,92
Impôts reçus	-2.718.473,89	-1.247.379,09
TRESORERIE NETTE (ABSORBEE) / GENeree PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES	-191.976.120,06	-158.397.117,01

31/12/2016

31/12/2015

FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement	-528.403.782,21	-717.810.050,19
Acquisitions d'actifs financiers	-25.907.526,80	-52.233.608,17
Acquisition de participations mises en équivalence	-528.385,43	
Subsides en capital reçus	617.912.358,06	632.890.445,93
Encaissements lors de cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs détenus en vue de la vente	32.078.519,13	27.001.691,96
Encaissements lors de cession d'entreprise	0,00	32.500.000,00
Encaissements lors de cessions d'autres actifs financiers	53.862.598,46	383.690.424,63
Encaissements lors de cessions de filiales et de participations mise en équivalence	1.094.005,71	0,00
Intérêts reçus	62.560.811,22	61.153.756,50
Dividendes reçus	5.748.933,14	2.046.052,06
TRESORERIE NETTE (ABSORBEE) / GENeree PAR LES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	218.417.531,28	369.238.712,72

FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Augmentation des dettes financières	269.220.571,06	407.488.691,20
Remboursement des dettes financières	-278.190.430,96	-558.406.299,76
Remboursements/paiements nets des instruments financiers dérivés	-19.708.785,43	17.514.729,63
Intérêts payés	-109.107.885,27	-107.541.758,66
Dividendes payés	-11.287,50	-14.287,50
TRESORERIE NETTE GENeree PAR LES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-137.797.818,10	-240.958.925,09
(DIMINUTION) / AUGMENTATION DE LA TRESORERIE, DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DES DECOUVERTS BANCAIRES	-111.356.406,88	-30.117.329,38
TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DECOUVERTS BANCAIRES A L'OUVERTURE (note 14)	417.458.342,68	447.575.672,06
TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET DECOUVERTS BANCAIRES A LA CLOTURE (note 14)	306.101.935,80	417.458.342,68

V. NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1 - Résumé des principales règles d'évaluation	24
Note 2 - Gestion du capital	50
Note 3 - Estimations comptables et jugements significatifs	73
Note 4 - Périmètre de consolidation du Groupe SNCB	76
Note 5 - Immobilisations incorporelles	78
Note 6 - Immobilisations corporelles	83
Note 7 - Immeubles de placement	86
Note 8 - Participations mises en équivalence	89
Note 9 - Créances commerciales et autres débiteurs	94
Note 10 - Contrats de construction	97
Note 11 - Instruments financiers dérivés	99
Note 12 - Autres actifs financiers	102
Note 13 - Stocks	103
Note 14 - Trésorerie et équivalents de trésorerie	104
Note 15 - Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées	105
Note 16 – Regroupements d'entreprises	109
Note 17 - Capital	110
Note 18 - Réserves consolidées	111
Note 19 - Dettes pour avantages au personnel	112
Note 20 - Provisions	120
Note 21 - Dettes financières	122
Note 22 - Actifs / passifs d'impôts différés	127
Note 23 - Dettes commerciales	129
Note 24 - Dettes sociales	130
Note 25 - Subsidés	131
Note 26 - Autres dettes	134
Note 27 - Produits et charges d'exploitation	135
Note 28 - Frais de personnel	138
Note 29 - Produits et charges financiers	139
Note 30 - Charges d'impôt sur le résultat global	141
Note 31 - Actifs et passifs éventuels	142

Note 32 - Informations complémentaires sur les instruments financiers	143
Note 33 - Opérations de financement alternatif	145
Note 34 - Droits et engagements	147
Note 35 - Informations relatives aux parties liées	149
Note 36 - Honoraires du commissaire	152
Note 37 - Evénements postérieurs à la clôture	153

Note 1 - Résumé des principales règles d'évaluation

1.1 Base de préparation et déclaration de conformité aux IFRS

Les états financiers consolidés du Groupe SNCB au 31 décembre 2016 ont été établis en respectant les dispositions du référentiel « IFRS » (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union européenne et qui ont été publiées à cette date, à savoir les normes publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et les interprétations publiées par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Ces états financiers consolidés sont préparés sur la base du principe de l'évaluation :

- à la juste valeur de certains actifs et passifs financiers: les instruments financiers dérivés, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers à la juste valeur par le résultat net et les passifs financiers à la juste valeur par le résultat net ;
- à la valeur actuelle de certains éléments de patrimoine: les dettes et les créances supérieures à un an assorties d'un taux d'intérêt nul ou anormalement faible ainsi que les provisions non courantes. Les taux d'actualisation utilisés sont les IRS selon la durée concernée, à l'exception des dettes constituées en vertu de l'IAS 19 pour lesquelles les taux d'actualisation sont déterminés par référence à des taux de marché à la date de clôture basés sur les obligations d'entreprises de première catégorie, et selon leur durée ;
- au coût d'acquisition historique des autres éléments bilancaires à l'exception de certaines réévaluations de certaines immobilisations corporelles et immeubles de placement pour lesquelles le Groupe SNCB a opté pour l'application de l'évaluation à la juste valeur lors de la date de transition aux IFRS (1^{er} janvier 2014) et l'utilisation de cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date de transition (principalement des terrains).

Les nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations suivants sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2016 :

- normes et amendements qui sont d'application dans le Groupe SNCB :
 - Amendements à la norme IAS 1 'Présentation des états financiers' destinés à clarifier l'application de la notion de matérialité et recommandant

l'application du jugement professionnel dans la détermination de l'information à présenter ;

- Amendements à la norme IFRS 11 'Accords conjoints', précisant la manière de comptabiliser les acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise («business»)

- normes qui ne sont actuellement pas d'application dans le Groupe SNCB :
 - Amendements aux normes IAS 16 'Immobilisations corporelles' et IAS 38 'Immobilisations incorporelles', relatifs à la clarification des modes d'amortissements acceptables. Ils précisent qu'il n'est pas approprié d'avoir recours, pour un actif utilisé dans une activité donnée, à un mode d'amortissement qui est fonction des produits tirés de cette activité (c'est-à-dire une charge d'amortissement basée sur l'utilisation ou la production prévue de l'actif). Ceux à la norme IAS 38 précisent qu'il existe une présomption réfutable selon laquelle les produits sont en général une base inappropriée pour mesurer la consommation des avantages économiques liés à une immobilisation incorporelle ;
 - Amendements aux normes IAS 16 'Immobilisations corporelles' et IAS 41 'Agriculture : actifs biologiques producteurs. Ces actifs devraient être comptabilisés de la même façon que les immobilisations corporelles ;
 - Amendements à la norme IAS 27 'Etats financiers individuels';
 - Amendements aux normes IFRS 10 'Etats financiers consolidés', IFRS 12 'Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités' et IAS 28 'Participations dans des entreprises associées et des coentreprises' qui clarifient l'application de l'exemption de consolidation pour les entités d'investissements et leurs filiales ;
 - Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2010-2012) apportant des modifications mineures à certaines normes dont les normes IFRS 2 'Paiement fondé sur des actions', IFRS 3 'Regroupements d'entreprises', IFRS 8 'Secteurs opérationnels', IFRS 13 'Evaluation de la juste valeur' et apportant des modifications corrélatives à certaines normes ;
 - Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2012-2014), apportant des modifications mineures à quatre normes : IFRS 5 'Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées' (concernant les modes de cessions), IAS 19 'Avantages du personnel' (concernant les taux

d'actualisation), IFRS 7 'Instruments financiers: Informations à fournir' (concernant les contrats d'entretien) et IAS 34 'Information financière intermédiaire' ;

- o Amendements à la norme IAS 19 'Régimes à prestations définies'. Ces amendements ne sont pas d'application dans le Groupe SNCB ;
- o Amendements à la norme IFRS 14 'Comptes de report réglementaires' qui permet aux entités qui adoptent les IFRS pour la première fois de continuer à appliquer les méthodes comptables conformes à leur référentiel antérieur en ce qui concerne la comptabilisation de la réglementation des tarifs. Ces amendements n'ont pas encore été adoptés par l'Union Européenne.

Les nouvelles normes et amendements aux normes suivants, publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne, ne sont pas encore obligatoires pour l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2016. L'analyse de leur impact potentiel sur les comptes du Groupe SNCB est actuellement en cours :

- o IFRS 9 'Instruments financiers'. La norme traite de la classification, l'évaluation et la décomptabilisation d'actifs et passifs financiers ainsi que la comptabilité de couverture générale. Sa date d'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2018 ;
- o IFRS 15 'Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients' qui permettra l'amélioration de l'information financière des produits et qui sera d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018.

L'analyse de l'impact potentiel sur les comptes du Groupe SNCB est également en cours pour les normes, amendements aux normes et interprétations suivants, qui ont été publiés par l'IASB, mais qui n'ont pas encore été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2016. Ils ne sont pas encore obligatoires pour l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2016 :

- IFRS 16 'Location-financement'. Cette norme remplace la norme IAS 17 et introduit des changements conséquents dans la comptabilisation des preneurs de bail. Elle précise la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter les contrats de location et de fournir des informations à leur sujet. Elle contient un modèle unique de comptabilisation par le preneur. Pour les bailleurs, la comptabilisation reste globalement inchangée ;
- Amendements à la norme IAS 12 'Impôts sur le résultat' concernant la comptabilisation des actifs d'impôts différés pour pertes non réalisées et visant la

simplification de la comptabilisation des actifs d'impôts différés liés à des instruments financiers mesurés à la juste valeur ;

- Amendements à la norme IAS 7 'Tableau des flux de trésorerie' qui introduisent une information supplémentaire concernant les changements au niveau des dettes provenant des activités de financement ;
- Amendements à la norme IFRS 15 'Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients' qui apportent certaines clarifications et un nombre plus important d'exemples illustratifs ;
- Amendements à la norme IAS 40 'Immeubles de placement' relatifs aux transferts des immeubles de placement. Ils clarifient que le transfert d'un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie « immeubles de placement » ne peut se faire que si, et seulement si, il existe une indication d'un changement d'utilisation. Ce changement doit être soutenu par des preuves ;
- Interprétation IFRIC 22 'Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée' qui clarifie le traitement comptable en cas de paiements ou encaissements anticipés uniques ou multiples ;
- Améliorations annuelles des IFRS 2014-2016 apportant des modifications mineures à trois normes IFRS 1 'Première adoption des normes IFRS', IFRS 12 'Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités' et IAS 28 'Participations dans des entreprises associées et des coentreprises' ;
- Amendements à la norme IFRS 2 'Paiement fondé sur des actions' qui clarifient les règles de comptabilisation concernant un paiement fondé sur des actions.

Le total des capitaux propres consolidés du Groupe SNCB au 31 décembre 2016 sont négatifs de -357.633.291,98 EUR. Les états financiers consolidés ont été établis sur une base de continuité des activités principales du Groupe SNCB. Le Groupe SNCB dispose de la possibilité de faire appel à une garantie de l'Etat belge pour un montant jusqu'à 1.138 millions EUR (le Groupe SNCB n'a pas fait appel à cette garantie de l'Etat et n'a actuellement pas l'intention d'y faire appel). Nous notons également que les subsides en capital (6.437.657.290,86 EUR au 31 décembre 2016), qui financent presque la totalité des investissements du Groupe SNCB, sont comptabilisés en tant que dettes selon les normes IFRS.

1.2 Consolidation

1.2.1 Filiales

Les actifs, passifs, droits et engagements, produits et charges de la SNCB et des filiales qu'elle contrôle exclusivement sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société de façon à obtenir les avantages découlant de ses activités. Ce contrôle est présumé exister lorsque le Groupe SNCB détient plus de 50% des droits de vote ; cette présomption peut être réfutée en cas de preuve tangible du contraire. L'existence de droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement est prise en compte lorsqu'on évalue s'il y a ou non contrôle. L'aspect « contrôle » a été évalué selon la norme IFRS 10.

Une filiale est consolidée à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est effectivement transféré à l'acquéreur. A partir de cette date, la société-mère (l'acquéreur) intègre le résultat de la filiale dans le résultat global consolidé et reconnaît dans l'état de la situation financière consolidé les actifs, passifs et passifs latents acquis à leur juste valeur, y compris un éventuel goodwill dégagé lors de l'acquisition. Une filiale cesse d'être consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe SNCB en perd le contrôle.

Les transactions sous contrôle commun sont traitées selon la méthode de la comptabilisation du prédécesseur.

Lors de la consolidation, les soldes et transactions intra-groupe sont éliminés à 100%. Les gains et pertes intra-groupe non réalisés sont retraités.

Les états financiers consolidés sont préparés en utilisant des règles d'évaluation homogènes pour des transactions ou autres événements similaires dans l'ensemble du Groupe SNCB.

1.2.2 Entités contrôlées conjointement et entreprises associées

Les entités sur lesquelles le Groupe SNCB exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires, en vertu d'un accord contractuel passé avec eux, ainsi que les entreprises associées, sur lesquelles le Groupe SNCB exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

1.2.3 Goodwill et écarts de consolidation négatifs

En cas d'acquisition d'une entreprise, la différence constatée à la date d'acquisition entre la valeur d'acquisition de la participation et la juste valeur des actifs, passifs et passifs latents

identifiables acquis est comptabilisée à l'actif en tant que goodwill (si la différence est positive), ou directement en résultat net (si la différence est négative).

Le goodwill n'est pas amorti mais fait annuellement l'objet d'un test de perte de valeur.

1.2.4 Conversion des états financiers des filiales libellés en devises étrangères

Tous les actifs et passifs, monétaires et non monétaires, sont convertis dans les comptes consolidés selon la méthode du taux de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux moyen de la période sous revue. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

1.2.5 Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part du résultat et de l'actif net non détenus par le Groupe SNCB et sont présentées séparément dans le compte de résultats consolidé et à l'état de la situation financière consolidé, au sein des capitaux propres, dans une rubrique autre que les capitaux propres attribuables au Groupe SNCB. L'aspect « contrôle » a été évalué selon la norme IFRS 10.

Le Groupe SNCB traite les transactions avec les actionnaires minoritaires comme étant des transactions entre les actionnaires du Groupe SNCB. Concernant l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle, la différence entre la contrepartie payée et la part acquise de la valeur comptable des actifs nets de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres.

1.3 Opérations en devises étrangères

Les états financiers de chaque entité du Groupe SNCB sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (sa devise de fonctionnement). Les états financiers consolidés du Groupe SNCB sont exprimés dans la devise de fonctionnement de la société-mère, à savoir l'euro, qui est la devise de présentation des états financiers consolidés.

Les opérations en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle des entités en utilisant les taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et pertes de change résultant du règlement de telles opérations et de la conversion d'actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères aux taux de change applicables à la date de clôture sont reconnus dans le résultat net.

1.4 Immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est reconnu à l'état de la situation financière lorsque les conditions suivantes sont remplies :

1. l'actif est identifiable, c'est-à-dire soit séparable (s'il peut être vendu, transféré, loué individuellement), soit résultant de droits contractuels ou légaux ;
2. il est probable que cet actif va générer des avantages économiques pour le Groupe SNCB ;
3. le Groupe SNCB a le contrôle de l'actif ;
4. le coût de l'actif peut être évalué de manière fiable.

Les actifs incorporels sont évalués selon le modèle de coût, soit à leur coût initial sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées éventuelles.

Le coût initial pour les actifs incorporels :

- **acquis séparément** inclut les coûts directement attribuables à la transaction (prix d'achat après déduction des remises et rabais commerciaux), à l'exclusion des coûts indirects ;
- **générés en interne** est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 38, à savoir à partir du moment où le Groupe SNCB peut démontrer (1) la faisabilité technique du projet, (2) son intention de vendre ou utiliser l'actif, (3) comment l'actif générera des avantages économiques futurs, (4) l'existence de ressources adéquates pour terminer le projet et (5) que ces coûts peuvent être évalués de manière fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels (hormis amortissements des actifs subsidiés). Dans le calcul des taux horaire, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, exceptés les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité, ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité).

En ce qui concerne les logiciels développés en interne, seuls les frais de développement sont activés, les frais de recherche étant pris en charges directement dans le résultat net. Les frais de développement ne concernent que : (a) la conception (blueprint fonctionnel et technique), (b) la programmation et la

configuration, (c) le développement des interfaces, (d) la documentation technique pour usage interne, (e) l'intégration du hardware, et (f) le processus de tests.

Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées à charge du résultat net sauf s'il est démontré que de nouveaux avantages économiques importants en résultent ;

- **acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises** est la juste valeur à la date d'acquisition.

Par ailleurs, pour les actifs incorporels qui demandent un développement supérieur à 1 an avant de pouvoir être utilisés ou vendus, le coût de l'actif incorporel des coûts de financement. Le taux de capitalisation est soit propre à un emprunt spécifique, soit égal à la moyenne pondérée des coûts de financement applicables aux emprunts en cours du Groupe SNCB, autres que les emprunts contractés spécifiquement.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité probable. Le montant amortissable correspond au coût d'acquisition, la valeur résiduelle, étant estimée égale à zéro. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Catégories	Durée d'utilité probable
Frais de développement ERP	10 ans
Frais de développement autres logiciels	5 ans
Sites web	3 ans
Logiciel acquis de tiers	5 ans
Goodwill	N/A, test perte de valeur annuel

L'amortissement commence à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé.

La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des actifs incorporels avec une durée d'utilité déterminée sont revues à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements d'estimations comptables.

Les actifs incorporels sont soumis à un test de perte de valeur lorsqu'il existe des indices montrant que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable par leur utilisation ou leur vente. Pour les actifs incorporels qui ne sont pas encore prêts à l'emploi, il est procédé à un test de perte de valeur à la clôture de chaque exercice.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon le modèle de coût, soit à leur coût initial, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles cumulées. Le coût initial inclut :

- les coûts directement attribuables à la transaction d'achat après déduction des remises et rabais commerciaux ;
- les coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation prévue par le Groupe SNCB ;
- l'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située (obligation que le Groupe SNCB encourt soit lors de l'acquisition soit lors de la construction de l'actif).

Le coût exclut donc les frais d'étude et de faisabilité encourus dans le cadre de projets de construction d'immobilisations corporelles (gares, sites, etc.), les frais de direction et d'administration générale ainsi que les frais salariaux et autres frais de fonctionnement non imputables à une activité d'investissement.

Le coût initial des immobilisations corporelles générées en interne est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 16, à savoir s'il est probable que les avantages économiques futurs associés iront au Groupe SNCB et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels (hormis les amortissements des actifs subsidiés). Dans le calcul des taux horaires, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, excepté les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité, ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité). Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées en charges du résultat net sauf s'il est démontré que de nouveaux avantages économiques importants en résultent.

Les dépenses de réparation et d'entretien qui ne font que maintenir, et non augmenter, la valeur des immobilisations sont prises en charges dans le résultat net. Par contre, les dépenses de grosses réparations et gros entretiens qui augmentent les avantages

économiques futurs qui seront générés par l'immobilisation sont identifiées comme un élément séparé du coût d'acquisition. Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles est alors ventilé en composants majeurs. Ces composants majeurs, qui sont remplacés à intervalles réguliers, et qui ont par conséquent une durée d'utilité différente des immobilisations dans lesquelles ils sont inclus, sont amortis sur leur durée d'utilité spécifique. En cas de remplacement, l'actif remplacé est éliminé de l'état de la situation financière, et le nouvel actif est amorti sur sa durée d'utilité propre.

Par ailleurs, pour les immobilisations corporelles dont le délai de construction / préparation avant de pouvoir être utilisées ou vendues est supérieur à 1 an, le coût de l'actif incorpore des coûts de financement. Le taux de capitalisation est soit propre à un emprunt spécifique, soit égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunt applicables aux emprunts en cours du Groupe SNCB, autres que les emprunts contractés spécifiquement.

Les immobilisations corporelles sont amorties complètement sur leur durée d'utilité probable, en utilisant la méthode linéaire. Le montant amortissable correspond généralement au coût d'acquisition. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité probable
Terrains	N/A
Bâtiments administratifs	60 ans
Composants dans les bâtiments administratifs	10 à 30 ans
Bâtiments industriels	50 ans
Composants inclus dans les bâtiments industriels	15 à 20 ans
Habitations	50 ans
Composants inclus dans les habitations	15 à 20 ans
Gares	100 ans
Composants inclus dans les gares	10 à 40 ans
Parkings	100 ans
Composants inclus dans les parkings	10 à 20 ans
Voies et composants associés	25 à 100 ans
Ouvrages d'art et composants associés	20 à 120 ans
Passages à niveaux et composants associés	10 à 25 ans
Matériel de signalisation	7 à 35 ans
Installations d'infrastructure diverse	7 à 50 ans
Matériel roulant ferroviaire, hors wagons	25 à 60 ans
Composants « mid-life » inclus dans le matériel roulant ferroviaire	15 à 30 ans
Wagons	30 ans

Révisions des wagons	9 ans
Installations et équipements divers	4 à 30 ans
Mobilier	10 ans
ICT	4 à 10 ans
Transport routier	2 à 10 ans
Aménagements	Durée la plus courte entre : durée du contrat et durée d'utilité du composant

La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles sont revues à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements d'estimations comptables. Les concessions dans les gares sont reprises dans les immobilisations corporelles.

1.6 Contrats de location

1.6.1. Opérations de financement alternatif

Différentes structures de financement (opérations de sale-and-lease back, de sale-and-rent back, de lease-and-lease back, de rent-and-rent back ou de concession-and-concession back) sont mises en place par le Groupe SNCB pour l'acquisition essentiellement de matériel roulant. Ces opérations sont comptabilisées en fonction de leur substance économique dans le respect des dispositions de l'interprétation SIC-27. Les actifs immobilisés restent comptabilisés dans les comptes du Groupe SNCB. Les investissements réalisés et les obligations de paiement vis-à-vis des prêteurs sont reconnus à l'état de la situation financière, à l'exception des comptes d'investissements contractés avec des contreparties étatiques qui présentent une qualité de crédit supérieure, les organismes garantis par des Etats qui présentent une qualité de crédit supérieure, ou les contreparties des opérations. Les commissions obtenues dans le cadre de ces opérations sont quant à elles étalées sur la durée de ces opérations.

1.6.2. Contrats de location pour lesquels la Société est le preneur

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement lorsque le Groupe SNCB a reçu la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Le Groupe SNCB comptabilise les contrats de location-financement à l'actif et au passif pour des montants égaux au commencement du contrat à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les dettes de location-financement sont comptabilisées dans les « dettes financières ».

La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période. Les immobilisations corporelles faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amorties sur la période la plus courte entre la durée du contrat et leur durée d'utilité.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les paiements au titre de contrat de location simple sont comptabilisés en charges dans le résultat net sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

1.6.3. Contrats de location pour lesquels la Société est le bailleur

Les opérations de location-financement sont, dans le chef du bailleur, comptabilisées comme une cession assortie d'un financement. L'actif est décomptabilisé de l'état de la situation financière (avec plus- ou moins-value comptabilisée dans le résultat net) et une créance est reconnue, représentant les flux de trésorerie à recevoir en principal et en intérêts. Les créances de location-financement sont comptabilisées dans les « créances commerciales et autres débiteurs ».

Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple sont présentés en immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière. Ils sont amortis sur base de leur durée d'utilité présumée. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

1.7 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour en valoriser le capital, plutôt que pour :

- l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives, ou
- le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Pour les immeubles à usage mixte, les règles relatives aux immeubles de placement (IAS 40) sont seulement applicables dans les cas ci-après :

- la partie détenue pour en retirer des loyers ou valoriser le capital et la partie utilisée pour compte propre peuvent être vendues séparément ;
- la partie détenue pour usage propre ne représente au maximum que 5% de l'ensemble.

Les immeubles de placement sont évalués selon le modèle de coût. Toutes les règles d'évaluation relatives aux immobilisations corporelles sont donc également applicables aux immeubles de placement.

1.8 Participations mises en équivalence

Les filiales sur lesquelles le Groupe SNCB exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires, en vertu d'un accord contractuel passé avec eux, ainsi que les entreprises associées sur lesquelles le Groupe SNCB exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Une perte de valeur sur participations mises en équivalence est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. Les participations mises en équivalence sont soumises à un test de perte de valeur en tant qu'actif unique (comprenant le goodwill payé pour acquérir la participation) lorsqu'il y a une indication objective que la participation a pu subir une perte de valeur.

1.9 Pertes de valeur

Une perte de valeur sur immobilisations incorporelles (goodwill inclus) et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse son montant recouvrable, soit le montant le plus haut entre :

1. sa juste valeur après déduction des frais liés à la vente (soit le montant que le Groupe SNCB recevrait si il vendait l'actif), et
2. sa valeur d'utilité (soit le montant que le Groupe SNCB génèrerait s'il continuait à utiliser l'actif).

Lorsque cela est possible, ces tests sont réalisés sur chaque actif individuellement. Toutefois, lorsque les actifs ne génèrent pas de flux de trésorerie de manière indépendante, le test est réalisé au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« cash-generating unit » ou « CGU ») à laquelle l'actif est alloué (CGU = le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des flux de trésorerie de manière indépendante des flux de trésorerie générés par les autres actifs/CGUs).

Pour une CGU à laquelle un goodwill est alloué, un test de perte de valeur est réalisé annuellement, ou s'il y a indication de perte de valeur. Pour une CGU à laquelle aucun goodwill n'est alloué, un test de perte de valeur est réalisé uniquement lorsqu'il y a une indication de perte de valeur. Le goodwill dégagé lors d'une acquisition est alloué aux filiales acquises et, le cas échéant, ventilé sur les CGUs censées bénéficier des synergies résultant de l'acquisition.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, elle est en premier lieu imputée sur le goodwill. L'excédent éventuel est alors imputé sur les autres actifs immobilisés de la CGU au prorata de leur valeur comptable, mais uniquement dans la mesure où la valeur de vente de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable. Une perte de valeur sur goodwill ne peut jamais être reprise ultérieurement. Une perte de valeur sur autres actifs immobilisés est reprise si les circonstances le justifient.

Il est possible d'enregistrer une perte de valeur sur un actif individuel résultant d'une indication de perte de valeur se rapportant à cet actif individuel (par exemple suite à un dégât subi) indépendamment du fait que l'actif est ou n'est pas (entièrement ou partiellement) subsidié.

Des pertes de valeur ne peuvent pas être enregistrées sur des actifs faisant partie d'une CGU entièrement subsidiée. Si des pertes de valeur sont identifiées pour des CGU partiellement subsidiées, elles doivent être affectées proportionnellement aux actifs (et aux subsides en capital y afférents).

1.10 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le prix d'acquisition des stocks fongibles est déterminé par application de la méthode du prix moyen pondéré. Les stocks de faible importance dont la valeur et la composition restent stables dans le temps sont portés à l'état de la situation financière pour une valeur fixe.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts des stocks produits qui sont nécessaires pour amener le produit à l'endroit et dans l'état dans lequel il se trouve. Le prix de revient inclut les coûts directs et indirects de production, à l'exclusion des coûts de financement et des frais généraux qui ne contribuent pas à amener le produit où il se trouve et dans l'état dans lequel il se trouve.

Une réduction de valeur est comptabilisée si la valeur de réalisation nette d'un élément de stock à la date de clôture est inférieure à sa valeur comptable. Les pièces de rechange à rotation lente font l'objet de réductions de valeur en fonction de critères techniques et économiques.

1.11 Créances commerciales et autres débiteurs

Les créances sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie à recevoir (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

Une évaluation individuelle des créances est réalisée. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque leur encaissement, en tout ou partie, est douteux ou incertain.

Les paiements d'avance, les montants payés comme cautionnement et les produits acquis, à l'exception de ceux afférents aux autres actifs financiers et aux instruments financiers dérivés, sont aussi classés sous cette rubrique.

1.12 Instruments financiers dérivés

Le Groupe SNCB utilise des instruments financiers dérivés (IRS, IRCS, contrats de change à terme, options, etc.) pour se couvrir contre une évolution possible non désirée des taux d'intérêt, des taux de change, du risque d'inflation ou des prix de l'énergie. Le Groupe SNCB ne réalise pas d'opération sur produits dérivés de type spéculatif.

Les instruments financiers dérivés sont, lors de la reconnaissance initiale, évalués au coût réel et reconnus au bilan comme un actif ou un passif. Les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont supportés. Après la reconnaissance initiale, les instruments financiers dérivés sont reconnus à l'état de la situation financière à chaque date de clôture à leur juste valeur, estimée à l'aide de différentes techniques d'évaluation. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat net. Les instruments financiers dérivés sont répartis entre court et long terme sur base de leur date d'échéance finale.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les justes valeurs prenant en considération des hypothèses basées sur les données du marché, tel que défini aux paragraphes 81 et 82 d'IFRS 13, relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Les justes valeurs basées sur des données non observables de marché relèvent du niveau 3 de cette même hiérarchie.

Le Groupe SNCB a décidé de ne pas appliquer les principes de la comptabilité de couverture (hedge accounting).

1.13 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent les investissements en actions dans des entreprises sur lesquelles le Groupe SNCB n'exerce ni une autorité ni une influence notable, les titres à revenus fixes, les dépôts et certaines créances sur l'Etat.

Les placements financiers sont initialement évalués à la juste valeur de la contrepartie déboursée pour les acquérir, y compris les coûts de transaction, à l'exception des autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net pour qui les coûts de transaction sont pris en résultat.

Les autres actifs financiers sont ensuite classés en différentes catégories et un principe d'évaluation propre à chaque catégorie est appliqué :

1. Les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du résultat net reprennent (a) les actifs financiers détenus à des fins de transaction et (b) les actifs que le Groupe SNCB a décidé de classer sur base volontaire, au moment de la comptabilisation initiale dans cette catégorie.
2. Les actifs financiers cotés sur un marché actif qui sont détenus jusqu'à leur échéance, avec des montants à encaisser fixes ou déterminables et des échéances fixes, que le Groupe SNCB a l'intention et la capacité de garder jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués à leur coût amorti ;
3. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont comptabilisés à l'état de la situation financière à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
4. Les actifs financiers « disponibles à la vente » constituent une catégorie résiduelle qui reprend tous les actifs financiers non classés dans une des catégories mentionnées précédemment, que le Groupe SNCB n'a ni l'intention ni la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur étant comptabilisées dans les capitaux propres, jusqu'à ce que ces actifs aient subi une perte de valeur ou soient vendus. Au moment de la vente, les gains ou pertes accumulés dans les capitaux propres sont transférés dans le résultat net.

Les autres actifs financiers sont classés comme long terme, à l'exception de ceux dont l'échéance est inférieure à 12 mois qui sont classés à court terme.

La juste valeur des titres de participation est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont la valeur de marché ou la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité à défaut de valeur de marché disponible. La juste valeur des titres de participation est classée en niveau 3 de la hiérarchie des valorisations comme défini dans IFRS 13. La juste valeur des placements est évaluée en utilisant les données de marché, courbes des taux et spreads de crédit de chacun des émetteurs des titres. La juste valeur des placements est classée en niveau 1 et 2 de la hiérarchie des valorisations comme défini dans IFRS 13

Un actif financier qui n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée s'il existe une indication objective qu'un événement défavorable s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif, et que cet événement a un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

1.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique inclut les valeurs disponibles en caisse, en banque, les valeurs à l'encaissement, les placements à court terme (avec une échéance initiale de 3 mois au plus), très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, ainsi que les découverts bancaires. Ces derniers sont présentés parmi les dettes financières au passif de l'état de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont portés à l'état de la situation financière au coût amorti.

1.15 Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente

Un actif non courant (ou un groupe d'actifs) est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. En d'autres termes, cela signifie que l'actif est disponible pour une vente immédiate dans son état actuel et que la vente est hautement probable (décision officielle de vendre, recherche active d'un acheteur, vente hautement probable endéans une période d'un an).

Les actifs non courants détenus en vue de la vente ne sont plus amortis mais font le cas échéant l'objet d'une perte de valeur pour ramener leur valeur comptable à leur valeur inférieure de réalisation.

Les groupes d'actifs non courants détenus en vue d'une distribution aux propriétaires dans le cadre d'une transaction sous contrôle commun sont comptabilisés à leur valeur comptable.

1.16 Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une activité qui, soit rencontre les critères pour être classée comme détenue en vue de la vente, soit a été cédée, et qui en outre respecte les critères suivants :

- les cash flows de cette activité peuvent être distingués sur le plan opérationnel et du reporting financier ;
- cette activité est importante au niveau opérationnel ou géographique ;
- elle fait partie d'un plan unique de cession ou a été acquise en vue de sa cession.

1.17 Capital et primes d'émission

Les actions ordinaires sont classées sous la rubrique "Capital". Le capital se compose de deux éléments :

- le capital souscrit, qui représente les montants que les actionnaires se sont engagés à apporter ;
- le capital non-appelé, soit la quote-part du capital souscrit dont l'organe de gestion de l'une ou l'autre société consolidante n'a pas encore réclamé la libération.

1.18 Dettes pour avantages au personnel

1.18.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les avantages à court terme sont pris en charges au fur et à mesure des prestations de services des membres du personnel.

1.18.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi et les avantages à court terme) qui sont payables postérieurement à la cessation de l'emploi.

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel peuvent être de deux types :

- type « cotisations définies » : il s'agit des plans pour lesquels une cotisation est versée par le Groupe SNCB à une entité distincte, et pour lesquels le Groupe SNCB n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Ces cotisations sont comptabilisées en charges sur les périodes pendant lesquelles les services sont rendus par les membres du personnel. Le cas échéant, les cotisations payées d'avance (non encore versées) sont comptabilisées à l'actif (au passif) à l'état de la situation financière ;
- type « prestations définies » : ce sont tous les plans qui ne sont pas du type « cotisations définies ».

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel, et qui sont du type « prestations définies », font l'objet d'une évaluation actuarielle. Ils sont provisionnés (sous déduction des actifs du plan éventuels, soit les avoirs éventuellement déjà constitués pour payer ces avantages) dans la mesure où le Groupe SNCB a une obligation de supporter des coûts relatifs aux services prestés par le personnel. Cette obligation peut résulter d'une loi, d'un contrat ou de « droits acquis » sur la base d'une pratique passée (obligation implicite). La méthode actuarielle utilisée est la « méthode des unités de crédit projetées ».

Le taux d'actualisation utilisé est déterminé par référence au taux de marché à la date de calcul des obligations d'entreprises de première catégorie et d'échéance comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses actuarielles (mortalité, augmentations salariales, inflation, etc.) reflètent la meilleure estimation du Groupe SNCB.

Etant donné que des hypothèses actuarielles sont utilisées pour évaluer ces engagements sociaux, des écarts actuariels apparaissent inévitablement, résultant des variations dans les hypothèses actuarielles d'un exercice à l'autre, ainsi que des écarts entre la réalité et les hypothèses actuarielles utilisées. Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus dans les autres éléments du résultat global.

1.18.3 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme désignent les avantages (autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral n'est pas attendu dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le montant comptabilisé à l'état de la situation financière est égal à la valeur actuelle de l'obligation diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché à la date de clôture des actifs du plan. Les calculs sont basés sur la « méthode des unités de crédit projetées ». Les écarts actuariels sont comptabilisés dans le résultat net.

1.18.4 Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont des avantages payables suite à la décision du Groupe SNCB de mettre fin au contrat d'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de retraite, ou suite à la décision du ou des membres du personnel de partir volontairement en contrepartie d'avantages.

Pour ces avantages, une dette déterminée sur base actuarielle est constituée dans la mesure où il existe une obligation pour le Groupe SNCB. Cette dette est actualisée si les avantages sont payables au-delà de douze mois.

Pour tous ces avantages (à l'exception des avantages à court terme), le coût financier représente le passage du temps. Il est comptabilisé en charges financières.

1.19 Provisions

Une provision est reconnue uniquement lorsque :

1. le Groupe SNCB a une obligation actuelle (légale ou implicite) d'effectuer des dépenses en vertu d'un événement passé ;
2. il est probable que la dépense sera effectuée, **et**
3. le montant de l'obligation peut être évalué de manière fiable.

Lorsque l'impact est susceptible d'être significatif (pour les provisions à long terme principalement), la provision est évaluée sur base actualisée. L'impact du passage du temps

sur la provision est présenté en charges financières. Les taux d'actualisation sont les taux IRS selon l'échéance des cash-flows attendus.

Une provision pour obligation environnementale (dépollution de sites, etc.) n'est reconnue que si le Groupe SNCB a une obligation implicite ou légale en la matière.

Si le Groupe SNCB a un contrat onéreux, une provision est constituée. Avant de reconnaître cette provision pour contrat onéreux, le Groupe SNCB comptabilise la perte de valeur éventuelle relative aux actifs dédiés à l'exécution du contrat concerné.

Des provisions pour pertes opérationnelles futures sont interdites.

Une provision pour restructuration est uniquement comptabilisée s'il est démontré que le Groupe SNCB a une obligation implicite de restructurer au plus tard à la date de la clôture.

Cette obligation doit être démontrée par:

- l'existence d'un plan formel détaillé identifiant les principales caractéristiques de la restructuration ; **et**
- le commencement d'exécution du plan de restructuration ou par l'annonce des principales caractéristiques du plan de restructuration aux intéressés.

1.20 Dettes financières

Les dettes financières comprennent les prêts bancaires, les obligations émises, les dettes de leasing financiers, les dettes financières vis-à-vis d'autres institutions financières et les découverts bancaires.

1. Les dettes financières sont évaluées initialement à la juste valeur, diminuées, à l'exception des dettes financières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction relatifs à l'émission de la dette. Les dettes financières sont ensuite classées dans l'une des catégories suivantes qui ont chacune leur propre principe d'évaluation :
2. les dettes financières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les dettes financières que le Groupe SNCB a décidé volontairement de classer dans cette rubrique au moment de la reconnaissance initiale.
3. les autres dettes financières sont une catégorie résiduelle. Après la reconnaissance initiale, elles sont évaluées au coût amorti, par application de la méthode du taux

d'intérêt effectif, avec amortissements des primes d'émission ou de remboursement via le résultat net.

Les dettes financières sont classées à long terme à l'exception de celles exigibles dans les 12 mois qui sont classées à court terme.

La juste valeur des dettes financières évaluées à la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles d'évaluation des dettes financières prennent en considération des données observables à la date de clôture sur les marchés et des données non observables sur les marchés. L'utilisation de données non observables sur les marchés entraîne que la juste valeur des dettes financières relève du niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs tel que défini dans IFRS 13.

1.21 Impôts sur le résultat - Actifs / Passifs d'impôts différés

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant est le montant des impôts à payer (à récupérer) sur les revenus imposables de l'année écoulée, ainsi que tout ajustement aux impôts payés (à récupérer) relatifs aux années antérieures. En pratique, il est généralement calculé en utilisant le taux d'imposition à la date de clôture.

L'impôt différé est calculé suivant la méthode du report variable (« liability method ») sur les différences temporelles entre la valeur comptable fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés IFRS. L'impôt différé est évalué sur la base du taux d'impôt attendu lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé. En pratique, le taux généralement utilisé est celui en vigueur à la date de clôture.

Toutefois, il n'y a pas d'impôt différé sur :

1. la comptabilisation initiale du goodwill qui n'est pas fiscalement déductible,
2. la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs (hors acquisition de filiales) qui n'affectent ni le bénéfice comptable ni le bénéfice fiscal, et
3. les différences temporelles sur participations dans les filiales et coentreprises tant qu'il n'est pas probable que des dividendes seront distribués dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour y imputer les différences temporelles déductibles

existantes au cours d'exercices futurs, par exemple celles résultant de pertes fiscales récupérables. Ce critère est réévalué à chaque date de clôture.

Tant les impôts courants que les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale. Les impôts différés actifs et passifs relatifs à des filiales différentes ne peuvent pas être compensés.

1.22 **Dettes commerciales**

Les dettes commerciales sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

1.23 **Dettes sociales**

Les dettes sociales sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

1.24 **Subsides**

Les subsides en capital, obtenus dans le cadre des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, sont présentés au passif de l'état de la situation financière et sont reconnus en résultat d'exploitation - rubrique « Subsides en capital » - au même rythme que les amortissements des immobilisations pour lesquelles ils ont été obtenus. En cas de vente d'actifs subsidiés, les subsides y afférents sont annulés par le biais du résultat d'exploitation et ensuite reconstitués en tant que subsides non affectés également par le biais du résultat d'exploitation. En outre, un intérêt est calculé au profit des investissements des subsides en capital non affectés et des acomptes versés aux filiales non encore affectés.

Les subsides d'exploitation sont portés à l'état du résultat global sous la rubrique « Produits d'exploitation avant subsides en capital ».

Les subsides financiers obtenus dans le cadre d'emprunts sont comptabilisés en déduction des charges financières.

1.25 Autres dettes

Les autres dettes sont évaluées initialement à leur valeur nominale, et ultérieurement à leur coût amorti, c'est-à-dire à la valeur actuelle des flux de trésorerie à payer (sauf si l'impact de l'actualisation est non significatif).

Les dividendes que le Groupe SNCB doit verser à ses actionnaires sont comptabilisés en Autres dettes au cours de la période durant laquelle ils ont été approuvés. Les produits à reporter, soit la quote-part des revenus encaissés d'avance au cours de l'exercice ou au cours d'exercices précédents, mais à rattacher à un exercice ultérieur, sont également classés en autres dettes, à l'exception de ceux relatifs aux instruments financiers dérivés et aux dettes financières. Les sommes reçues en garantie sont également reprises dans les Autres dettes.

1.26 Produits et charges d'exploitation

Les revenus provenant de la prestation de services sont reconnus en résultat net au fur et à mesure de ces prestations.

Les revenus provenant de la vente de biens sont reconnus en résultat net lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés du vendeur à l'acheteur.

Les dotations d'exploitation reçues de l'Etat en compensation de l'exécution des missions de service public qui incombent au Groupe SNCB sont enregistrées dans le chiffre d'affaires de l'exercice concerné par les prestations. Les revenus de location des immeubles de placement et des concessions dans les gares sont également repris dans le chiffre d'affaires.

Les produits et les coûts associés aux contrats de construction doivent être comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement des travaux et de la marge estimée à fin d'affaires. En cas de marge négative attendue, une charge est actée à concurrence de la totalité de la perte estimée. Le degré d'avancement des travaux est déterminé par le rapport entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat.

Les charges liées à la prestation de services ou à la vente de biens sont reprises parmi les charges d'exploitation.

1.27 Produits et charges financiers

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts sur les moyens financiers investis (y compris les actifs financiers « disponibles à la vente ») et les instruments financiers dérivés, les gains sur les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur, les reprises de pertes de valeur, les gains de change, les dividendes perçus et les autres produits financiers.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés et les dettes liées au personnel), les pertes sur les actifs et passifs évalués à la juste valeur, les pertes de valeur, les pertes de change et les autres charges financières.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat net aussitôt qu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe SNCB acquiert le droit à percevoir les paiements. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat net en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes de change sont enregistrés pour leur montant net.

1.28 Droits et engagements

Les droits et engagements qui ne figurent pas à l'état de la situation financière sont mentionnés par catégorie, lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une influence importante sur les états financiers.

Il s'agit notamment des droits et engagements résultant de commandes passées ou reçues, de marchés à terme, de cautionnements, de garanties ou de sûretés, réelles ou non, constituées par le Groupe SNCB en faveur de tiers, de la réception en dépôt ou en garantie de valeurs appartenant à des tiers.

1.29 Tableau des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont présentés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat net est ajusté via des effets des transactions sans effet de trésorerie, des mouvements relatifs au fonds de roulement et des éléments de produits

ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les activités d'investissement et de financement.

Note 2 - Gestion du capital

La politique du Groupe SNCB en matière de gestion du capital consiste à assurer une structure financière qui soit suffisante pour maintenir une bonne notation auprès des agences internationales de notation et qui lui permette de continuer à fournir un service de qualité à sa clientèle. Le Groupe SNCB a ainsi pour objectif de réduire sa dette en vue d'obtenir une structure du capital optimale permettant d'assurer une flexibilité financière stratégique pour sa croissance future. A cette fin, le Groupe SNCB surveille de près son niveau d'endettement net et de sa dette économique.

Par endettement net, le Groupe SNCB entend:

- 1) solde de valeur nominale des dettes et créances (y inclus les instruments financiers dérivés) auprès d'une institution financière ou traitées sur les marchés des capitaux ainsi que des trésoreries disponibles.
- 2) moins le solde des opérations Back to Back telles que décrites dans l'arrêté Royal du 30 décembre 2004 – Annexe 4 du Moniteur Belge du 31 décembre 2004.

L'endettement net se présente comme suit aux 31 décembre 2016 et 2015 :

<i>Endettement net</i>		31/12/2016	31/12/2015
Rubriques du bilan	<u>Notes</u>		
Instruments financiers dérivés	11	-524.022,71	1.533.122,29
Autres actifs financiers	2.1	571.132.952,42	566.786.707,05
Total actifs non courants		570.608.929,71	568.319.829,34
Instruments financiers dérivés	11	0,00	35.870.419,79
Autres actifs financiers	2.1	30.004.599,79	50.404.544,77
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	81.975.405,12	123.829.783,64
Total actifs courants		111.980.004,91	210.104.748,20
Actifs non courants détenus en vue de la vente		0,00	0,00
Total actifs		682.588.934,62	778.424.577,54
Dettes financières	21	2.819.663.481,23	2.515.388.856,31
Instruments financiers dérivés	11	38.171.755,31	58.858.233,38
Total passifs non courants		2.857.835.236,54	2.574.247.089,69
Dettes financières	21	634.966.029,86	941.169.326,13
Instruments financiers dérivés	11	0,00	20.127.601,40
Total passifs courants		634.966.029,86	961.296.927,53
Dettes liées à des actifs non courants détenus en vue de la vente		0,00	0,00
Total passifs		3.492.801.266,40	3.535.544.017,22
Endettement net		2.810.212.331,78	2.757.119.439,68
Variation de l'endettement net		53.092.892,10	

Dette économique

L'endettement net ne donne pas toujours une image économique correcte de la dette du Groupe SNCB. Afin d'obtenir une vue économique de la dette financière du Groupe SNCB, un certain nombre d'éléments sont ajoutés à l'endettement net. Il s'agit :

- des avances non utilisées (cofinancements) et des subsides d'investissements (SPF) que le Groupe SNCB s'est engagé à utiliser dans un avenir proche moins les créances (cofinancements) dans le cas où le Groupe SNCB a déjà dépensé plus que ce qu'il n'a reçu comme avances ;
- des dettes commerciales courantes que le Groupe SNCB s'est engagé à payer moins les créances commerciales courantes que le Groupe SNCB envisage de recevoir ;
- des garanties payées ou reçues pour le Groupe SNCB dans le cadre des conventions de CSA ; et
- des créances nettes relatives aux subsides d'exploitation (SPF) pour lesquels l'Etat belge s'est engagé mais qui n'ont pas encore été reçus par le Groupe SNCB.

La réconciliation de l'endettement net et la dette économique au 31 décembre 2016 et 2015 est présentée ci-dessous :

<i>Dette économique</i>	2016	2015
Endettement net	2.810.212.331,78	2.757.119.439,68
Cofinancements régionaux	-37.947.215,94	-14.593.540,11
Subsides d'investissements SPF reçus mais non affectés	296.044.624,96	194.833.761,23
Solde net des dettes et créances commerciales	190.602.229,66	170.553.253,12
Solde net des subsides d'exploitation SPF acquis	-394.142.412,81	-416.401.325,36
Solde net des cautionnements (CSA)	-284.539.106,00	-256.104.484,00
Total des corrections économiques	-229.981.880,13	-321.712.335,12
Dette économique	2.580.230.451,65	2.435.407.104,56

*Depuis 2016, la dette économique tient compte du solde net des subsides d'exploitation et des garanties CSA. Les chiffres comparatifs de 2015 ont dès lors été adaptés.

Dette économique sous responsabilité propre

Afin de pouvoir apprécier correctement l'impact des prestations propres du Groupe SNCB sur la dette, il est nécessaire de faire abstraction de l'évolution des dettes qui est la conséquence des décisions de l'Etat (Gouvernement fédéral). En application de ces décisions, le Groupe SNCB a préfinancé un certain nombre d'investissements dont le remboursement est étalé dans le temps par le gouvernement est assuré par l'Etat.

La réconciliation de la dette économique et de la dette économique sous responsabilité propre au 31 décembre 2016 et 2015 est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>Dette économique sous responsabilité propre</i>	2016	2015
Dette économique	2.580.230.451,65	2.435.407.104,56
Matériel RER	399.422.659,47	413.521.405,15
Solde des travaux TGV	54.684.473,69	56.528.401,76
Préfinancements régionaux	26.180.879,01	19.460.821,14
Décision conseil des Ministres octobre 2008	114.479.673,60	118.634.506,38
Décision conseil des Ministres décembre 2011	92.733.942,82	96.794.981,46
Autres	2.139.594,08	11.615.064,28
Total des dettes à charge des tiers	689.641.222,67	716.555.180,17
Dette économique sous responsabilité propre	1.890.589.228,98	1.718.851.924,39

Réconciliation de l'endettement net avec les postes du bilan

Les montants repris dans le calcul de l'endettement net sont les montants nominaux (« principal ») des instruments financiers, et donc en excluant les ajustements de juste valeur et les intérêts courus non échus. Les tableaux ci-dessous permettent de réconcilier les différentes rubriques du bilan avec les montants retenus pour le calcul de l'endettement net.

- Autres actifs financiers :

<i>Autres actifs financiers</i>		31/12/2016						TOTAL
		IFRS 7			Autres		Non IFRS 7	
		Nominal	Endettement net Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Fonds gérés pour compte de tiers	Autres		
Non courant	Notes							
Créances		340.009.875,12	4.882.092,01	7.877.016,18	0,00	0,00	0,00	352.768.983,31
Back-to-back		231.123.077,30	0,00	704.426,88	0,00	0,00	0,00	231.827.504,18
Actifs disponibles à la vente	12	0,00	0,00	0,00	0,00	51.274.180,31	0,00	51.274.180,31
Total partie non courante		571.132.952,42	4.882.092,01	8.581.443,06	0,00	51.274.180,31	0,00	635.870.667,80
Courant								
Créances		30.004.599,79	0,00	1.512.650,28	0,00	0,00	0,00	31.517.250,07
Back-to-back		0,00	0,00	-5.638,68	0,00	0,00	0,00	-5.638,68
Actifs disponibles à la vente	12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante		30.004.599,79	0,00	1.507.011,60	0,00	0,00	0,00	31.511.611,39
Total autres actifs financiers		601.137.552,21	4.882.092,01	10.088.454,66	0,00	51.274.180,31	0,00	667.382.279,19

		31/12/2015						TOTAL
		IFRS 7			Autres		Non IFRS 7	
		Endettement net		Produits acquis	Fonds gérés pour compte de tiers	Autres		
		Nominal	Ajustements de juste valeur					
Non courant	Notes							
Créances		345.833.999,55	6.659.963,42	7.384.136,65	0,00	0,00	0,00	359.878.099,62
Back-to-back		220.952.707,50	0,00	669.373,01	0,00	0,00	0,00	221.622.080,51
Actifs disponibles à la vente	12	0,00	0,00	0,00	0,00	51.274.180,31	0,00	51.274.180,31
Total partie non courante		566.786.707,05	6.659.963,42	8.053.509,66	0,00	51.274.180,31	0,00	632.774.360,44
Courant								
Créances		50.404.544,77	0,00	1.131.096,92	0,00	172.836,46	1.296.021,78	53.004.499,93
Back-to-back		0,00	0,00	-1.334,40	0,00	0,00	0,00	-1.334,40
Actifs disponibles à la vente	12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante		50.404.544,77	0,00	1.129.762,52	0,00	172.836,46	1.296.021,78	53.003.165,53
Total autres actifs financiers		617.191.251,82	6.659.963,42	9.183.272,18	0,00	51.447.016,77	1.296.021,78	685.777.525,97

Les créances incluses dans l'endettement net sont principalement les placements financiers effectués par le Groupe SNCB dans le cadre des opérations de financement alternatif. Ils ont été effectués soit à la demande des investisseurs soit à des fins de gestion des flux de trésorerie. Ces actifs compensent économiquement les dettes financières contractées dans le cadre de ces opérations.

La ligne « back-to-back » contient les soldes ouverts des créances envers l'Etat issues de la reprise de la dette au 1^{er} janvier 2005.

La colonne « fonds gérés pour compte de tiers » reprend les placements investis dans le cadre du fond RER pour le compte de l'Etat belge. Le fond RER a été créé par l'Etat belge en 2001 afin de financer les travaux à réaliser pour la création du « Réseau Express Régional » (RER). Dans le contrat de gestion de l'ex-SNCB Holding pour les années 2005 – 2008, l'Etat belge a délégué la gestion des moyens disponibles dans le fond RER à la SNCB. L'ensemble des moyens dont la gestion est transférée à la SNCB est considéré par le Groupe SNCB comme une dette envers les pouvoirs publics (reprise dans les « autres dettes »).

– Trésorerie et équivalents de trésorerie :

		31/12/2016						TOTAL
		IFRS 7			Autres			
		Endettement net		Produits acquis	Fonds gérés pour compte de tiers	Autres		
		Nominal	Ajustements de juste valeur					
Billets de trésorerie		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes à terme		737.902,50	0,00	2.487,94	224.061.602,00	0,00	0,00	224.801.992,44
Comptes à vue		78.875.086,31	0,00	0,00	117,64	0,00	0,00	78.875.203,95
Espèces et chèques		2.362.416,31	0,00	0,00	0,00	0,00	62.323,10	2.424.739,41
Total		81.975.405,12	0,00	2.487,94	224.061.719,64	0,00	62.323,10	306.101.935,80

		IFRS 7				TOTAL
		Endettement net		Autres		
	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Fonds gérés pour compte de tiers	Autres	
Billets de trésorerie	0,00	0,00	0,00	74.988.525,00	0,00	74.988.525,00
Comptes à terme	841.680,67	0,00	3.322,04	218.616.000,00	0,00	219.461.002,71
Comptes à vue	120.411.870,04	0,00	0,00	4.702,50	0,00	120.416.572,54
Espèces et chèques	2.576.232,93	0,00	0,00	0,00	16.009,50	2.592.242,43
Total	123.829.783,64	0,00	3.322,04	293.609.227,50	16.009,50	417.458.342,68

Comme pour les autres instruments financiers, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des fonds gérés pour compte de tiers, il s'agit d'actifs contractés dans le cadre du fond RER. En exécution de la loi du 21 décembre 2013 contenant diverses dispositions fiscales et financières (articles 113 à 121), les moyens disponibles du Fond RER conservés sur un compte auprès d'une institution désignée par l'Etat, ont été immédiatement placés au trésor public ou investis dans les instruments financiers émis par l'Etat Fédéral. La loi autorise que les investissements dans des instruments financiers émis par les Régions et les Communautés soient conservés jusqu'à leur maturité.

Le détail des instruments financiers dérivés et des dettes financières est présenté dans les notes 11 et 21.

2.2 Gestion des risques financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui mènent à un actif financier chez une partie et un passif financier chez l'autre partie. Ceci comprend aussi bien les instruments financiers traditionnels (créances, dettes et titres) que les instruments financiers dérivés, repris dans les états financiers, mais aussi les créances et les obligations, principalement liées aux financements alternatifs, qui sont reprises hors bilan.

Les instruments comportent en principe des risques. Le Groupe SNCB est soumis principalement au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité. La politique de risque du Groupe SNCB a pour objectif de cartographier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est confronté, de déterminer des limites et des contrôles des risques adéquats et de surveiller le respect des limites de risque. Le conseil d'administration de la SNCB est régulièrement informé des différents risques et reçoit un résumé précis de

tous les instruments financiers. La politique et les systèmes pour la gestion des risques sont régulièrement réévalués et, le cas échéant, adaptés aux changements des conditions de marché et des activités du Groupe SNCB.

Le conseil d'administration de la SNCB a défini les principes pour la gestion des risques (« Politique financière ») qui sont d'application pour la maison mère. Pour les filiales, ce sont les règles de « Corporate Governance » qui sont d'application. Ces principes sont répartis en trois parties: la gestion de l'endettement, la gestion de la trésorerie et la gestion des instruments financiers dérivés. L'application et le suivi de ces principes sont assurés par le service de trésorerie de la société mère, en collaboration avec les différentes filiales, alors que le contrôle de l'application est assuré par l'audit interne de la société mère. Les mêmes principes sont d'application pour la gestion de trésorerie pour compte de tiers (Fonds RER) et pour les instruments qui sont repris hors bilan. La réalisation d'opérations dans le but d'effectuer un gain à court terme n'est pas autorisée.

Gestion de l'endettement

L'endettement reprend l'ensemble des dettes financières et des actifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés et la trésorerie, qui sont repris dans l'endettement net du Groupe SNCB. Le Groupe SNCB fait ici appel aux émissions d'emprunts bancaires, d'emprunts obligataires et financements alternatifs et à l'acquisition de dépôts à terme et titres à revenus fixes à différents termes et dans différentes devises.

La gestion de l'endettement, compte tenu des instruments financiers dérivés, requiert que :

- dans la mesure du possible, les remboursements de la dette nette soient contractés sur des échéances choisies en fonction de l'évolution prévue des cash-flows futurs et dans le but de niveler et de réduire au mieux les soldes de trésorerie.
- la dette nette à long terme du Groupe SNCB soit contractée pour minimum 65% et maximum 75% en instruments à taux fixe et pour minimum 25% et maximum 35% en instruments à taux flottant. Tout dépassement de ces seuils maxima doit être approuvé par les organes de gestion.
- la durée résiduelle pondérée de la dette nette à long terme du Groupe SNCB soit fixée à 5 ans minimum.
- l'échéancier de l'endettement net soit étalé dans le temps aussi bien en termes de liquidité qu'en termes de risque de taux d'intérêt.
- toute opération d'endettement ou de placement, qui génère un risque de change, soit immédiatement et entièrement couverte en EUR pour éliminer ce risque tant sur le principal que sur les intérêts.

- les cash-flows de chaque opération d'endettement ou de placement conclus soient composés d'un paiement en capital et d'intérêts sur le capital exigible. Les placements dans du capital porteur de risque n'est pas autorisé.
- les limites de placements soient respectées pour les opérations de placement.

Gestion de la trésorerie

La gestion de trésorerie comprend la gestion centralisée de la trésorerie (soit des cash-flows à l'horizon d'un an) du Groupe SNCB.

Points principaux de la gestion de la trésorerie

- Tout surplus structurel de trésorerie doit être consacré dans la mesure du possible à la réduction de l'endettement net.
- Le déficit structurel de trésorerie doit être consolidé par des emprunts à long terme.
- Les surplus de trésorerie doivent être placés, aux conditions prévalant sur le marché (at arm's length), de préférence auprès de filiales ayant des déficits de trésorerie.
- En cas de surplus de trésorerie ou en cas de placements nécessaires dans le cadre de transactions de leasing et de location à long terme, des limites de placement sont à respecter.
- Tout placement impliquant un risque de change doit être immédiatement et entièrement couvert en EUR pour éliminer ce risque, tant sur le principal que sur les intérêts.
- Pour financer les déficits de trésorerie restants, le Groupe SNCB a recours à des lignes de crédit (confirmées, non-confirmées et dites « evergreen ») et émet des billets de trésorerie en EUR ou des instruments similaires à court terme.

Gestion des instruments financiers dérivés

Le Groupe SNCB utilise les instruments financiers dérivés suivants pour la gestion des risques : les swaps, options et contrats de change à terme ayant comme sous-jacents un taux d'intérêt, l'inflation, un taux de change, des produits d'énergie ou un crédit.

Points principaux de gestion des opérations sur produits dérivés

- Toute opération sur instruments financiers dérivés doit à tout moment pouvoir être adossée à une dette financière, un placement, un contrat commercial ou une créance sur l'Etat belge ou les Régions dans le cadre d'un préfinancement.
- Le risque de crédit des contreparties doit être couvert systématiquement par la clôture des CSA's (Credit Support Annex).

2.2.1 Risque de marché : risque de change

Le risque de change auquel le Groupe SNCB est exposé, découle principalement des activités de financement en devises, et plus particulièrement des transactions de financements alternatifs.

Chaque opération d'endettement significative, même à court terme, qui génère un risque de change, est immédiatement et intégralement couverte en EUR (principal et intérêts) par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La couverture en EUR n'est pas obligatoire sur le remboursement des cash-flows de la dette qui sont assurés par un flux entrant de trésorerie en devise étrangère. La position couverte peut être assortie d'un taux d'intérêt flottant ou fixe. Les actifs et passifs relatifs aux opérations de financement alternatif sont dans certain cas en USD et JPY, mais le Groupe SNCB n'est pas exposée au risque de change.

Certaines filiales du Groupe SNCB sont exposées au risque de change dans le cadre de leurs activités opérationnelles suite à des appels d'offre pour des marchés publics hors de l'Eurozone. Afin de minimiser les risques de change, les filiales doivent faire appel au service Trésorerie de la société mère, qui elle-même se couvre sur les marchés financiers, afin de couvrir tout risque de change significatif. Sauf exceptions qui doivent être approuvées par le comité de direction de la SNCB, les filiales ne sont pas autorisées à contracter des instruments financiers dérivés.

a. Instruments financiers par devise

	31/12/2016				Total
	EUR	USD	JPY	Autres	
Actifs financiers					
Créances commerciales et autres débiteurs	2.013.046.387,61	0,00	0,00	4.698.931,92	2.017.745.319,53
Instruments financiers dérivés	168.058.880,10	131.379.885,51	0,00	0,00	299.438.765,61
Autres actifs financiers	415.111.962,48	252.270.316,71	0,00	0,00	667.382.279,19
Trésorerie et équivalents de trésorerie	304.481.081,97	40.624,39	13.720,30	1.566.509,14	306.101.935,80
Total actifs financiers	2.900.698.312,16	383.690.826,61	13.720,30	6.265.441,06	3.290.668.300,13
Passifs financiers					
Dettes financières	3.204.147.805,68	328.387.481,35	0,00	0,00	3.532.535.287,03
Instruments financiers dérivés	432.045.739,31	33.950.681,03	0,00	102.296,15	466.098.716,49
Dettes commerciales	373.180.212,79	62.560,19	0,00	364.053,14	373.606.826,12
Autres dettes	334.128.820,54	7.091,77	6.631,91	3.862,01	334.146.406,23
Total passifs financiers	4.343.502.578,32	362.407.814,34	6.631,91	470.211,30	4.706.387.235,87
Écart de couverture	-1.442.804.266,16	21.283.012,27	7.088,39	5.795.229,76	-1.415.718.935,74

	31/12/2015				Total
	EUR	USD	JPY	Autres	
Actifs financiers					
Créances commerciales et autres débiteurs	1.858.774.642,15	0,00	0,00	2.644.961,77	1.861.419.603,92
Instruments financiers dérivés	156.355.738,76	160.065.333,96	-99.409,04	0,00	316.321.663,68
Autres actifs financiers	424.112.088,88	239.579.310,54	20.790.104,77	0,00	684.481.504,19
Trésorerie et équivalents de trésorerie	414.490.169,32	80.942,14	206.992,41	2.680.238,81	417.458.342,68
Total actifs financiers	2.853.732.639,11	399.725.586,64	20.897.688,14	5.325.200,58	3.279.681.114,47
Passifs financiers					
Dettes financières	3.177.458.795,95	369.755.828,08	0,00	0,00	3.547.214.624,03
Instruments financiers dérivés	461.981.067,94	7.868.266,77	20.769.875,25	0,00	490.619.209,96
Dettes commerciales	374.268.891,32	25.626,76	0,00	186.293,19	374.480.811,27
Autres dettes	449.816.822,69	0,00	0,00	23.152,32	449.839.975,01
Total passifs financiers	4.463.525.577,90	377.649.721,61	20.769.875,25	209.445,51	4.862.154.620,27
Écart de couverture	-1.609.792.938,79	22.075.865,03	127.812,89	5.115.755,07	-1.582.473.505,80

Le détail ci-dessus présente l'exposition en devises des actifs et passifs financiers du Groupe SNCB. Hormis l'euro, les devises significatives pour le Groupe SNCB sont le Dollar américain et le Yen japonais. Les expositions en USD et JPY sont issues des opérations de financement alternatif. Les risques de change issus des positions en USD et JPY sont couverts par des contrats « swaps » tel que présenté au point b. ci-dessous.

Les analyses de cette note se limitent aux instruments qui répondent à la définition d'instruments financiers : « *Des actifs (comme les charges payées d'avance) pour lesquels l'avantage économique futur est la réception de biens ou de services plutôt que le droit de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, ne sont pas des actifs financiers* » (IAS 32 – AG11). « *Les passifs ou les actifs qui ne sont pas contractuels (comme les impôts sur le résultat qui résultent d'obligations légales imposées par les pouvoirs publics) ne sont pas des passifs financiers ou des actifs financiers* » (IAS 32 – AG12). Les totaux des rubriques repris dans les tableaux de cette note ne sont donc pas nécessairement réconciliables directement avec les rubriques du bilan.

Certains éléments des créances commerciales et autres débiteurs (2016: 323.640.205,28 EUR; 2015: 361.298.379,81 EUR, des autres actifs financiers (2016: 0,00 EUR; 2015: 1.296.021,78 EUR), des dettes commerciales (2016: 32.140.695,49 EUR ; 2015 : 29.204.427,20 EUR) et des autres dettes (2016: 161.110.379,39 EUR; 2015 : 170.331.522,77 EUR) ne répondent pas à la définition d'instruments financiers.

b. Dérivés de change

	31/12/2016		31/12/2015	
	Total Valeur de marché	Total Nominal	Total Valeur de marché	Total Nominal
Devises achetées :				
USD	135.482.106,67	80.841.847,95	188.994.854,27	135.062.369,14
JPY	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises achetées - Total	135.482.106,67	80.841.847,95	188.994.854,27	135.062.369,14
Devises vendues :				
USD	38.052.902,19	33.244.781,78	36.797.787,08	32.070.291,05
JPY	0,00	0,00	20.869.284,29	20.127.601,40
Autres	102.296,15	1.744.948,83	0,00	0,00
Devises vendues - Total	38.155.198,34	34.989.730,61	57.667.071,37	52.197.892,45
Options :				
USD	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Options - Total	0,00	0,00	0,00	0,00

Les dérivés de change conclus par le Groupe SNCB sont des contrats « swaps » conclus exclusivement dans le cadre des dettes et créances ayant trait aux opérations de financement alternatif. Ces contrats sont conclus à des fins de gestion des flux de trésorerie en devises. Le Groupe SNCB a cependant fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39, les instruments dérivés ne sont donc pas reconnus comme dérivés de couverture. Les instruments financiers dérivés sont reconnus à leur juste valeur par le biais du résultat net.

c. Analyse de sensibilité

IFRS 7 impose une analyse de sensibilité afin d'illustrer les impacts de variations théoriques des taux de change sur le résultat net et sur les fonds propres. L'analyse de sensibilité a été établie sur la situation du Groupe SNCB à la date de clôture. En ce qui concerne le risque de change, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact dans les comptes en IFRS d'une variation de +/- 10% du cours de clôture pour les cours de change des USD et GBP (ou autre devise significative) par rapport à l'EUR.

Variation taux de change	Impact sur le résultat net	Impact sur les autres éléments du résultat global
2016		
USD + 10%	2.364.779,14	0,00
USD - 10%	-1.934.819,30	0,00
GBP + 10%	109.335,87	0,00
GBP - 10%	-89.456,62	0,00
2015		
USD + 10%	2.452.873,89	0,00
USD - 10%	-2.006.896,82	0,00
GBP + 10%	65.739,09	0,00
GBP - 10%	-53.786,53	0,00

2.2.2 Risque de marché : risque de taux d'intérêt

a. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe SNCB est confrontée à 3 types de risques d'intérêts. Le premier est lié aux effets des révisions des taux d'intérêts variables sur les flux de trésorerie. Ce risque est contrôlé constamment pour la position d'endettement net pour laquelle, avec ou sans l'utilisation de swaps de taux d'intérêts, le Groupe SNCB s'efforce de laisser évoluer ce risque à l'intérieur des limites approuvées. Le comité de direction de la SNCB peut pourvoir à une modification de ces limites dans le cas où cela serait une réponse aux conditions particulières de marché. Le deuxième type est lié aux effets des révisions des taux d'actualisation sur les justes valeurs. Etant donné que le Groupe SNCB a toujours l'intention de régler ses créances et dettes à la date d'échéance prévue, il n'y a pas, pour ce risque, de couverture particulière de prévue. Les révisions des taux d'actualisation peuvent avoir un impact significatif sur l'allocation du résultat pour une période définie mais n'ont pas d'impact sur le résultat sur la durée totale de l'opération. Un troisième type de risque est le risque de refinancement. Le Groupe SNCB s'efforce de limiter son exposition aux changements des conditions de marché en répartissant dans le temps les dates d'échéance des financements à taux fixes.

Au 31 décembre 2016, en moyenne 47% (2015: 59%) des obligations financières nettes porteuses d'intérêts (avant l'impact des instruments financiers dérivés) du Groupe SNCB sont contractées à taux variables et 53% (2015: 41%) à taux fixes. En tenant compte des instruments financiers dérivés conclus, le ratio variable/fixe au 31 décembre 2016 devient 17%/83% (2014 :18%/82%).

	Valeur comptable 31/12/2016	Valeur comptable 31/12/2015
Taux fixe		
Actifs financiers	1.153.948.061,97	1.168.569.321,57
Créances commerciales et autres débiteurs	806.406.054,63	792.949.657,66
Autres actifs financiers	347.542.007,34	375.619.663,91
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	0,00
Passifs financiers	-2.053.862.990,15	-1.955.626.089,85
Dettes financières	-2.034.949.453,57	-1.955.389.774,41
Dettes commerciales	-213.914,23	-235.815,44
Autres dettes	-18.699.622,35	-500,00
Instruments financiers dérivés	-753.223.557,62	-867.179.121,60
Swaps de taux	-805.123.007,29	-953.812.096,09
Swaps de devise	51.899.449,67	86.632.974,49
Total taux fixe	-1.653.138.485,80	-1.654.235.889,88
Taux variable		
Actifs financiers	743.799.481,99	775.546.792,35
Créances commerciales et autres débiteurs	337.341.475,36	295.755.176,34
Autres actifs financiers	181.656.014,19	180.032.058,97
Trésorerie et équivalents de trésorerie	224.801.992,44	299.759.557,04
Passifs financiers	-1.764.062.640,81	-1.923.101.759,67
Dettes financières	-1.497.548.564,35	-1.589.984.695,25
Dettes commerciales	0,00	0,00
Autres dettes	-266.514.076,46	-333.117.064,42
Instruments financiers dérivés	681.665.513,19	783.558.384,40
Swaps de taux	735.464.107,88	872.924.775,62
Swaps de devise	-53.798.594,69	-89.366.391,22
Total taux variable	-338.597.645,63	-363.996.582,92
Total	-1.991.736.131,43	-2.018.232.472,80

Suite à la reprise de la dette par l'Etat belge au 1^{er} janvier 2005, des contrats de swaps ont été conclus avec l'Etat belge. Les intérêts capitalisés et les produits acquis relatifs à ces contrats de swaps ont été comptabilisés avec les créances « Back-to-back » dans la rubrique « Autres actifs financiers ». Dans un souci de consistance, l'impact de ces contrats de swaps a été pris en compte avec les autres contrats de swaps dans le tableau ci-dessus.

Les principales expositions au risque de taux d'intérêt pour le Groupe SNCB découlent de financement en EUR et en USD. La sensibilité au risque de taux dans les points b. et c. ci-dessus a été déterminée sur base d'un déplacement théorique parallèle de la courbe de taux de 100 points de base.

b. Analyse de sensibilité du taux d'intérêt en cash-flow

Une variation de 100 bps à la hausse sur les taux d'intérêt variables (instruments financiers dérivés inclus) entraînerait une augmentation de 336.787,46 EUR des intérêts nets payés par le Groupe SNCB en 2016 contre une diminution de 1.347.691,48 EUR en 2015.

c. Analyse de sensibilité en juste valeur

L'évolution des taux d'intérêt de marché affecte la juste valeur des instruments financiers non dérivés comptabilisés par le Groupe SNCB avec l'option de juste valeur via le résultat net, ainsi que des instruments financiers dérivés. Cette évolution est prise en compte dans l'évaluation de la sensibilité du résultat net.

L'analyse de sensibilité en juste valeur a été établie sur la situation du Groupe SNCB à la date de clôture. Une augmentation de 100 points de base entraîne un gain en résultat de 52.469.873,64 EUR (55.577.096,23 EUR) au 31 décembre 2016 (2015) des quels 0,00 EUR (0,00 EUR) via les autres éléments du résultat global. Ce gain en résultat est principalement la conséquence du type de dérivés de taux conclus par le Groupe SNCB pour lesquels un taux fixe est payé et un taux variable est reçu.

2.2.3 Risque de marché : risque de prix des matières premières

Au niveau des matières premières, le Groupe SNCB est principalement exposé aux risques de prix sur les prix de l'énergie (électricité, gaz naturel, et gasoil). Dans le Groupe SNCB, chaque société est responsable pour l'achat de matières premières. Etant donné que l'exposition aux risques de prix est principalement liée à l'achat d'électricité pour la traction, le risque de prix pour le Groupe SNCB coïncide pour une part importante avec celui de la société mère.

Historiquement, la société mère a conclu des contrats standards à prix fixes (gaz naturel), au prix du jour (gasoil) ou à un prix moyen avec ou sans une combinaison avec le prix du jour (électricité) pour toute la durée des contrats. Avec pour objectif de pouvoir mieux répartir les risques de prix dans le temps et de pouvoir profiter d'opportunités sur les marchés, les stratégies d'achat des différents produits d'énergie ont été rationalisées en 2014. Un système de *cliquets* sera introduit dans chaque contrat, un par un et lorsque possible, par lequel un prix pour les différentes tranches a été défini. Le Conseil d'Administration a approuvé pour chaque contrat les valeurs limites de la stratégie concernée. Un comité énergie a été mis en place au sein de la SNCB qui veille à l'application adéquate des stratégies approuvées. Le Conseil d'Administration de la SNCB est informé régulièrement des résultats en découlant.

En ce qui concerne l'électricité, le gestionnaire d'infrastructure (Infrabel) agit comme « lead-buyer ». La SNCB a donné mandat à Infrabel pour la conclusion de contrats cadres jusqu'en 2020 pour le contrat « traction » (toute l'électricité prise via les sous-stations de traction, principalement pour la traction du matériel roulant) et jusqu'en 2018 pour le contrat distribution (pour toute l'électricité qui n'est pas prise via les sous-stations de traction). Dans le contrat « traction », un système de *cliquets* sera également prévu par la SNCB, en combinaison avec le prix moyen et le prix du jour. Dans le contrat « distribution », on utilise pour des raisons techniques, uniquement une combinaison du prix moyen et du prix du jour.

En ce qui concerne le gaz naturel (chauffage) et le gasoil (traction et chauffage) la SNCB agit comme « lead-buyer » pour un certain nombre de sociétés participantes au sein du paysage ferroviaire belge mais à l'extérieur du périmètre de consolidation. Les prix sont négociés par la SNCB au nom des sociétés participantes, mais la facturation de l'énergie achetée est directement faite aux sociétés individuelles. La SNCB applique les stratégies suivantes :

- Gaz naturel : Application du système de *cliquets* où, à l'intérieur des limites approuvées par le Conseil d'Administration, le prix des différentes tranches a été fixé. Le prix final est la moyenne des différents moments d'achat et est valable pour le volume total acheté. De cette manière, le risque réparti peut même être limité, lorsqu'une partie du prix est fixé et il est possible de réagir aux opportunités de marché. Afin d'assurer l'approvisionnement, le Conseil d'Administration a décidé de conclure un contrat cadre jusqu'en 2020 inclus. La SNCB a la possibilité de renouveler le contrat cadre jusqu'en 2021 inclus.
- Gasoil : Le système de *cliquets* ne peut pas être appliqué ici. C'est pourquoi la SNCB combine l'achat de gasoil au prix du jour avec la conclusion d'instruments financiers dérivés (swaps de diesel). L'utilisation d'instruments financiers dérivés offre la possibilité de profiter des opportunités de marché et de réduire la volatilité relative aux cash-flows futurs. Le Conseil d'Administration de la SNCB a décidé, jusqu'en 2017 inclus, de couvrir un volume total basé sur 55% de l'utilisation moyenne estimée pour ces années.

2.2.4 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour le Groupe SNCB dans le cas où un partenaire commercial ou la contrepartie d'un instrument financier ne respecte pas les obligations contractuelles conclues. Le risque de crédit du Groupe SNCB est issu des créances commerciales, des placements, des actifs financiers « disponibles à la vente » et des instruments financiers dérivés.

Balance âgée des actifs financiers

Le tableau ci-dessous donne une répartition des actifs financiers entre ceux qui ne sont pas échus et ceux qui sont échus à la date de clôture de la période avec un détail des échus par nombre de mois échus.

	Valeur nette comptable	Actifs NON dépréciés							Actifs dépréciés	
		Non échus	depuis 0-1 mois	depuis 1-3 mois	Echus à la date de clôture		depuis 1-2 ans	depuis plus de 2 ans		
				depuis 3-6 mois	depuis 6-12 mois					
31 décembre 2016										
Créances commerciales et autres débiteurs	2.017.745.319,53	1.980.462.387,81	7.949.343,04	12.247.233,01	2.864.772,90	5.087.129,45	14.593.574,28	-5.014.882,41	-444.238,55	
Instruments financiers dérivés	299.438.765,61	299.438.765,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres actifs financiers	667.382.279,19	667.382.279,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	306.101.935,80	306.101.935,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total	3.290.668.300,13	3.253.385.368,41	7.949.343,04	12.247.233,01	2.864.772,90	5.087.129,45	14.593.574,28	-5.014.882,41	-444.238,55	
31 décembre 2015										
Créances commerciales et autres débiteurs	1.861.419.603,92	1.818.124.138,76	16.162.699,87	8.468.319,65	8.515.636,40	7.300.298,43	1.413.095,05	2.843.978,01	-1.408.562,25	
Instruments financiers dérivés	316.321.663,68	316.321.663,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres actifs financiers	684.481.504,19	684.481.504,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	417.458.342,68	417.458.342,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total	3.279.681.114,47	3.236.385.649,31	16.162.699,87	8.468.319,65	8.515.636,40	7.300.298,43	1.413.095,05	2.843.978,01	-1.408.562,25	

Répartition géographique

Les actifs financiers détenus par le Groupe SNCB se répartissent dans les zones géographiques suivantes :

Zone	31/12/2016	31/12/2015
Belgique	2.326.365.754,57	2.386.679.706,60
Eurozone	407.054.066,72	389.768.487,22
Autres Europe	426.919.211,24	367.466.416,98
Etats Unis	84.319.976,85	81.381.353,81
Autres	46.009.290,75	54.385.149,86
Total	3.290.668.300,13	3.279.681.114,47

Notation de crédit des placements

Le Groupe SNCB limite son risque de crédit sur les placements (dépôts ou titres à revenu fixe) en investissant exclusivement dans des contreparties qui satisfont aux critères de la politique financière. Les placements doivent avoir un caractère de prêt et ne peuvent avoir lieu dans du capital à risque. Les placements sont soumis à des conditions strictes concernant la qualité de crédit minimale en fonction de la durée du placement. Le Groupe SNCB a mis en place des limites de placements par contreparties. Ces limites ne sont toutefois pas applicables aux placements et instruments qui bénéficient d'un rating AAA/Aaa, ou qui sont émis ou garantis par l'Etat belge, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté française et la Région de Bruxelles-Capitale. Etant donné la qualité de crédit des contreparties, le Groupe SNCB s'attend à ce que les contreparties respectent les obligations. Les placements sont suivis en continu et une décision est annuellement demandée au Conseil d'Administration afin de changer les contreparties qui ne satisfont plus aux critères fixés.

Les actifs financiers « disponibles à la vente » dans lesquels le Groupe SNCB a investi concernent principalement des participations opérationnelles dans des entreprises qui ne satisfont pas au critère de filiale, joint-venture ou entreprise associée. Pour une analyse plus détaillée de ces actifs, voir note 12.

Les trésoreries et équivalents de trésorerie dans lesquels le Groupe SNCB a investi concernent principalement des avoirs détenus sur des comptes à vue et des dépôts à terme à moins de trois mois dans des institutions financières en Belgique ou au Trésor public Belge et d'instruments financiers émis par l'Etat fédéral ou les pouvoirs publics régionaux.

Les titres et dépôts dans lesquels le Groupe SNCB a investi ont les ratings (Standard & Poor's) suivants :

Rating	31/12/2016					
	Nominal		Ajustements de juste valeur	Produits acquis		Total
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	
Autres actifs financiers	664.080.908,09	30.004.599,79	-36.791.683,35	8.581.443,06	1.507.011,60	667.382.279,19
AA+	73.539.349,89	0,00	4.778.541,83	900.322,84	0,00	79.218.214,56
<i>Financiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Etatiques</i>	73.539.349,89	0,00	4.778.541,83	900.322,84	0,00	79.218.214,56
<i>Corporates</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AA	263.939.070,66	0,00	0,00	2.585.522,43	-5.638,68	266.518.954,41
<i>Financiers</i>	32.815.993,36	0,00	0,00	1.881.095,55	0,00	34.697.088,91
<i>Etatiques</i>	231.123.077,30	0,00	0,00	704.426,88	-5.638,68	231.821.865,50
<i>Corporates</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AA-	113.820.330,25	0,00	0,00	121.603,42	0,00	113.941.933,67
<i>Financiers</i>	113.820.330,25	0,00	0,00	121.603,42	0,00	113.941.933,67
<i>Etatiques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Corporates</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A+	33.244.781,78	0,00	103.550,18	0,00	253.379,77	33.601.711,73
<i>Financiers</i>	33.244.781,78	0,00	103.550,18	0,00	253.379,77	33.601.711,73
<i>Etatiques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Corporates</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Financiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Etatiques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Corporates</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A-	68.797.924,28	30.004.599,79	0,00	4.973.994,37	976.783,07	104.753.301,51
<i>Financiers</i>	68.797.924,28	30.004.599,79	0,00	4.973.994,37	976.783,07	104.753.301,51
<i>Etatiques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Corporates</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BBB-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Financiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Etatiques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Corporates</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NR	110.739.451,23	0,00	-41.673.775,36	0,00	282.487,44	69.348.163,31
<i>Financiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Etatiques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Corporates</i>	17.791.495,56	0,00	0,00	0,00	282.487,44	18.073.983,00
<i>Actions et parts</i>	92.947.955,67	0,00	-41.673.775,36	0,00	0,00	51.274.180,31
<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Rating	31/12/2016						Total
	Nominal		Ajustements de juste valeur	Produits acquis			
	Non courant	Courant		Non courant	Courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	306.099.447,86	0,00	0,00	2.487,94	306.101.935,80	
A-1+	0,00	224.061.602,00	0,00	0,00	0,00	224.061.602,00	
<i>Financiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Etatiques</i>	0,00	224.061.602,00	0,00	0,00	0,00	224.061.602,00	
<i>Corporates</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
NR	0,00	82.037.845,86	0,00	0,00	2.487,94	82.040.333,80	
<i>Financiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Etatiques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Corporates</i>	0,00	737.902,50	0,00	0,00	2.487,94	740.390,44	
<i>Comptes à vue</i>	0,00	76.297.087,42	0,00	0,00	0,00	76.297.087,42	
<i>Espèces et chèques</i>	0,00	5.002.855,94	0,00	0,00	0,00	5.002.855,94	

Les montants mentionnés comme « Corporate » sans rating (NR) sont exclusivement liés aux filiales. En ce qui concerne les comptes à vue, il s'agit principalement de comptes à vue dans des institutions financières établies en Belgique dont le rating court terme est A-1 ou A-2.

Rating	31/12/2015						Total
	Nominal		Ajustements de juste valeur	Produits acquis			
	Non courant	Courant		Non courant	Courant		
Autres actifs financiers	660.573.234,06	50.404.544,77	-35.852.383,28	8.053.509,66	1.302.598,98	684.481.504,19	
AA+	68.851.681,70	0,00	5.899.678,01	729.383,92	0,00	75.480.743,63	
<i>Financiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Etatiques</i>	68.851.681,70	0,00	5.899.678,01	729.383,92	0,00	75.480.743,63	
<i>Corporates</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
AA	250.888.579,36	0,00	0,00	2.385.372,33	-1.334,40	253.272.617,29	
<i>Financiers</i>	29.935.871,86	0,00	0,00	1.715.999,32	0,00	31.651.871,18	
<i>Etatiques</i>	220.952.707,50	0,00	0,00	669.373,01	-1.334,40	221.620.746,11	
<i>Corporates</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
AA-	108.016.694,94	25.249.824,87	0,00	115.105,50	50.787,22	133.432.412,53	
<i>Financiers</i>	108.016.694,94	25.249.824,87	0,00	115.105,50	50.787,22	133.432.412,53	
<i>Etatiques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Corporates</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
A+	32.070.291,05	16.709.706,82	668.070,62	0,00	240.166,25	49.688.234,74	
<i>Financiers</i>	32.070.291,05	0,00	197.191,08	0,00	157.267,54	32.424.749,67	
<i>Etatiques</i>	0,00	16.709.706,82	470.879,54	0,00	82.898,71	17.263.485,07	
<i>Corporates</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Financiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Etatiques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Corporates</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
A-	89.459.460,00	5.027.118,50	0,00	4.823.647,91	711.719,65	100.021.946,06	
<i>Financiers</i>	89.459.460,00	5.027.118,50	0,00	4.823.647,91	711.719,65	100.021.946,06	
<i>Etatiques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Corporates</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
BBB-	0,00	3.417.894,58	92.214,79	0,00	16.510,33	3.526.619,70	
<i>Financiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Etatiques</i>	0,00	3.417.894,58	92.214,79	0,00	16.510,33	3.526.619,70	
<i>Corporates</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
NR	111.286.527,01	0,00	-42.512.346,70	0,00	284.749,93	69.058.930,24	
<i>Financiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Etatiques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Corporates</i>	18.110.000,00	0,00	-610.000,00	0,00	284.749,93	17.784.749,93	
<i>Actions et parts</i>	93.176.527,01	0,00	-41.902.346,70	0,00	0,00	51.274.180,31	
<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Rating	31/12/2015						
	Nominal		Ajustements de juste valeur	Produits acquis		Total	
	Non courant	Courant		Non courant	Courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	417.455.020,64	0,00	0,00	3.322,04	417.458.342,68	
A-1+	0,00	218.616.000,00	0,00	0,00	0,00	218.616.000,00	
<i>Financiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Etatiques</i>	0,00	218.616.000,00	0,00	0,00	0,00	218.616.000,00	
<i>Corporates</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
NR	0,00	198.839.020,64	0,00	0,00	3.322,04	198.842.342,68	
<i>Financiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Etatiques</i>	0,00	74.988.525,00	0,00	0,00	0,00	74.988.525,00	
<i>Corporates</i>	0,00	841.680,67	0,00	0,00	3.322,04	845.002,71	
<i>Comptes à vue</i>	0,00	118.506.271,10	0,00	0,00	0,00	118.506.271,10	
<i>Espèces et chèques</i>	0,00	4.502.543,87	0,00	0,00	0,00	4.502.543,87	

Couverture du risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

Le risque de crédit sur les contreparties avec lesquelles des instruments financiers dérivés ont été conclus, doit être couvert systématiquement par la conclusion de contrats CSA (Credit Support Annex). Dans le cadre de contrats de ce type, on calcule régulièrement quel montant net devrait être payé soit par le Groupe SNCB, soit par la contrepartie, en cas d'annulation de l'en-cours intégral des produits dérivés conclus entre les contreparties. Par le recours aux CSA, le Groupe SNCB a constitué et reçu des cautionnements envers les contreparties pour lesquelles la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés a dépassé le seuil préalablement défini. Ces seuils ont été définis dans les CSA conclus, en fonction de la qualité de crédit de chaque contrepartie indépendamment (« rating »).

Avec des contreparties ayant reçu un « negative credit watch », aucune opération nouvelle ne peut être conclue pendant la période de « negative credit watch ». Les cautionnements reçus et payés dans le cadre des CSA sont repris respectivement dans les rubriques « Créances commerciales et autres débiteurs » et « Autres dettes ».

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'exposition au risque de crédit sur les instruments financiers dérivés, avant et après l'application des cautionnements constitués. Comme le montre le tableau ci-dessous, le Groupe SNCB a une exposition sur seulement un nombre limité de contreparties.

Couverture du risque de crédit sur les instruments financiers dérivés					31/12/2016
Contrepartie	Risque de crédit	Cautionnements versés	Cautionnements reçus	Position nette	
150	0,00	0,00	0,00	0,00	
152	38.349.169,42	0,00	-42.300.000,00	-3.950.830,58	
154	-369.963.596,06	317.939.106,00	0,00	-52.024.490,06	
155	0,00	0,00	0,00	0,00	
156	-5.038.094,44	0,00	0,00	-5.038.094,44	
158	10.123.660,52	0,00	0,00	10.123.660,52	
159	-5.056.364,84	5.100.000,00	0,00	43.635,16	
160	-27.170.376,15	0,00	0,00	-27.170.376,15	
161	-25.641.750,50	1.100.000,00	0,00	-24.541.750,50	
162	-9.746.204,75	0,00	0,00	-9.746.204,75	
163	-12.640.898,65	2.700.000,00	0,00	-9.940.898,65	
Avec CSA	-406.784.455,45	326.839.106,00	-42.300.000,00	-122.245.349,45	
164	0,00	0,00	0,00	0,00	
165	0,00	0,00	0,00	0,00	
Etat Belge	214.651.228,20	0,00	0,00	214.651.228,20	
Eurofima	25.473.276,37	0,00	0,00	25.473.276,37	
Sans CSA	240.124.504,57	0,00	0,00	240.124.504,57	
Total	-166.659.950,88	326.839.106,00	-42.300.000,00	117.879.155,12	

Couverture du risque de crédit sur les instruments financiers dérivés					31/12/2015
Contrepartie	Risque de crédit	Cautionnements versés	Cautionnements reçus	Position nette	
150	-23.051.570,62	0,00	0,00	-23.051.570,62	
152	30.802.009,74	0,00	-39.400.000,00	-8.597.990,26	
154	-319.667.698,70	278.304.484,00	0,00	-41.363.214,70	
155	-14.136.822,30	3.300.000,00	0,00	-10.836.822,30	
156	-12.078.824,85	3.100.000,00	0,00	-8.978.824,85	
158	9.994.422,08	0,00	0,00	9.994.422,08	
159	-5.567.820,78	5.900.000,00	0,00	332.179,22	
160	-14.255.545,45	0,00	0,00	-14.255.545,45	
161	-14.870.701,05	0,00	0,00	-14.870.701,05	
162	-12.335.047,38	0,00	0,00	-12.335.047,38	
163	-14.591.561,14	4.900.000,00	0,00	-9.691.561,14	
Avec CSA	-389.759.160,45	295.504.484,00	-39.400.000,00	-133.654.676,45	
164	20.923.076,44	0,00	0,00	20.923.076,44	
165	-3.532.446,51	0,00	0,00	-3.532.446,51	
Etat Belge	190.280.101,30	0,00	0,00	190.280.101,30	
Eurofima	7.790.882,94	0,00	0,00	7.790.882,94	
Sans CSA	215.461.614,17	0,00	0,00	215.461.614,17	
Total	-174.297.546,28	295.504.484,00	-39.400.000,00	81.806.937,72	

2.2.5 Risque de liquidité

Le risque que le Groupe SNCB ne puisse s'acquitter de ses obligations financières est limité car le Groupe SNCB :

- dispose de liquidités suffisantes. Le Groupe SNCB dispose fin 2016 de 82.040.216,16 EUR (2015 : 123.849.115,18 EUR) qui ne sont pas en gestion pour compte de tiers.
- dispose de lignes de crédit suffisantes, confirmées (2016 :375 millions EUR ; 2015 :375 millions EUR) et non confirmées (2016 :35 millions EUR ; 2015 :35 millions EUR), complétées par un programme (non confirmé) de papier commercial (2016 : 4 milliards EUR ; 2015 : 4 milliards EUR).
- a conclu avec la Banque Européenne d'Investissement une ligne de crédit (200 millions EUR) fin 2016 qui lui permet de conclure des financements à long terme. Le Groupe SNCB dispose de la possibilité dans une phase ultérieure d'augmenter le montant de la ligne de crédit à 600 millions EUR.
- a la possibilité de demander la garantie de l'Etat pour des financements effectués par la société mère pour un montant de 1.138.007.506,22 EUR.
- prévoit un étalement des échéances de la dette nette dans le temps, conformément à sa politique financière. Ainsi, 20% au maximum de l'en-cours de la dette peut venir à échéance dans la même année, avec un maximum de 10% de la dette par trimestre.

A la fin 2016, le Groupe SNCB a tiré 445.071.113,62 EUR (2015 : 580.046.181,73 EUR) sur son programme de papier commercial et n'a pas fait usage des lignes de crédit disponibles (2015 : 0,00 EUR).

Le Groupe SNCB s'attend à financer ses obligations d'investissements et ses obligations nettes à long terme à l'aide des cash-flows attendus issus des activités opérationnelles, d'investissements et de financement. Les subsides en capital et d'exploitation prévus dans le contrat de gestion de la SNCB jouent ici un rôle important pour le financement des activités opérationnelles et d'investissement. Le Groupe SNCB gère sa trésorerie sur base d'une analyse périodique de la liquidité. Cette analyse de la liquidité permet au service Trésorerie de la société mère une gestion optimale des cash-flows (limiter les excédents ou les manques de trésorerie).

Le tableau ci-dessous présente les échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés futurs des obligations financières, y inclus l'estimation des paiements d'intérêts et en tenant compte des cash-flows découlant des placements, des créances « back-to-back », des remboursements de l'Etat pour les opérations convenues, les instruments financiers dérivés et les trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles. Les montants repris sur la ligne Trésorerie et équivalents de trésorerie concernent les fonds gérés pour compte de tiers qui peuvent être utilisés pour les Autres dettes y liées.

	Valeur comptable	Flux contractuels *	< 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	> 5 ans
*Y compris intérêts							
31 décembre 2016							
Actifs financiers							
Créances commerciales et autres débiteurs	562.213.635,53	784.083.068,00	19.481.068,00	30.035.000,00	41.926.000,00	125.778.000,00	566.863.000,00
Instruments financiers dérivés	299.438.765,61	-327.603,92	3.306.132,30	3.037.812,59	5.874.585,90	-15.373.369,02	2.827.234,31
Autres actifs financiers	598.034.115,88	1.043.097.401,73	31.353.293,07	280.545,29	7.617.131,36	133.096.101,47	870.750.330,54
Trésorerie et équivalents de trésorerie	224.061.719,64	224.061.719,64	224.061.719,64	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des actifs financiers	1.683.748.236,66	2.050.914.585,45	278.202.213,01	33.353.357,88	55.417.717,26	243.500.732,45	1.440.440.564,85
Passifs financiers							
Dettes financières	3.532.535.287,03	4.172.115.733,75	644.471.427,87	26.206.351,24	164.044.525,80	924.594.242,58	2.412.799.186,26
Instruments financiers dérivés	466.098.716,49	417.366.149,90	5.868.398,14	35.356.065,79	38.179.756,82	-44.887.118,84	382.849.047,99
Dettes commerciales	373.606.826,12	373.118.065,18	370.312.952,74	2.132.058,59	392.410,80	-11.153,00	291.796,05
Autres dettes	334.146.406,23	384.679.748,79	120.892.138,71	42.976.435,34	76.055.168,17	75.960.427,48	68.795.579,09
Total des passifs financiers	4.706.387.235,87	5.347.279.697,62	1.141.544.917,46	106.670.910,96	278.671.861,59	955.656.398,22	2.864.735.609,39
TOTAL	-3.022.638.999,21	-3.296.365.112,17	-863.342.704,45	-73.317.553,08	-223.254.144,33	-712.155.665,77	-1.424.295.044,54

	Valeur comptable	Flux contractuels *	< 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	> 5 ans
*Y compris intérêts							
31 décembre 2015							
Actifs financiers							
Créances commerciales et autres débiteurs	574.783.974,41	818.419.000,00	11.891.000,00	30.035.000,00	41.926.000,00	125.778.000,00	608.789.000,00
Instruments financiers dérivés	316.321.663,68	36.050.078,51	26.252.889,69	16.696.704,00	5.591.350,54	1.286.805,07	-13.777.670,79
Autres actifs financiers	615.422.573,95	1.084.087.736,84	31.368.408,77	21.121.124,14	30.623.220,51	68.106.665,59	932.868.317,83
Trésorerie et équivalents de trésorerie	293.609.227,50	293.620.702,50	293.620.702,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des actifs financiers	1.800.137.439,54	2.232.177.517,85	363.133.000,96	67.852.828,14	78.140.571,05	195.171.470,66	1.527.879.647,04
Passifs financiers							
Dettes financières	3.547.214.624,03	4.247.153.127,07	877.233.977,37	104.550.407,97	157.030.538,43	844.611.901,01	2.263.726.302,29
Instruments financiers dérivés	490.619.209,96	447.995.857,83	-17.112.653,76	54.795.089,76	39.656.212,30	61.381.988,29	309.275.221,24
Dettes commerciales	374.480.811,27	374.480.811,27	371.048.641,33	1.872.743,35	1.063.876,42	56.911,09	438.639,08
Autres dettes	449.839.975,01	449.732.510,59	208.988.547,68	57.452.315,07	100.362.957,52	79.690.892,59	3.237.797,73
Total des passifs financiers	4.862.154.620,27	5.519.362.306,76	1.440.158.512,62	218.670.556,15	298.113.584,67	985.741.692,98	2.576.677.960,34
TOTAL	-3.062.017.180,73	-3.287.184.788,91	-1.077.025.511,66	-150.817.728,01	-219.973.013,62	-790.570.222,32	-1.048.798.313,30

2.2.6 Risque de « Fair value »

Le tableau ci-dessous ventile les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon les trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur. Celle-ci est déterminée sur la base suivante :

- Niveau 1: des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques,
- Niveau 2: des données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivés de prix),
- Niveau 3: des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

	31/12/2016		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôt	0,00	0,00	0,00
Titres à revenu fixe	79.218.214,56	33.601.711,73	0,00
Instruments financiers dérivés	0,00	276.042.433,77	23.396.331,84
Autres créances	0,00	87.113.868,18	0,00
Actifs financiers disponibles à la vente	0,00	0,00	51.274.180,31
Total	79.218.214,56	396.758.013,68	74.670.512,15
Passifs			
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dettes financières	0,00	0,00	148.968.925,58
Instruments financiers dérivés	0,00	468.175.661,02	-2.076.944,53
Autres passifs financiers	0,00	2.076.676,41	0,00
Total	0,00	470.252.337,43	146.891.981,05

	31/12/2015		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôt	0,00	0,00	0,00
Titres à revenu fixe	96.270.848,40	32.424.749,67	0,00
Instruments financiers dérivés	0,00	277.342.885,85	38.978.777,83
Autres créances	0,00	77.633.456,88	0,00
Actifs financiers disponibles à la vente	0,00	0,00	51.274.180,31
Total	96.270.848,40	387.401.092,40	90.252.958,14
Passifs			
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dettes financières	0,00	0,00	200.660.766,94
Instruments financiers dérivés	0,00	476.821.944,99	13.797.264,97
Autres passifs financiers	0,00	-78.824,78	0,00
Total	0,00	476.743.120,21	214.458.031,91

Les titres à revenus fixes (et dettes) valorisés à la juste valeur comprennent les placements (et financements) pour lesquels le Groupe SNCB a décidé au moment de la reconnaissance initiale de les classer volontairement comme « valorisés à la juste valeur par le résultat net ».

A la suite de la réorganisation au 1^{er} janvier 2014, le Groupe SNCB ne dispose plus d'un nombre représentatif de titres à revenu fixe cotés (Obligation). Le Groupe SNCB ne dispose plus depuis lors de données directement observables sur les marchés, tels que défini aux paragraphes 81 et 82 de IFRS 13, afin de valoriser à leur juste valeur les dettes qui ont été volontairement reconnues « à la juste valeur par le résultat net » et des instruments financiers dérivés qui ne font pas partie d'un CSA. Dès lors, les justes valeurs de ces instruments sont depuis le 1^{er} janvier 2014, considérées comme niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs selon IFRS 13.

Mutation des intruments financiers de niveau 3	
	EUR
Actifs	
Au 1^{er} Janvier	90.252.958,14
Entrées en niveau 3	0,00
Paie ments	-18.853.833,13
Prise en charges dans le compte de résultats	3.271.387,14
Transfert actifs-passifs	0,00
Au 31 Décembre	74.670.512,15
Pas sifs	
Au 1^{er} Janvier	214.458.031,91
Entrées en niveau 3	0,00
Paie ments	-79.014.014,81
Prise en charges dans le compte de résultats	11.447.963,95
Transfert actifs-passifs	0,00
Au 31 Décembre	146.891.981,05

La diminution significative des actifs est la conséquence de l'arrivée à terme contractuelle de certaines transactions de financements alternatifs qui étaient reconnues à leur juste valeur.

Note 3 - Estimations comptables et jugements significatifs

La préparation des comptes consolidés conformément aux normes IFRS amène le Groupe SNCB à effectuer des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des règles d'évaluation et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges, et qui contiennent par nature un certain degré d'incertitude. Ces estimations sont basées sur l'expérience et sur des hypothèses que le Groupe SNCB estime raisonnables en fonction des circonstances. Par définition, les résultats réels pourraient être et seront souvent différents de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et au cours de toutes les périodes futures concernées. Les jugements et estimations concernent essentiellement les domaines suivants :

3.1 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Le montant recouvrable de chaque actif ou CGU est déterminé soit, au titre de juste valeur de l'actif ou de la CGU diminuée des coûts de la vente soit, de la valeur d'utilité de l'actif ou de la CGU, si celle-ci est plus élevée. Ces calculs utilisent des estimations et des hypothèses relatives aux taux d'actualisation, aux taux de croissance, aux besoins de capitaux futurs et aux résultats d'exploitation futurs.

Certaines immobilisations corporelles du Groupe SNCB, ainsi que certains immeubles de placement du Groupe SNCB, ont été évalués à la juste valeur lors de la transition aux IFRS au 1^{er} janvier 2014. Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de pertes de valeur lorsqu'il y a une indication qu'elles aient pu subir une perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable des terrains correspond à la juste valeur moins les coûts de vente.

3.2 Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (tels que les dérivés négociés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Groupe SNCB sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existantes à la date de chaque clôture. Le Groupe SNCB utilise la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour différents actifs financiers disponibles à la vente qui n'ont pas été négociés sur un marché actif.

Nous nous référons à la note 2.2.2. b. et c. pour une analyse de la sensibilité du taux d'intérêt en cash flow et en juste valeur des instruments financiers.

3.3 Avantages au personnel

La dette relative aux avantages au personnel est déterminée de façon actuarielle, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses financières et démographiques. Toute modification de ces hypothèses impacterait le montant de cette dette. Une hypothèse importante et ayant une grande sensibilité sur la dette est le taux d'actualisation. A chaque clôture, le Groupe SNCB détermine ce taux par référence au marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses principales sont basées sur le marché ou reflètent la meilleure estimation du Groupe SNCB.

3.4 Juste valeur moins coûts de vente des actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur moins les coûts de vente. La juste valeur au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 est déterminée sur base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Ces calculs utilisent des estimations et des hypothèses relatives aux taux de croissance, aux taux d'actualisation et aux flux de trésorerie futurs.

3.5 Durée d'utilisation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement du matériel roulant ferroviaire, de l'infrastructure ferroviaire et des gares. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d'utilité estimée de l'actif. Cette durée d'utilité a été estimée par la direction et correspond à la période durant laquelle il est prévu qu'un actif soit disponible à l'utilisation pour le Groupe SNCB. La durée d'utilité estimée tient compte de l'utilisation prévue par le Groupe SNCB, l'usure physique prévue qui dépend de facteurs opérationnels comme le programme d'entretien, le vieillissement technique et économique et les limitations juridiques et autres limitations similaires (comme par exemple la période du contrat de location-financement). Pour un détail des durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles nous nous référons à la note 1.5. Cependant la durée d'utilité

réelle peut être différente à cause de nombreux facteurs, ce qui pourrait aboutir à une durée d'utilité plus courte ou plus longue. Si la durée d'utilité estimée paraît incorrecte, ou si les circonstances changent de telle sorte que la durée d'utilité estimée doit être révisée, cela pourrait entraîner une perte de valeur ou une charge d'amortissement augmentée ou réduite dans les périodes futures. Les durées d'utilité sont examinées à la clôture de chaque exercice comptable et ajustées de manière prospective, si nécessaire.

3.6 Impôts différés : recouvrement d'actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés à des fins de déduction des différences temporelles et des pertes reportables que s'il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront de compenser ces différences et pertes et que les pertes fiscales resteront disponibles compte tenu de leur origine, de leur période d'occurrence et de leur conformité avec la législation relative à leur recouvrement. La capacité du Groupe SNCB à recouvrer les actifs d'impôts différés est appréciée au travers d'une analyse basée notamment sur les plans d'affaires et sur les aléas liés aux conjonctures économiques et aux incertitudes des marchés sur lesquels le Groupe SNCB intervient. Au vu des différentes incertitudes décrites ci-avant, le Groupe SNCB s'est basé sur un horizon de temps de trois années dans son analyse. Les hypothèses sous-jacentes de cette analyse sont revues annuellement.

3.7 Provisions

Provision pour assainissement du sol

Sont couvertes la provision pour assainissements du sol, les charges que le Groupe SNCB doit supporter, légalement ou au vu de sa politique générale, pour fournir des attestations de sols ou pour remplir des obligations d'assainissement. Cette provision est ventilée par nature de dépenses et par site et est calculée sur base des techniques susceptibles d'être utilisées en matière de remise en état de l'environnement et sur base des meilleures estimations du Groupe SNCB en matière de coûts à engager et de leur timing de réalisation.

Provision pour litiges juridiques

La provision pour litiges juridiques correspond à la valeur actuelle de la meilleure estimation des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques en raison de litiges juridiques intentés contre le Groupe SNCB. Elle est ajustée à la date de clôture sur base d'une réestimation par les services juridiques du Groupe SNCB des risques encourus dans le cadre des litiges en cours et de la valeur actualisée des flux futurs attendus selon la courbe IRS.

Note 4 - Périmètre de consolidation du Groupe SNCB

Les filiales du Groupe SNCB sont les suivantes :

Nom	Quote-part du Groupe dans les droits de vote en %		Quote-part des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les droits de vote en %		Résultat net (consolidé) attribué aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle		Localisation du siège social	Numéro de TVA / d'entreprise
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015		
Blue Mobility	51,83	51,83	48,17	48,17	22.388,63	5.801,09	Anvers	BE 0832.369.965
B-Parking	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0899.438.834
De Leewe II	100,00	100,00	0,03	0,03	-20,97	-22,11	Bruxelles	BE 0476.491.021
Euro Immo Star (*)	-	100,00	-	0,03	-	737,68	Bruxelles	BE 0451.777.894
Eurogare	75,00	75,00	25,00	25,00	65.641,27	40.180,36	Liège	BE 0451.150.562
Eurostation	99,97	99,97	0,03	0,03	4.616,87	-2.082,77	Bruxelles	BE 0446.601.757
Foncière Rue de France (**)	-	100,00	-	0,00	-	0,00	Bruxelles	BE 0433.939.101
Railtour	95,44	95,44	4,56	4,56	6.382,43	3.652,71	Bruxelles	BE 0402.698.765
Schelde-Landschapspark (SLP)	50,00	50,00	50,02	50,02	1.542,06	-31.297,13	Bornem	BE 0824.816.833
SOBRU	100,00	100,00	0,03	0,03	23,55	18,69	Bruxelles	BE 0830.459.758
South Station (**)	-	100,00	-	0,02	-	77,92	Bruxelles	BE 0896.513.095
SPV LLN	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0826.478.107
Train World	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0632.739.017
Transurb	92,00	92,00	8,00	8,00	-27.057,23	-8.083,82	Bruxelles	BE 0413.393.907
YPTO	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0821.220.410

(*) Filiale absorbée par Eurostation

(**) Filiales absorbées par la SNCB

Les événements suivants se sont produits au sein du Groupe SNCB en 2016 et ont concerné des filiales du Groupe :

- ❖ Avant 2016, l'exploitation commerciale dans et autour de la gare de Bruxelles-Midi était assurée en partie par le Groupe Eurostation et en partie par la SNCB. Le 1^{er} janvier 2016, le Groupe Eurostation a été restructuré en vue de centraliser intégralement la gestion des concessions au sein de la SNCB. Les opérations suivantes ont eu lieu :
 - fusion par absorption d'Euro Immo Star par Eurostation ;
 - vente par Eurostation (et par voie de conséquence par Euro Immo Star) de l'activité « Concessions Bruxelles-Midi » à la SNCB et donc, annulation du contrat conclu en 1992 entre Eurostation et la SNCB ;
 - fusion de South Station par absorption par la SNCB. Cette société était détenue à 100% par le Groupe Eurostation.

- ❖ Au 1^{er} janvier 2016, la SNCB a également procédé à la fusion par absorption de la Foncière Rue de France.

- ❖ Suite à l'absorption d'Euro Immo Star, Eurostation est devenue actionnaire à 100% de SOBRU et De Leewe II. Fin mars 2016, Eurostation a revendu une action de

chacune de ces entités à la SNCB pour respectivement 1.126,04 EUR et 4.747,45 EUR.

Les sociétés mises en équivalence du Groupe SNCB sont les suivantes :

Nom	Quote-part dans les droits de vote en %		Quote-part des détenteurs de participations ne donnant		Résultat net (consolidé) attribué aux détenteurs des participations ne		Localisation du siège social	Numéro de TVA / d'entreprise	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015			
Albatros Development	-	10,00	-	0,00	-	-2,45	Anvers	BE 0836.362.704	
ATO	(**)	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00	Anvers	BE 0882.650.114	
Belgian Mobility Card	(***)	18,60	25,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0822.658.483	
Belgorail		33,33	33,33	2,67	2,67	9.762,03	1.396,81	Bruxelles	BE 0865.739.846
BeNe Rail International		50,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0479.863.354
Eurofima Joint-Stock Cie (droit suisse)		9,80	9,80	0,00	0,00	0,00	0,00	Bâle	-
Groupe B-Logistics		31,12	31,12	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0822.966.806
Hasselt stationsomgeving		50,00	50,00	0,02	0,02	87,70	-2,54	Hasselt	BE 0862.570.223
K. EUR Development		50,00	-	0,02	-	-0,86	-	Anvers	BE 0651.617.195
Liège Container Terminal		-	50,00	-	0,00	-	0,00	Flémalle	BE 0878.226.320
Optimobil Belgium		24,01	24,01	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0471.868.277
Publifer		50,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0402.695.993
Railteam (droit néerlandais)		10,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Amsterdam	NL 818547182B01
Terminal Athus	(**)	25,42	25,42	0,00	0,00	0,00	0,00	Athus	BE 0419.149.074
Thalys International		28,00	28,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0455.370.557
THI Factory		40,00	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0541.696.005
Tuc Rail		25,00	25,00	2,00	2,00	6.506,53	8.964,20	Bruxelles	BE 0447.914.029
HR Rail	(*)	20,00 (*)	20,00 (*)	0,00 (*)	0,00	0,00	0,00	Bruxelles	BE 0541.691.352

(*) 49 % du capital détenu mais par convention entre actionnaires 20 % de droits de vote. La méthode de mise en équivalence tient compte du pourcentage de détention de 49%

(**) Filiales classées en tant qu'actifs non courants détenus en vue de la vente et dettes y liées au 31 décembre 2016

(***) 18,60 % du capital détenu mais 25% des droits de vote (vote à l'unanimité). La méthode de mise en équivalence tient compte du pourcentage de détention de 18,60%

Les événements suivants se sont produits au sein du Groupe SNCB en 2016 et ont concerné des sociétés mises en équivalence :

- ❖ Au cours du premier trimestre 2016, il a été procédé à deux augmentations du capital de Belgian Mobility Card, coentreprise spécialisée dans la conceptualisation et le développement d'un système de ticketing commun pour les titres de transport. La SNCB était déjà actionnaire de cette société à hauteur de 25% avec la STIB, les TEC et De Lijn. Afin d'assurer le financement des activités de Belgian Mobility Card, chaque actionnaire a souscrit en espèces, à concurrence de son pourcentage de détention, à une augmentation de capital de 1.131.600 € (soit 282.900,00 € par actionnaire). La STIB a, en plus, effectué un apport en nature de 411.127,50 € et le pourcentage de détention de la SNCB dans cette coentreprise est passé à 18,60% tandis que son pourcentage dans les droits de vote est resté de 25%, l'unanimité étant requise dans la prise de décision. La méthode de mise en équivalence tient compte du pourcentage de détention de 18,60 %.
- ❖ Fin mars 2016, Eurostation a constitué une nouvelle coentreprise à Anvers avec la société Kairos : **K. EUR Development NV**. Cette société au capital de 1 Mio EUR,

souscrit et libéré à 50% par chaque actionnaire, est mise en équivalence à partir de 2016.

En outre, fin juin 2016, Eurostation a vendu hors Groupe la participation qu'elle détenait dans Albatros Development (10%). Cette société sort du périmètre de consolidation.

- ❖ Au cours du deuxième semestre 2016, la SNCB a vendu sa participation dans la société mise en équivalence Liège Container Terminal à la société Novandi (hors Groupe) au prix de 1.100.000 EUR plus une partie variable (earn out) de 200.000 EUR dépendant de l'issue d'un litige en cours. Cette société sort du périmètre de consolidation.
- ❖ Suite à la décision de la SNCB de céder le contrôle de ses participations dans ATO et Terminal Athus, leurs valeurs de mise en équivalence au 31 décembre 2016 ont été transférées vers les actifs non courants détenus en vue de la vente (voir note 15 Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente).

Les événements suivants se sont également produits en 2016 sans incidence sur le périmètre de consolidation :

- ❖ La société RailLink, société de droit néerlandais constituée conjointement avec les autres opérateurs ferroviaires européens et dont la SNCB détenait 10%, a été mise en liquidation fin 2016. Cette société dormante n'était pas consolidée.
- ❖ En septembre 2016, la Fondation du Patrimoine Historique a été mise en liquidation (non consolidée). Le solde positif dégagé suite à cette liquidation a fait l'objet d'un apport d'universalité à titre gratuit à L'ASBL Train World.

Note 5 - Immobilisations incorporelles

5.1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2016	31/12/2015
Goodwill	0,00	0,00
Immobilisations Incorporelles - autres - développées en interne	256.544.163,62	262.032.032,65
Immobilisations Incorporelles - autres - acquises de tiers	1.043.064,65	1.744.431,51
Valeur comptable nette	257.587.228,27	263.776.464,16

Autres que goodwill	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations incorporelles subsidiées	246.347.005,80	250.590.516,63
Immobilisations incorporelles non subsidiées	11.240.222,47	13.185.947,53
Valeur comptable nette	257.587.228,27	263.776.464,16

Soit :

	31/12/2016	31/12/2015
SNCB	256.568.223,86	262.086.989,78
Filiales	1.019.004,41	1.689.474,38
Valeur comptable nette	257.587.228,27	263.776.464,16

5.1.1 Immobilisations incorporelles – goodwill

	Goodwill - intégration globale	Goodwill - autres	Total
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2015	0,00	0,00	0,00
Acquisitions individuelles			0,00
Acquisitions par regroupement d'entreprises			0,00
Cessions			0,00
Transferts:			
actifs détenus en vue de la vente			0,00
à l'intérieur de la rubrique			0,00
autres transferts			0,00
Pertes de valeur			0,00
Sortie du périmètre			0,00
Ecarts de conversion			0,00
Autres variations			0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	0,00	0,00	0,00
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2016	0,00	0,00	0,00
Acquisitions individuelles			0,00
Acquisitions par regroupement d'entreprises			0,00
Cessions			0,00
Transferts:			
actifs détenus en vue de la vente			0,00
à l'intérieur de la rubrique			0,00
autres transferts			0,00
Pertes de valeur			0,00
Sortie de périmètre - Val acquisition	-4.216.256,56		-4.216.256,56
Sortie de périmètre - Amortissements cumulés	4.216.256,56		4.216.256,56
Ecarts de conversion			0,00
Autres variations			0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	0,00	0,00	0,00

La sortie du périmètre en 2016 concerne le goodwill qui était comptabilisé relatif à la participation dans la Foncière Rue de France, celle-ci ayant été absorbée par la SNCB.

	Goodwill - intégration globale	Goodwill - autres	Total
Au 31 décembre 2015			
Valeur d'acquisition	53.808.018,47		53.808.018,47
Pertes de valeur cumulées	-53.808.018,47		-53.808.018,47
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	0,00	0,00	0,00
Au 31 décembre 2016			
Valeur d'acquisition	49.591.761,91		49.591.761,91
Pertes de valeur cumulées	-49.591.761,91		-49.591.761,91
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	0,00	0,00	0,00

5.1.2 Immobilisations incorporelles – autres

	Développé en interne			Acquis de tiers		
	Logiciels	Autres	Total	Logiciels	Autres	Total
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2015	267.967.172,71	1.000,00	267.968.172,71	2.219.355,45	474.195,00	2.693.550,45
Acquisitions individuelles	2.834.885,75		2.834.885,75	185.850,11		185.850,11
Production immobilisée	35.993.084,16		35.993.084,16	12.864,80		12.864,80
Coûts d'emprunt			0,00			0,00
Cessions	-61.745,63		-61.745,63			0,00
Transferts:			0,00			0,00
actifs détenus en vue de la vente			0,00			0,00
à l'intérieur de la rubrique			0,00			0,00
vers/de immo incorporelles/corporelles			0,00	75.895,61		75.895,61
autres transferts			0,00		27.786,24	27.786,24
Pertes de valeur	-7.516,17		-7.516,17		-300.000,00	-300.000,00
Reprises de pertes de valeur			0,00			0,00
Amortissements de l'année	-42.678.682,24	-1.000,00	-42.679.682,24	-961.818,90	-15.000,00	-976.818,90
Ecart de conversion			0,00			0,00
Annulés (désaffectations)	-209.469,21		-209.469,21		-64.678,00	-64.678,00
Variation de périmètre	-1.805.696,72		-1.805.696,72	89.981,20		89.981,20
Autres variations			0,00			0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	262.032.032,65	0,00	262.032.032,65	1.622.128,27	122.303,24	1.744.431,51
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2016	262.032.032,65	0,00	262.032.032,65	1.622.128,27	122.303,24	1.744.431,51
Acquisitions individuelles	6.900.905,44		6.900.905,44	71.089,38	25.209,96	96.299,34
Production immobilisée	36.487.543,95		36.487.543,95	9.504,13		9.504,13
Coûts d'emprunt			0,00			0,00
Cessions			0,00		-9.555,00	-9.555,00
Transferts:			0,00			0,00
actifs détenus en vue de la vente			0,00			0,00
à l'intérieur de la rubrique			0,00		-120.000,00	-120.000,00
vers/de immo incorporelles/corporelles	-29.881,93		-29.881,93			0,00
autres transferts			0,00		18.214,50	18.214,50
Pertes de valeur	-864.850,02		-864.850,02			0,00
Reprises de pertes de valeur			0,00			0,00
Amortissements de l'année	-47.981.586,47		-47.981.586,47	-695.829,83		-695.829,83
Ecart de conversion			0,00			0,00
Annulés (désaffectations)			0,00			0,00
Variation de périmètre			0,00			0,00
Autres variations			0,00			0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	256.544.163,62	0,00	256.544.163,62	1.006.891,95	36.172,70	1.043.064,65

Les autres transferts d'immobilisations incorporelles en 2016 (18.214,50 EUR) concernent des certificats verts obtenus par la SNCB en contrepartie de l'installation de panneaux photovoltaïques. En 2016, 177 certificats verts ont été vendus pour un montant total de 9.555,00 EUR.

	Développé en interne			Acquis de tiers		
	Logiciels	Autres	Total	Logiciels	Autres	Total
Au 31 décembre 2015						
Valeur d'acquisition	456.987.551,41	5.000,00	456.992.551,41	8.249.237,06	899.797,69	9.149.034,75
Amortissements cumulés	-191.171.555,90	-5.000,00	-191.176.555,90	-6.047.257,65	-177.494,45	-6.224.752,10
Pertes de valeur cumulées	-3.783.962,86		-3.783.962,86	-579.851,14	-600.000,00	-1.179.851,14
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	262.032.032,65	0,00	262.032.032,65	1.622.128,27	122.303,24	1.744.431,51
Au 31 décembre 2016						
Valeur d'acquisition	500.346.118,87	5.000,00	500.351.118,87	8.329.830,57	813.667,15	9.143.497,72
Amortissements cumulés	-239.153.142,37	-5.000,00	-239.158.142,37	-6.743.087,48	-177.494,45	-6.920.581,93
Pertes de valeur cumulées	-4.648.812,88		-4.648.812,88	-579.851,14	-600.000,00	-1.179.851,14
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	256.544.163,62	0,00	256.544.163,62	1.006.891,95	36.172,70	1.043.064,65

5.1.3 Immobilisations incorporelles - location-financement

	Logiciels	Autres	Total en Location-financement
Au 31 décembre 2015			
Valeur d'acquisition	1.059.956,16		1.059.956,16
Amortissements cumulés	-423.982,46		-423.982,46
Pertes de valeur cumulées	0,00		0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	635.973,70	0,00	635.973,70
Au 31 décembre 2016			
Valeur d'acquisition	1.059.956,16		1.059.956,16
Amortissements cumulés	-635.973,69		-635.973,69
Pertes de valeur cumulées	0,00		0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	423.982,47	0,00	423.982,47

Les logiciels détenus en location-financement au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 concernent la filiale YPTO.

5.1.4 Autres informations relatives aux immobilisations incorporelles

Valeur comptable des immobilisations incorporelles	31/12/2016	31/12/2015
Acquises grâce à des subsides publics		
Logiciels développés en interne	246.333.908,30	250.537.862,74
Logiciels acquis de tiers	13.097,50	52.653,89
Total	246.347.005,80	250.590.516,63

Au 31 décembre 2016, 95,6 % des immobilisations incorporelles du Groupe SNCB sont subsidiées et concernent principalement la SNCB (96,0 % des immobilisations incorporelles de la SNCB sont subsidiées).

Les immobilisations incorporelles relatives à la SNCB et qui ne sont pas encore prêtes à l'emploi s'élèvent à 89.093.502,73 EUR (dont 85.919.623,74 EUR subsidiées) au 31 décembre 2016 et à 99.431.354,27 EUR au 31 décembre 2015 (dont 92.249.033,41 EUR subsidiées).

Le Groupe SNCB n'a pas d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

Note 6 - Immobilisations corporelles

6.1 Immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immob corporelles en cours	Total
Valeur comptable nette au 1 janvier 2015	585.522.458,45	850.343.140,90	43.962.149,98	4.036.556.018,33	190.961.427,35	685.140.629,44	6.392.485.824,45
Acquisitions individuelles		144.250,04		624.160,95	544.369,22	480.558.517,83	481.871.298,04
Acquisitions par regroupement d'entreprises							0,00
Production immobilisée					256.988,48	203.503.807,88	203.760.796,36
Coûts d'emprunt						153.937,87	153.937,87
Cessions		-944,84		-623.148,37	-63.291,44		-687.384,65
Transferts							
Actifs détenus en vue de la vente à l'intérieur de la rubrique vers/de immo incorporelles / IP & Emphytéoses	-2.285.245,99	-1.365,46		-16.666.144,83	-385.718,93	-1.180.455,11	-20.518.930,32
	54.004,69	30.828.557,05	4.243.812,24	294.622.005,76	28.320.272,87	-358.068.652,61	0,00
311.992.154,55	-61.010.112,36				2.166.806,20	-13.461.451,39	239.687.397,00
autres transferts	-2.162,88					-10.000.000,00	-10.000.926,59
Pertes de valeur		-895.577,31		-31.841.680,33	-611.015,39		-33.348.273,03
Reprises de pertes de valeur							0,00
Amortissements		-45.789.711,02	-2.451.893,60	-241.156.597,14	-27.367.294,38		-316.765.496,14
Ecart de conversion							0,00
Annulés (désaffectations)		-1.144,95			-17.015,00	-188.659,00	-206.818,95
Exédentaire		188.607,34			5.030,59		193.637,93
Variation de périmètre		151.755,08	58.072,77	-6.734.044,46	418.314,26	817.396,85	-5.288.505,50
Autres variations							0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	895.281.208,82	773.957.454,47	45.812.141,39	4.034.780.569,91	194.230.110,12	987.275.071,76	6.931.336.556,47
Valeur comptable nette au 1 janvier 2016	895.281.208,82	773.957.454,47	45.812.141,39	4.034.780.569,91	194.230.110,12	987.275.071,76	6.931.336.556,47
Acquisitions individuelles		577.159,32			513.585,13	285.251.538,80	286.342.283,25
Acquisitions par regroupement d'entreprises							0,00
Production immobilisée					26.590,88	195.912.456,33	195.939.047,21
Coûts d'emprunt						66.004,62	66.004,62
Cessions							0,00
Transferts							0,00
vers actifs détenus en vue de la vente à l'intérieur de la rubrique de/vers immo incorp et immeubles de placement	-4.689.136,21	-17.995.921,81	-454.226,74	-4.073.521,68	-611.912,73	-936.465,88	-28.761.185,05
	227.443,07	211.566.233,78	11.454.551,01	131.689.738,73	39.860.062,62	-394.798.029,21	0,00
autres transferts	-19.971.256,68	-1.503.496,45		29.881,95	669.758,95	-6.042.537,23	-26.817.649,48
Pertes de valeur	-86.644.172,93	-1.062.303,98	-49.495,56	-32.947.963,19	-3.153.173,60	8.072.473,83	-123.857.109,26
Reprises de pertes de valeur							0,00
Amortissements		-45.318.678,63	-2.843.506,67	-246.110.173,63	-28.638.080,25	0,00	-322.910.439,18
Ecart de conversion							0,00
Annulés (désaffectations)							0,00
Exédentaire		132.559,50	690.923,22		30.334,29		853.817,01
Variation de périmètre							0,00
Autres variations	71.012,89	7.675.816,72					7.746.829,61
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	784.275.098,96	928.028.822,92	54.610.386,65	3.883.368.532,07	202.909.401,71	1.074.800.513,02	6.927.992.755,33

Les acquisitions d'immobilisations corporelles en 2016 concernent principalement la SNCB et comprennent notamment la révision/modernisation du matériel roulant pour 104.491.337,46 EUR, l'acquisition du matériel M7 pour 77.799.590,75 EUR et l'acquisition de locomotives T18 pour 18.311.021,13 EUR. Elles comprennent également les investissements réalisés pour la construction et l'aménagement des nouveaux ateliers de Melle, de Kinkempois et d'Arlon.

Les transferts au cours de l'année 2016 des terrains vers les immeubles de placement concernent, pour 13.645.546,61 EUR, les terrains du Main-Hub à Antwerpen Noord pour lesquels la SNCB a signé un contrat de location avec IFB le 1^{er} octobre 2016.

Les pertes de valeur actées sur des terrains en 2016 pour un montant de 86.644.172,93 EUR concernent uniquement des terrains de la SNCB. En effet, des pertes de valeur sur des terrains qui ont fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur lors de la transition aux IFRS au 1^{er} janvier 2014 ont été comptabilisées pour un montant total de 145.893.397,94 EUR au 31 décembre 2016. Ce montant concerne pour 86.644.172,93 EUR des terrains classés

parmi les immobilisations corporelles, pour 58.528.141,93 EUR des terrains classés parmi les immeubles de placement et pour 721.083,08 EUR des terrains classés parmi les actifs non courants détenus en vue de la vente. Un test de perte de valeur a été réalisé par la SNCB en 2016 et, en application de la norme IAS 36, lorsque la juste valeur est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur a été comptabilisée dans les états financiers consolidés IFRS. Ces pertes de valeur concernent principalement des changements d'estimations comptables selon IAS 8 et IFRS 13 étant donné qu'elles résultent essentiellement d'améliorations des techniques d'évaluation.

	Terrains	Constructions	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immob corporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2015							
Valeur d'acquisition	895.282.308,28	1.476.788.713,14	150.057.450,10	6.529.978.607,81	574.577.024,38	987.275.071,76	10.613.959.175,47
Amortissements cumulés		-694.889.383,93	-87.031.654,42	-2.487.698.756,13	-372.209.177,88		-3.641.828.972,36
Pertes de valeur cumulées	-1.099,46	-7.941.874,74	-17.213.654,29	-7.499.281,77	-8.137.736,38		-40.793.646,64
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	895.281.208,82	773.957.454,47	45.812.141,39	4.034.780.569,91	194.230.110,12	987.275.071,76	6.931.336.556,47
Au 31 décembre 2016							
Valeur d'acquisition	868.409.579,76	1.672.474.197,68	159.970.505,63	6.547.071.905,74	593.500.511,59	1.074.800.513,02	10.916.227.213,42
Amortissements cumulés		-737.008.277,76	-88.116.155,77	-2.654.916.938,30	-382.560.232,92		-3.862.601.604,75
Pertes de valeur cumulées	-84.134.480,80	-7.437.097,00	-17.243.963,21	-8.786.435,37	-8.030.876,96		-125.632.853,34
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	784.275.098,96	928.028.822,92	54.610.386,65	3.883.368.532,07	202.909.401,71	1.074.800.513,02	6.927.992.755,33

Soit :

	31/12/2016	31/12/2015
SNCB	6.887.400.470,51	6.891.567.606,68
Filiales	40.592.284,82	39.768.949,79
Valeur comptable nette	6.927.992.755,33	6.931.336.556,47

Au 31 décembre 2016, la SNCB représente 99,4% du total des immobilisations corporelles du Groupe SNCB.

Le taux de capitalisation utilisé pour déterminer les montants des coûts d'emprunt à incorporer aux immobilisations corporelles s'élève en moyenne à 2,30% en 2016 et à 2,70% en 2015

6.2 Immobilisations corporelles : location-financement

Le Groupe SNCB détient les actifs suivants, inclus dans le total des immobilisations corporelles, dans le cadre de contrats de location-financement :

	Constructions	Installations et Equipements divers
Au 31 décembre 2015		
Valeur d'acquisition	7.899.468,57	282.186,63
Amortissements cumulés	-990.942,58	-282.186,63
Pertes de valeur cumulées	-5.959.691,46	
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	948.834,53	0,00
Au 31 décembre 2016		
Valeur d'acquisition	15.502.546,24	282.186,63
Amortissements cumulés	-1.841.801,71	-282.186,63
Pertes de valeur cumulées	-5.959.691,46	
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	7.701.053,07	0,00

Les constructions en location-financement concernent la SNCB.

6.3 Autres informations relatives aux immobilisations corporelles

Valeur comptable des immobilisations corporelles	31/12/2016	31/12/2015
Dont la propriété est soumise à restriction donnée en nantissement de dettes	2.243.337.117,73	1.821.337.177,15
Total	2.243.337.117,73	1.821.337.177,15

Les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes sont détenues par la SNCB. Elles concernent principalement du matériel roulant (2.191.260.886,75 EUR en 2016 ; 1.766.954.484,63 EUR en 2015) et dans une moindre mesure des bâtiments administratifs (52.076.230,98 EUR en 2016 ; 47.392.904,41 EUR en 2015).

Valeur comptable des immobilisations corporelles	31/12/2016	31/12/2015
Acquises grâce à des subsides publics		
Terrains	40.520.901,42	40.413.453,68
Constructions	851.000.518,16	699.857.963,66
Infrastructure ferroviaire	43.200.049,40	33.911.580,05
Matériel roulant ferroviaire	3.530.593.815,20	3.636.488.794,34
Installations et équipements divers	164.923.894,20	151.673.884,69
Immobilisations corporelles en cours	1.026.718.210,74	948.537.216,72
Total	5.656.957.389,12	5.510.882.893,14

Au 31 décembre 2015, 81,6 % (79,5 % en 2015) des immobilisations corporelles sont subsidiées et concernent exclusivement la SNCB.

Note 7 - Immeubles de placement

7.1 Immeubles de placement

	Terrains	Immeubles	Total
<u>Note</u>			
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2015	682.238.412,76	15.098.313,82	697.336.726,58
Acquisitions			0,00
Production immobilisée		1.554,12	1.554,12
Cessions			0,00
Coûts d'emprunt			0,00
Transferts			0,00
actifs détenus en vue de la vente	-1.473.243,22	-30.426,25	-1.503.669,47
immobilisations incorporelles et corporelles	-311.897.147,92	72.133.855,31	-239.763.292,61
stocks			0,00
autres transferts	131.092,56		131.092,56
Pertes de valeur	-2.680,14		-2.680,14
Reprises de pertes de valeur			0,00
Amortissements de l'année		-8.653.891,82	-8.653.891,82
Ecart de conversion			0,00
Excédentaires		475.716,16	475.716,16
Autres variations			0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	368.996.434,04	79.025.121,34	448.021.555,38
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2016	368.996.434,04	79.025.121,34	448.021.555,38
Acquisitions	471.404,38	2.039.233,29	2.510.637,67
Production immobilisée		5.398,60	5.398,60
Cessions	-101.754,96	-4.025.704,99	-4.127.459,95
Coûts d'emprunt			0,00
Transferts			0,00
actifs détenus en vue de la vente	-5.245.205,19	-13.585,60	-5.258.790,79
immobilisations incorporelles et corporelles	19.297.843,09	7.549.688,32	26.847.531,41
A l'intérieur de la rubrique	492,85	-492,85	0,00
autres transferts	719.977,19		719.977,19
Pertes de valeur	-58.530.822,07	-1.422,92	-58.532.244,99
Reprises de pertes de valeur			0,00
Amortissements de l'année		-4.150.869,90	-4.150.869,90
Ecart de conversion			0,00
Excédentaires			0,00
Autres variations			0,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	325.608.369,33	80.427.365,29	406.035.734,62

Les autres transferts de 2016 concernent la SNCB, principalement les terrains de la nouvelle remise de trams à Ostende (718.734,00 EUR) loués à De Lijn pour une durée de 15 ans. En 2013, un accord de coopération avait été signé entre De Lijn et la SNCB pour la construction et le financement d'une nouvelle remise de tram à Ostende. Les terrains (et les bâtiments) ont été mis à disposition de De Lijn le 31 mai 2016.

Les pertes de valeur actées sur des terrains de placement en 2016 concernent presque exclusivement des terrains de la SNCB (pour 58.528.141,93 EUR). Des pertes de valeur ont

en effet été comptabilisées au 31 décembre 2016 sur des terrains de placement ayant fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur lors de la transition aux IFRS au 1^{er} janvier 2014 (voir note 6.1. Immobilisations corporelles).

	Terrains	Immeubles	Total
Au 31 décembre 2015			
Valeur d'acquisition	369.036.636,14	224.084.752,52	593.121.388,66
Amortissements cumulés		-142.158.534,34	-142.158.534,34
Pertes de valeur cumulées	-40.202,10	-2.901.096,84	-2.941.298,94
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	368.996.434,04	79.025.121,34	448.021.555,38
Au 31 décembre 2016			
Valeur d'acquisition	379.566.783,46	200.024.631,79	579.591.415,25
Amortissements cumulés		-116.228.260,04	-116.228.260,04
Pertes de valeur cumulées	-53.958.414,13	-3.369.006,46	-57.327.420,59
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	325.608.369,33	80.427.365,29	406.035.734,62

Au 31 décembre 2016, 99,3 % des immeubles de placement sont détenus par la SNCB (403.331.250,62 EUR sur un total de 406.035.734,62 EUR). Les autres sont détenus par les filiales Eurostation (2.579.336,26 EUR) et Eurogare (125.147,74 EUR).

7.2 Autres informations relatives aux immeubles de placement

Il n'y a pas d'immeubles de placement dont la propriété est donnée en nantissement de dettes.

Valeur comptable des immeubles de placement	31/12/2016	31/12/2015
Acquis grâce à des subsides publics		
<i>Terrains</i>	499.270,55	494.008,39
<i>Immeubles</i>	67.123.036,15	67.790.887,27
Total	67.622.306,70	68.284.895,66

Au 31 décembre 2016, 16,7 % des immeubles de placement sont subsidiés et concernent exclusivement la SNCB.

Les produits locatifs et charges opérationnelles comptabilisés dans le résultat du Groupe SNCB sont les suivants :

Comptabilisé en résultat pour la période se terminant au	31/12/2016	31/12/2015
Produits locatifs	25.669.067,79	26.679.289,12
Charges opérationnelles directes	11.525.408,43	7.103.022,63

Les immeubles de placement du Groupe SNCB incluent des terrains et bâtiments entièrement ou partiellement donnés en location dans le cadre de contrats de location simple :

	31/12/2016			31/12/2015		
	Terrains	Immeubles et équipements de terrains	Total	Terrains	Immeubles et équipements de terrains	Total
Coût d'acquisition	195.987.284,44	85.469.639,05	281.456.923,49	141.879.867,51	200.143.502,91	342.023.370,42
Amortissements cumulés au 1 janvier		-46.314.421,77	-46.314.421,77		-116.405.382,03	-116.405.382,03
Amortissements de l'année		-3.200.420,67	-3.200.420,67		-6.104.197,43	-6.104.197,43
Valeur comptable nette au 31 décembre	195.987.284,44	35.954.796,61	231.942.081,05	141.879.867,51	77.633.923,45	219.513.790,96

Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des terrains a été déterminée selon deux méthodes principales. Les terrains situés autour des gares et pour lesquels des projets de développement existent ont été évalués soit sur la base de comparables de marché, soit sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, en considérant l'utilisation la plus avantageuse des terrains, et compte tenu d'hypothèses réalistes et prudentes quant à leur destination potentielle. Les autres terrains ont été évalués sur la base de comparables de marché, c'est-à-dire sur la base de transactions récentes réalisées avec des tiers. Lorsque la nature des terrains le justifiait, des ajustements ont été effectués pour capturer les spécificités des terrains utilisés pour des activités ferroviaires, ces spécificités n'étant pas nécessairement prises en compte dans les prix de marché dérivés de transactions plus générales. Les évaluations effectuées sont des évaluations de niveau 2 (basées sur des données de marché observables relatives à l'actif, autres que des données observables sur des marchés actifs) ou de niveau 3 (basées sur des données non observables relatives à l'actif).

La juste valeur des immeubles est déterminée sur la base des loyers annuels nets [auxquels un taux de rendement est appliqué] en ce qui concerne les immeubles occupés (loués), et sur la base de la moyenne des prix de vente moins coûts de vente des 5 dernières années en ce qui concerne les immeubles non occupés (loués).

	Terrains	Immeubles	Total
Juste valeur au 31 décembre 2015	372.323.786,06	459.253.314,02	831.577.100,08
Juste valeur au 31 décembre 2016	325.608.369,33	499.318.470,04	824.926.839,37

Note 8 - Participations mises en équivalence

8.1 Participations mises en équivalence

		31/12/2016	31/12/2015
	Notes		
Participations dans les coentreprises	8.2	7.654.800,43	10.916.522,99
Participations dans les entreprises associées	8.3	349.844.419,12	357.399.507,61
Valeur comptable nette		357.499.219,55	368.316.030,60

8.2 Participations dans les coentreprises

Au 31 décembre 2016, les participations dans les coentreprises sont les suivantes :

Nom	Quote-part dans les droits de vote en %		Localisation du siège social	Numéro de TVA / d'entreprise	Activités
	31.12.2016	31.12.2015			
ATO *	50,00	50,00	Anvers	BE 0882.650.114	Activités logistiques
Belgian Mobility Card	18,60	25,00	Bruxelles	BE 0822.658.483	Gestionnaire du ticket de transport unique
BeNe Rail International	50,00	50,00	Bruxelles	BE 0479.863.354	ICT (distribution titres de transport internationaux)
K. EUR Development	50,00	-	Anvers	BE 0651.617.195	Projets/études immobilières
Liège Container Terminal	-	50,00	Flémalle	BE 0878.226.320	Activités logistiques
Publifer	50,00	50,00	Bruxelles	BE 0402.695.993	Publicité commerciale sur le domaine ferroviaire
Thalys International	28,00	28,00	Bruxelles	BE 0455.370.557	Transport international
Tuc Rail	25,00	25,00	Bruxelles	BE 0447.914.029	Bureau d'études

* ATO transféré vers les actifs non courants détenus en vue de la vente au 31 décembre 2016

Le tableau ci-dessous détaille les mouvements dans les participations dans les coentreprises :

	31/12/2016	31/12/2015
Valeur comptable nette au début de la période	10.916.522,99	10.206.896,45
Regroupements d'entreprises		
Modifications de périmètre :		
entrées dans le périmètre	250.000,00	
sorties du périmètre	-1.324.871,75	
souscription complémentaire et perte de pourcentage de contrôle (BMC)	278.385,47	
Dividendes payés	-250.000,00	-308.786,26
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	1.116.908,83	1.043.510,40
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises MEQ		
Autres variations		
transferts vers actifs non courant détenus en vue de la vente	-3.332.145,10	
transferts vers entreprises associées (voir note 8.3)		-25.097,60
arrondis	-0,01	
Valeur comptable nette à la fin de la période	7.654.800,43	10.916.522,99

L'entrée dans le périmètre de 250.000,00 EUR concerne la participation d'Eurostation dans la nouvelle coentreprise K EUR Development.

La sortie du périmètre de 1.324.871,75 EUR est relative à la coentreprise Liège Container Terminal vendue hors Groupe en 2016.

Les autres modifications de périmètre de 278.385,47 EUR concernent la coentreprise Belgian Mobility Card : la SNCB a souscrit à la première augmentation de capital à concurrence de son pourcentage de détention de 25% soit 282.900,00 EUR de souscription complémentaire. Elle n'a pas participé à la deuxième augmentation de capital et son pourcentage de détention est passé à 18,60% générant une diminution de la valeur de mise en équivalence de BMC de 4.514,53 EUR.

Le transfert vers les actifs non courants détenus en vue de la vente de 3.332.145,10 EUR concerne la participation dans ATO suite à la décision de la SNCB d'en céder le contrôle (voir note 15. Actifs non courants détenus en vue de la vente et dettes y liées).

La quote-part du Groupe SNCB dans l'état de la situation financière et le résultat global des coentreprises au 31 décembre 2016 est :

	31/12/2016					
	BeNe RI	Publifer	Tuc Rail	Thalys International	Autres Co-entreprises	Totaal
Quote-part dans l'état de la situation financière des entreprises mises en équivalence						
Actifs courants	5.947.200,88	3.321.775,70	40.952.242,92	2.137.910,20	17.214.042,56	69.573.172,26
Actifs non courants	2.820.434,25	288.489,05	2.229.861,62	278.874,67	70.041,78	5.687.701,37
Passifs courants	-4.567.653,63	-2.636.998,73	-33.874.703,41	-1.577.167,49	-16.717.012,49	-59.373.535,75
Passifs non courants			-8.140.024,53	-92.512,92		-8.232.537,45
Actif net	4.199.981,50	973.266,02	1.167.376,60	747.104,46	567.071,85	7.654.800,43
DONT:						
Informations complémentaires (IFRS 12)						
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	2.457.480,81	683.158,40	975.947,66	1.137.949,64	2.755.450,92	8.009.987,43
Dettes financières Courantes	250.000,00					250.000,00
Dettes financières Non Courantes						0,00
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence						
Produits	12.605.170,43	4.776.963,27	27.146.805,89	4.337.926,72	232.562,65	49.099.428,96
Charges	-12.498.791,07	-4.428.482,47	-27.065.474,25	-4.248.162,00	-227.321,00	-48.468.230,79
Résultat net	106.379,36	348.480,80	81.331,64	89.764,72	5.241,65	631.198,17
Autres éléments du résultat global						
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DONT:						
Informations complémentaires (IFRS 12)						
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	1.512.038,31	37.355,54	634.472,67	181.587,48	17.478,22	2.382.932,22
Produits financiers	25,09	232,85	6.890,30	1.701,81		8.850,05
Charges financières	10.123,21	2.331,52	71.015,47	6.325,13	746,89	90.542,22
Charges d'impôts sur le résultat net		191.921,31	224.058,66	75.800,84	2.990,57	494.771,38

La quote-part du Groupe SNCB dans l'état de la situation financière et le résultat global des coentreprises au 31 décembre 2015 est :

31/12/2015						
	BeNe RI	Publifer	Tuc Rail	ATO	Autres Co-entreprises	Total
Quote-part dans l'état de la situation financière des entreprises mises en équivalence						
Actifs courants	6.052.677,90	2.969.225,02	33.184.970,71	1.566.131,25	4.375.074,34	48.148.079,22
Actifs non courants	3.436.465,25	318.956,20	2.769.979,32	2.487.302,80	1.829.319,65	10.842.023,22
Passifs courants	-5.395.541,01	-2.409.165,87	-28.917.682,38	-1.153.244,77	-4.054.547,71	-41.930.181,74
Passifs non courants		-4.230,12	-5.951.222,68		-187.944,91	-6.143.397,71
Actif net	4.093.602,14	874.785,23	1.086.044,97	2.900.189,28	1.961.901,37	10.916.522,99
DONT:						
Informations complémentaires (IFRS 12)						
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	3.008.507,83	854.426,96	240.018,47	165.543,42	1.608.406,57	5.876.903,25
Dettes financières Courantes	600.000,00			19.805,44	866.008,76	1.485.814,20
Dettes financières Non Courantes					51.038,64	51.038,64
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence						
Produits	12.884.758,43	4.696.016,46	28.636.741,23	6.146.854,19	16.184.919,65	68.549.289,96
Charges	-12.836.234,66	-4.402.603,38	-28.524.688,75	-5.790.564,08	-15.951.688,69	-67.505.779,56
Résultat net	48.523,77	293.413,08	112.052,48	356.290,11	233.230,96	1.043.510,40
Autres éléments du résultat global						
						0,00
DONT:						
Informations complémentaires (IFRS 12)						
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	1.926.100,40	71.871,07	654.636,90	477.726,42	81.264,19	3.211.598,98
Produits financiers	3,28	539,77	13.355,28	3.880,42	84.788,85	102.567,60
Charges financières	17.901,21	2.396,81	114.412,20	4.654,78	35.229,32	174.594,32
Charges d'impôts sur le résultat net	452,50	154.763,40	285.022,98	186.479,99	145.488,74	772.207,61

8.3 Participations dans les entreprises associées

Nom	Quote-part dans les droits de vote en %		Localisation du siège social	Numéro de TVA / d'entreprise	Activités
	31.12.2016	31.12.2015			
Albatros Development	-	10,00	Anvers	BE 0836.362.704	Gestion immobilière
B-Logistics	31,12	31,12	Bruxelles	BE0822.966.806	Fret
Belgorail	33,33	33,33	Bruxelles	BE 0865.739.846	Organisme de contrôle et certification dans le domaine ferroviaire
Eurofima Joint-Stock Cie (droit suisse)	9,80	9,80	Bâle	-	Financement du matériel roulant
Hasselt stations omgeving	50,00	50,00	Hasselt	BE 0862.570.223	Projets/études autour de la gare de Hasselt
HR Rail	20,00	(*) 20,00	(*) Bruxelles	BE 0541.691.352	Gestion du personnel
Optimobil Belgium	24,01	24,01	Bruxelles	BE 0471.868.277	Location de voitures
Railteam (droit néerlandais)	10,00	10,00	Amsterdam	NL 818547182B01	Alliance des opérateurs à grande vitesse européens
Terminal A thus	25,42	(**) 25,42	A thus	BE 0419.149.074	Activités logistiques
THI Factory	40,00	40,00	Bruxelles	BE 0541.696.005	Transport international

(*) HR Rail : 49 % du capital détenu mais par convention entre actionnaires 20 % de droits de vote. La méthode de mise en équivalence tient compte du pourcentage de détention de 49%
(**) Terminal A thus transféré vers les actifs non courants détenus en vue de la vente au 31 décembre 2016

Le tableau ci-dessous détaille les mouvements dans les participations dans les entreprises associées :

Valeur comptable nette au début de la période	357.399.507,61	115.341.077,59
A apport d'une entreprise telle que définie par l'IFRS 3		225.840.000,00
Modifications de périmètre		
Sortie de périmètre	-265.432,14	
Entrée dans le périmètre (Groupe B-Logistics)		9.336.903,60
Variations de périmètre		5.154.399,61
Dividendes payés	-2.583.746,52	-431.249,49
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	-1.135.968,61	2.405.537,96
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises MEQ	-1.546.136,22	-272.259,26
Autres variations		
transferts vers actifs non courants détenus en vue de la vente	-2.023.804,99	
transferts de coentreprises		25.097,60
Arrondis	-0,01	
Valeur comptable nette à la fin de la période	349.844.419,12	357.399.507,61

La sortie du périmètre concerne la participation d'Eurostation dans l'entreprise associée Albatros Development vendue en 2016.

Le transfert vers les actifs non courants détenus en vue de la vente concerne la participation dans Terminal Athus suite à la décision de la SNCB d'en céder le contrôle (voir note 15. Actifs non courants détenus en vue de la vente et dettes y liées).

La quote-part du Groupe SNCB dans l'état de la situation financière et le résultat global des entreprises associées au 31 décembre 2016 est :

	31/12/2016					
	B LOGISTICS	HR Rail	THI Factory	Eurofima	Autres Entreprises associées	Total
Quote-part dans l'état de la situation financière des entreprises mises en équivalence						
Actifs courants	46.027.090,76	226.792.801,64	41.581.808,32	105.803.240,31	2.695.369,66	422.900.310,69
Actifs non courants	86.258.898,29	25.340.824,33	231.970.909,69	1.801.692.931,43	149.036,41	2.145.412.600,15
Passifs courants	-38.119.355,50	-210.768.511,20	-43.195.567,89	-6.190.380,65	-1.163.391,78	-299.437.207,02
Passifs non courants	-39.407.698,03	-30.135.337,19	-3.099.443,70	-1.795.441.209,74	-49.245,05	-1.868.132.933,71
Actif net	(*) 54.758.935,52	11.229.777,58	227.257.706,42	105.864.581,35	1.631.769,24	400.742.770,11
DONT:						
Informations complémentaires (IFRS 12)						
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	11.589.935,96	56.201.359,89	7.780.111,02	105.102.216,92	1.292.726,99	181.966.350,78
Dettes financières Courantes		40.513.647,41				40.513.647,41
Dettes financières Non Courantes				1.679.347.584,45		1.679.347.584,45
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence						
Produits	152.013.697,40	979.799.578,99	178.821.672,18	63.830.096,00	2.655.572,71	1.377.120.617,28
Charges	-155.846.736,63	-980.731.661,48	-177.552.926,10	-62.368.635,28	-2.228.461,18	-1.378.728.420,67
Résultat net	-3.833.039,23	-932.082,49	1.268.746,08	1.461.460,72	427.111,53	-1.607.803,39
Autres éléments du résultat global	0,00	-1.263.149,48	0,00	-282.986,74	0,00	-1.546.136,22
DONT:						
Informations complémentaires (IFRS 12)						
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	10.280.938,90	4.191.888,90	5.571.355,20	86.378,84	27.461,39	20.158.023,23
Produits financiers	20.867,88	3.741.187,24	7.534,18	62.678.767,40	79,61	66.448.436,31
Charges financières	1.498.391,19	243.308,90	66.854,65	60.709.042,28	13.040,04	62.530.637,06
Charges d'impôts sur le résultat net	-24.102,01	76.447,58			6.653,63	58.999,20

(*) Le Groupe B-Logistics a été évalué à sa juste valeur au 7 octobre 2015, date de la perte de contrôle. La quote-part dans l'actif net du Groupe B-Logistics n'est donc pas représentative.

La quote-part du Groupe SNCB dans l'état de la situation financière et le résultat global des entreprises associées au 31 décembre 2015 est :

31/12/2015						
B-LOGISTICS	HR Rail	THI Factory	Eurofima	Autres Entreprises associées	Total	
Quote-part dans l'état de la situation financière des entreprises mises en équivalence						
Actifs courants	49.796.246,81	215.659.954,08	47.217.964,73	92.857.199,64	8.639.776,95	414.171.142,21
Actifs non courants	87.956.212,22	30.408.427,52	219.824.851,30	1.973.487.508,07	499.803,02	2.312.176.802,13
Passifs courants	-38.095.012,51	-201.106.249,46	-35.910.177,59	-1.592.975,42	-2.874.675,54	-279.579.090,52
Passifs non courants	-40.770.039,10	-31.537.122,58	-3.073.431,58	-1.960.065.624,92	-2.729.344,40	-2.038.175.562,58
Participation ne donnant pas le contrôle	-295.432,62					-295.432,62
Actif net	(*) 58.591.974,80	13.425.009,56	228.059.206,86	104.686.107,37	3.535.560,03	408.297.858,62

(*) Le Groupe B-Logistics a été évalué à sa juste valeur au 7 octobre 2015, date de la perte de contrôle. La quote-part dans l'actif net du Groupe B-Logistics n'est donc pas représentative.

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Trésorerie & Equivalents de trésorerie	19.280.327,71	90.296.790,30	11.424.384,73	92.058.627,59	1.920.522,04	214.980.652,37
Dettes financières Courantes	4.030.513,55	37.722.773,16			227.500,81	41.980.787,52
Dettes financières Non Courantes	38.886.769,17			1.827.288.254,97	2.575.703,72	1.868.750.727,86

Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

Produits	35.926.872,46	1.019.102.470,20	145.322.391,94	73.253.996,86	7.631.865,28	1.281.237.596,74
Charges	-37.563.096,72	-1.019.755.664,66	-143.128.282,68	-71.082.133,58	-7.295.825,62	-1.278.825.003,26
Quote-Part des participations ne donnant pas le contrôle	-7.055,52					-7.055,52
Résultat net	-1.643.279,78	-653.194,46	2.194.109,26	2.171.863,28	336.039,66	2.405.537,96

Autres éléments du résultat global

	0,00	1.212.828,15	0,00	-1.485.087,41	0,00	-272.259,26
--	------	--------------	------	---------------	------	-------------

DONT:

Informations complémentaires (IFRS 12)

Dotations aux amortissements et pertes de valeur	1.657.827,88	4.077.668,49	11.673.515,52	84.597,88	229.804,46	17.723.414,23
Produits financiers	10.940,84	3.866.472,06	341,82	72.092.260,75	5.683,16	75.975.698,63
Charges financières	1.011.202,76	296.753,99	120.782,14	69.998.417,26	5.406,30	71.432.562,45
Charges d'impôts sur le résultat net	811,37	373.509,56	1.782.131,07		148.097,77	2.304.549,77

Note 9 - Créances commerciales et autres débiteurs

9.1 Créances commerciales et autres débiteurs

		31/12/2016			31/12/2015		
		Valeur brute	Réduction de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Réduction de valeur	Valeur nette
Notes							
Non courant							
Créances commerciales		19.317.751,41	0,00	19.317.751,41	2.809.563,83	0,00	2.809.563,83
Créances sur pouvoirs publics	35	2.107.172,88		2.107.172,88	2.809.563,83		2.809.563,83
Montants relatifs aux contrats de construction	10	10.298.578,53		10.298.578,53	0,00		0,00
Autres créances commerciales		6.912.000,00		6.912.000,00	0,00		0,00
Autres débiteurs		790.214.262,43	-1.291.065,97	788.923.196,46	796.945.484,45	0,00	796.945.484,45
Créances sur pouvoirs publics	35	683.091.170,54		683.091.170,54	714.355.613,38		714.355.613,38
Charges à reporter		5.500,83		5.500,83	5.960,83		5.960,83
Créances de location-financement		106.360.628,46	-1.291.065,97	105.069.562,49	75.251.031,84		75.251.031,84
Autres créances		756.962,60		756.962,60	7.332.878,40		7.332.878,40
Total partie non courante		809.532.013,84	-1.291.065,97	808.240.947,87	799.755.048,28	0,00	799.755.048,28
Courant							
Créances commerciales		775.173.405,30	-10.114.724,91	765.058.680,39	759.108.992,35	-12.700.980,51	746.408.011,84
Montants relatifs aux contrats de construction	10	87.072.266,57		87.072.266,57	107.338.740,12		107.338.740,12
Créances sur pouvoirs publics	35	401.055.331,82		401.055.331,82	426.579.234,22	-660.685,02	425.918.549,20
Autres créances commerciales		287.045.806,91	-10.114.724,91	276.931.082,00	225.191.018,01	-12.040.295,49	213.150.722,52
Autres débiteurs		775.165.433,02	-7.079.536,47	768.085.896,55	681.280.923,74	-4.726.000,13	676.554.923,61
Créances sur pouvoirs publics	35	137.988.344,09		137.988.344,09	65.923.312,11		65.923.312,11
Charges à reporter		118.078.769,33		118.078.769,33	118.048.232,68		118.048.232,68
Produits acquis		31.734.042,69		31.734.042,69	74.907.853,29		74.907.853,29
Créances de location-financement		4.809.385,80		4.809.385,80	2.650.282,94		2.650.282,94
Autres créances		482.554.891,11	-7.079.536,47	475.475.354,64	419.751.242,72	-4.726.000,13	415.025.242,59
Total partie courante		1.550.338.838,32	-17.194.261,38	1.533.144.576,94	1.440.389.916,09	-17.426.980,64	1.422.962.935,45

	31/12/2016	31/12/2015
Non courant		
SNCB	799.095.232,73	796.806.129,54
Groupe Eurostation	9.057.890,15	2.858.175,32
Autres filiales	87.824,99	90.743,42
Valeur comptable nette	808.240.947,87	799.755.048,28
Courant		
SNCB	1.413.798.234,18	1.298.745.772,01
Groupe Eurostation	93.868.895,64	93.381.525,20
Autres filiales	25.477.447,12	30.835.638,24
Valeur comptable nette	1.533.144.576,94	1.422.962.935,45

Les créances commerciales et autres débiteurs au 31 décembre 2016 incluent, notamment, des créances envers les pouvoirs publics pour 1.224.242.019,33 EUR dont 1.220.215.358,97 EUR concernent la SNCB. A la SNCB, il s'agit principalement des créances sur l'Etat et les Régions relatives aux subsides à recevoir dans le cadre :

- du contrat de gestion (interventions financières tant des dotations d'exploitation que des subsides en capital) ;
- des contrats particuliers de financement des investissements : « Tekort TGV » (31 décembre 2016 : 52.373.779,42 EUR ; 31 décembre 2015 : 53.996.685,85 EUR) et

préfinancements du matériel roulant (31 décembre 2016 : 617.608.692,46 EUR ; 31 décembre 2015 : 640.332.935,78 EUR) ;

- des projets régionaux prioritaires: Gare de Mons (31 décembre 2016 : 24.503.099,14 EUR ; 31 décembre 2015 : 25.015.929,36 EUR) et SPV LLN (31 décembre 2016 : 28.028.833,11 EUR ; 31 décembre 2015 : 32.013.070,13 EUR). Etant donné que l'organe de gestion juge que les subsides dans le cadre des contrats SPV LLN ont un caractère quasi certain, le Groupe SNCB comptabilise ces créances, ainsi que les subsides en capital y relatifs, à l'état de la situation financière.

En outre, en 2015, suite à un contrôle fiscal portant sur l'application de l'exonération générale du paiement du précompte professionnel (loi de relance économique du 27 mars 2009) pour l'exercice d'imposition 2013, la SNCB a comptabilisé une créance envers l'Etat de 34.874.830,38 EUR. En 2016, par l'arrêté royal du 25 décembre 2016, le montant de cette créance a été revu à la baisse et ramené à 22.957.000,00 EUR après comptabilisation d'une perte de valeur de 11.917.830,38 EUR.

Cette rubrique inclut également des autres créances courantes de la SNCB pour un montant de 326.839.106,00 EUR (31 décembre 2015 : 295.504.484,00 EUR) relatives aux cautionnements versés en numéraire dans le cadre des Credit Support Annex (CSA).

9.2 Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs

La valeur nominale des créances commerciales et autres débiteurs faisant l'objet de réductions de valeur s'élève à 18.485.327,35 EUR (17.426.980,64 EUR) au 31 décembre 2016 (2015). Le tableau ci-dessous indique les variations des réductions de valeur cumulées sur ces créances.

	31/12/2016	31/12/2015
Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs partie non courante		
Au 1^{er} janvier	0,00	0,00
Dotations aux réductions de valeur	-1.291.065,97	
Utilisation de réductions de valeur sur créances annulées car irrécupérables		
Reprises de réductions de valeur		
Au 31 décembre	-1.291.065,97	0,00

	31/12/2016	31/12/2015
Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs partie courante		
Au 1^{er} janvier	- 17.426.980,64	-16.590.320,49
Dotations aux réductions de valeur	- 19.437.548,02	-2.905.544,58
Utilisation de réductions de valeur sur créances annulées car irrécupérables	18.745.991,45	1.731.600,27
Reprises de réductions de valeur	928.017,81	277.554,88
Autres mouvements	- 3.741,98	59.729,28
Au 31 décembre	-17.194.261,38	-17.426.980,64

L'exposition du Groupe SNCB aux risques de crédit et de change relatifs aux créances commerciales et autres débiteurs, à l'exclusion des contrats de construction et des charges à reporter, figure en note 2.

9.3 Créances de location-financement

	A moins d'un an	Entre un an et cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Investissements nets au 31/12/2016				
Paie ments minimaux futurs	8.557.694,28	34.230.777,10	122.084.244,97	164.872.716,35
Produits financiers non acquis	-3.748.308,48	-14.251.485,83	-36.993.973,75	-54.993.768,06
Total	4.809.385,80	19.979.291,27	85.090.271,22	109.878.948,29
Investissements nets au 31/12/2015				
Paie ments minimaux futurs	5.337.561,29	21.753.070,19	109.534.928,64	136.625.560,12
Produits financiers non acquis	-2.687.278,35	-10.908.892,68	-45.128.074,31	-58.724.245,34
Total	2.650.282,94	10.844.177,51	64.406.854,33	77.901.314,78

Les créances de location-financement de 109.878.948,29 EUR au 31 décembre 2016 concernent la SNCB et sont relatives aux contrats avec B-Logistics ainsi qu'aux baux emphytéotiques de 99 ans avec des tiers relatifs aux terrains et bâtiments. Depuis le 31 mai 2016, les créances de location-financement incluent les bâtiments de la nouvelle remise de tram à Ostende donnés en location à De Lijn pour une durée de 15 ans.

Note 10 - Contrats de construction

		31/12/2016	31/12/2015
	<u>Notes</u>		
Montant brut dû par clients pour les travaux des contrats de construction	9	97.370.845,10	107.338.740,12
Avances reçues des clients pour les travaux des contrats de construction	23	15.582.669,26	26.930.062,15

Les produits et les coûts associés aux contrats de construction doivent être comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement des travaux et de la marge estimée en fin d'affaires. En cas de marge négative attendue, une charge est actée à concurrence de la totalité de la perte estimée. Le degré d'avancement des travaux est déterminé par le rapport entre les coûts encourus pour les travaux exécutés jusqu'à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat.

Le total des contrats de construction vis-à-vis des clients, dont le total des coûts encourus augmentés des profits et/ou diminués des pertes comptabilisées dépasse les facturations intermédiaires, est repris dans les états financiers à l'actif parmi les créances commerciales courantes :

		31/12/2016	31/12/2015
	<u>Note</u>		
Cumul des : Coûts encourus		202.614.945,83	216.175.178,27
Bénéfices comptabilisés		4.327.917,36	4.515.326,29
Réductions / Pertes de valeur comptabilisées		-11.836.515,02	-12.004.053,00
Cumul des : Facturations intermédiaires		-108.034.081,60	-101.347.711,44
Transfert des dettes commerciales		10.298.578,53	0,00
Le montant brut dû par clients pour les travaux des contrats de construction		97.370.845,10	107.338.740,12
	Non courant 9.1	10.298.578,53	0,00
	Courant 9.1	87.072.266,57	107.338.740,12

Le total des contrats de construction vis-à-vis des clients, dont les facturations intermédiaires dépassent le total des coûts encourus augmentés des profits et/ou diminués des pertes comptabilisées sont repris dans les états financiers au passif parmi les dettes commerciales courantes :

		31/12/2016	31/12/2015
	<u>Note</u>		
Cumul des : Coûts encourus		13.819.061,42	31.654.650,79
Bénéfices comptabilisés		3.249.802,08	2.694.749,08
Réductions / Pertes de valeur comptabilisées		-1.488.588,00	-1.620.740,00
Cumul des : Facturations intermédiaires		-21.836.892,64	-43.829.484,46
Montant brut dû aux clients pour les travaux des contrats de construction	23	6.256.617,14	11.100.824,59

Le montant des avances reçues reprises au passif parmi les dettes commerciales non courantes se décompose comme suit :

		31/12/2016	31/12/2015
	<u>Note</u>		
Avances reçues		82.300.000,00	79.930.942,55
Transfert vers créances commerciales non courantes	9.1	10.298.578,53	0,00
Intérêts capitalisés		2.018.123,06	2.017.773,92
Cumul des : Coûts encourus		-85.290.649,47	-66.119.478,91
Avances reçues des clients pour les travaux des contrats de construction	23	9.326.052,12	15.829.237,56

Note 11 - Instruments financiers dérivés

Au sein du Groupe SNCB, la juste valeur des swaps est décomposée en trois parties :

- le nominal: différence entre la valeur du nominal de la jambe à recevoir et celui de la jambe à payer, converti au cours de clôture.
- l'ajustement de juste valeur.
- les produits acquis et charges à imputer.

La juste valeur des instruments financiers dérivés, séparés en court terme et long terme et par type, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Instruments financiers dérivés				31/12/2016
Actif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	-524.022,71	299.766.368,74	0,00	299.242.346,03
Swaps de taux	-7.862.989,83	273.152.825,75	0,00	265.289.835,92
Swaps de devise	7.338.967,12	26.613.542,99	0,00	33.952.510,11
Swaps de pétrole	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total non courante	-524.022,71	299.766.368,74	0,00	299.242.346,03
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	183.210,58	13.209,00	196.419,58
Swaps de taux	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps de devise	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps de pétrole	0,00	183.210,58	13.209,00	196.419,58
Swaps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total courante	0,00	183.210,58	13.209,00	196.419,58
Pasif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	-38.171.755,31	-415.616.029,99	262.832,30	-453.524.953,00
Swaps de taux	-4.926.973,53	-403.170.820,83	-679.048,89	-408.776.843,25
Swaps de devise	-33.244.781,78	-4.657.036,79	941.881,19	-36.959.937,38
Swaps de pétrole	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps d'inflation	0,00	-7.788.172,37	0,00	-7.788.172,37
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total non courante	-38.171.755,31	-415.616.029,99	262.832,30	-453.524.953,00
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	-1.200.230,02	-11.373.533,47	-12.573.763,49
Swaps de taux	0,00	-1.200.229,70	-11.898.841,45	-13.099.071,15
Swaps de devise	0,00	0,00	992.777,10	992.777,10
Swaps de pétrole	0,00	-0,32	-4.446,80	-4.447,12
Swaps d'inflation	0,00	0,00	-463.022,32	-463.022,32
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total courante	0,00	-1.200.230,02	-11.373.533,47	-12.573.763,49

Instruments financiers dérivés				31/12/2015
Actif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Produits acquis	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	1.533.122,29	275.382.822,20	0,00	276.915.944,49
Swaps de taux	-1.647.216,90	253.061.446,56	0,00	251.414.229,66
Swaps de devise	3.180.339,19	22.321.375,64	0,00	25.501.714,83
Swaps de pétrole	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total non courante	1.533.122,29	275.382.822,20	0,00	276.915.944,49
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	35.870.419,79	1.266.665,77	2.268.633,63	39.405.719,19
Swaps de taux	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps de devise	35.870.419,79	1.266.640,56	2.268.633,63	39.405.693,98
Swaps de pétrole	0,00	25,21	0,00	25,21
Swaps d'inflation	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total courante	35.870.419,79	1.266.665,77	2.268.633,63	39.405.719,19
Passif	Nominal	Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	-58.858.233,38	-398.791.700,30	1.070.294,61	-456.579.639,07
Swaps de taux	-12.998.054,37	-381.742.438,19	-645.281,20	-395.385.773,76
Swaps de devise	-45.860.179,01	-4.662.296,82	1.715.575,81	-48.806.900,02
Swaps de pétrole	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps d'inflation	0,00	-12.386.965,29	0,00	-12.386.965,29
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total non courante	-58.858.233,38	-398.791.700,30	1.070.294,61	-456.579.639,07
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	-20.127.601,40	-1.686.953,22	-12.225.016,27	-34.039.570,89
Swaps de taux	0,00	-708.662,13	-13.612.236,56	-14.320.898,69
Swaps de devise	-20.127.601,40	-642.273,85	1.933.449,61	-18.836.425,64
Swaps de pétrole	0,00	-336.017,24	-105.212,34	-441.229,58
Swaps d'inflation	0,00	0,00	-441.016,98	-441.016,98
Autres instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00
Total courante	-20.127.601,40	-1.686.953,22	-12.225.016,27	-34.039.570,89

Suite à la reprise de la dette par l'Etat belge au 1^{er} janvier 2005, des contrats swaps ont été conclus avec l'Etat belge. Les intérêts capitalisés et les produits acquis de ces contrats dérivés sont comptabilisés avec les créances Back-to-Back dans les autres actifs financiers. Au 31 décembre 2016, il s'agit d'un montant de 86.010.077,36 EUR (2015: 77.382.764,54 EUR).

Pour plus d'information, l'exposition du Groupe SNCB aux risques financiers est présentée dans la note 2.

Note 12 - Autres actifs financiers

12.1 Généralités

Les autres actifs financiers au sein du Groupe SNCB peuvent être partagés en créances (créances sur des filiales, titres à revenus fixes émis par des institutions financières et pouvoirs publics et des dépôts gardés dans des banques), créances « back-to-back » sur l'Etat suite à la reprise de la dette au 1^{er} janvier 2005 et les actifs financiers « disponibles à la vente ». Le détail des différentes catégories, séparées en court et long terme ainsi qu'une description des différents risques est repris à la note 2.

12.2 Actifs financiers disponibles à la vente

Le tableau ci-dessous présente les mouvements des années 2016 et 2015 pour les actifs financiers disponibles à la vente :

	2016	2015
Au 1^{er} janvier	51.274.180,31	51.274.180,31
Acquisitions	0,00	0,00
Cessions	0,00	0,00
Produits d'intérêts	0,00	0,00
Intérêts reçus	0,00	0,00
Transfert vers une autre rubrique	0,00	0,00
Au 31 décembre	51.274.180,31	51.274.180,31
Dont		
non courant	51.274.180,31	51.274.180,31
courant	0,00	0,00

Note 13 - Stocks

13.1 Stocks

	31/12/2016	31/12/2015
Marchandises, fournitures et pièces relatives au matériel roulant	205.733.993,25	186.486.718,51
Matières premières	3.647.670,57	3.550.582,50
En-cours de production	2.112.955,30	2.613.310,56
Produits finis		118.333,89
Valeur Nette comptable	211.494.619,12	192.768.945,46
Dont		
Valeur nette comptable recouvrable dans les 12 mois	0,00	0,00
Valeur nette comptable recouvrable à plus de 12 mois	211.494.619,12	192.768.945,46

	31/12/2016	31/12/2015
SNCB	211.382.042,98	192.676.314,69
Autres filiales	112.576,14	92.630,77
Valeur comptable nette	211.494.619,12	192.768.945,46

Il n'y a pas de stocks comptabilisés à la juste valeur moins les coûts de vente.

13.2 Réductions de valeur sur stocks - impact sur le résultat net

	31/12/2016	31/12/2015
Début de la période	-116.087.465,64	-114.484.954,07
Dotations aux réductions de valeur	-12.976.769,92	-2.516.101,77
Utilisation de réductions de valeur sur stocks annulées car irrécupérables	440.864,96	713.649,54
Reprises de réductions de valeur	158.882,87	199.940,66
À la fin de la période	-128.464.487,73	-116.087.465,64

En 2016 (2015), une réduction de valeur sur stocks de 12.817.887,05 EUR (2.316.161,11 EUR) a été comptabilisée à la SNCB dans le résultat net.

13.3 Stocks comptabilisés en résultat net

	31/12/2016	31/12/2015
Acquisitions	121.960.443,49	111.513.368,75
Variations de	-35.731.940,82	-22.127.011,88
<i>Marchandises et fournitures</i>	<i>-36.635.195,10</i>	<i>-25.018.963,70</i>
<i>Matières premières</i>	<i>376.800,78</i>	<i>3.398.911,43</i>
<i>En-cours de production</i>	<i>526.453,50</i>	<i>-506.959,61</i>
<i>Produits finis</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Impact sur le résultat net	86.228.502,67	89.386.356,87
<i>dont inclus dans le chiffre d'affaires</i>	<i>-526.453,50</i>	<i>506.959,61</i>

Note 14 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

14.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2016	31/12/2015
Note		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Comptes à terme et billets de trésorerie	224.801.992,44	294.446.205,67
Comptes bancaires	78.875.203,95	120.419.894,58
Liquidités	2.424.739,41	2.592.242,43
Total	306.101.935,80	417.458.342,68
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie		
Découverts bancaires utilisés pour les besoins de la gestion de la trésorerie	21	0,00
		0,00
	306.101.935,80	417.458.342,68

Soit :

	31/12/2016	31/12/2015
SNCB	304.115.773,08	412.124.344,22
Autres filiales	1.986.162,72	5.333.998,46
Valeur comptable nette	306.101.935,80	417.458.342,68

Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie qui n'est pas disponible pour le Groupe SNCB est de 224.061.716,64 EUR (293.609.227,50 EUR) au 31 décembre 2016 (2015).

L'exposition du Groupe SNCB aux risques financiers est présentée dans la note 2.

Note 15 - Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées

15.1 Actifs (non courants) détenus en vue de la vente et dettes directement associées

Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente et dettes directement associées	31/12/2016	31/12/2015
Actifs	37.193.944,99	11.834.472,37
Dettes	0,00	0,00

Les actifs non courants détenus en vue de la vente et dettes y liées au **31 décembre 2016** se présentent comme suit :

	31/12/2016
Immobilisations Incorporelles	120.000,00
Immobilisations corporelles	27.590.840,32
Immeubles de placement	4.127.154,58
Mises en équivalence ATO et Terminal A thus	5.355.950,09
	37.193.944,99

Les mouvements des actifs non courants détenus en vue de la vente se présentent comme suit au 31 décembre 2016:

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immeubles de Placement	Mises en équivalence ATO et Terminal Athus
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2015		112.954.913,25	373.724,73	
Acquisitions				
Transfert de la période				
Valeur d'acquisition		109.076.638,05	1.675.419,97	
Pertes de valeur cumulées		-23.604.117,33		
Amortissements cumulés		-64.953.590,40	-171.750,50	
Cessions de la période				
Valeur d'acquisition		-373.845.408,86	-2.775.666,84	
Pertes de valeur cumulées		24.003.039,66	143,16	
Amortissements cumulés		229.660.952,07	210.988,70	
Transfert de la période (-)				
Variations des actifs				
Valeur d'acquisition		-1.814.748,35	1.814.748,35	
Pertes de valeur cumulées				
Amortissements cumulés				
Pertes de valeur après transfert à la rubrique				
Pertes de valeur après transfert à la rubrique				
Dotations		-770.813,29		
Reprises				
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	0,00	10.706.864,80	1.127.607,57	0,00
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2016	0,00	10.706.864,80	1.127.607,57	0,00
Acquisitions				
Excédentaire		46.158,00		
Transfert de la période				
Valeur d'acquisition	750.000,00	104.406.096,73	5.846.613,51	5.355.950,09
Pertes de valeur cumulées		-24.553.026,17	-25.853,82	
Amortissements cumulés	-630.000,00	-44.667.055,33	-408.557,69	
Cessions de la période				
Valeur d'acquisition		-89.327.648,52	-2.721.900,86	
Pertes de valeur cumulées		15.148.900,49	112.875,66	
Amortissements cumulés		65.395.221,30	219.707,10	
Transfert de la période (-)				
Variations des actifs				
Pertes de valeur après transfert à la rubrique				
Dotations		-9.564.670,98	-23.336,89	
Reprises				
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	120.000,00	27.590.840,32	4.127.154,58	5.355.950,09

Outre les transferts venant des immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles (dont la dalle du CLI à Gand pour un montant de 7.540.949,37 EUR) et des immeubles de placement, les transferts de la période incluent un montant de 6.578.241,39 EUR venant des créances commerciales et autres débiteurs et concernant la SNCB : le centre médical de Bruges (Kamgebouw) transféré des créances commerciales et autres débiteurs pour un montant de 6.510.701,52 EUR ainsi que des terrains donnés en emphytéose et transférés des créances commerciales et autres débiteurs pour un montant de 67.539,87 EUR.

Au 31 décembre 2016, les actifs non courants détenus en vue de la vente comprennent également un montant de 5.355.950,09 EUR étant les participations dans les sociétés mises en équivalence ATO et Terminal Athus suite à la décision de la SNCB d'en céder le contrôle. Leur valeur de mise en équivalence au 31 décembre 2016 a été transférée dans cette rubrique (ATO : 3.332.145,10 EUR et Terminal Athus : 2.023.804,99 EUR).

Les cessions concernent la SNCB, essentiellement, du matériel roulant pour une valeur comptable de 5.386.409,23 EUR (dont les locomotives T77 vendues à Infrabel et à B-Logistics et dont la vente a généré une plus-value de 1.407.695,52 EUR) ainsi que des terrains et des bâtiments pour une valeur comptable de 5.533.894,72 EUR (dont principalement ceux situés à Antwerpen Schijnpoort dont la vente a généré une plus-value de 4.475.782,48 EUR et à Roeselaere dont la vente a généré une plus-value de 4.874.527,46 EUR).

Les pertes de valeur actées en 2016 sur les actifs non courants détenus en vue de la vente concernent la dalle du CLI à Gand ainsi que des terrains de la SNCB qui ont fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur au 1^{er} janvier 2014 (voir note 6.1. Immobilisations corporelles).

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immeubles de Placement	Mises en équivalence ATO et Terminal Athus
Au 31 décembre 2015				
Valeur d'acquisition		124.165.184,79	1.441.947,64	
Pertes de valeur cumulées		-7.692.982,23	-149.992,53	
Amortissements cumulés		-94.358.070,88	-57.094,19	
Pertes de valeurs cumulées après transferts		-11.407.266,88	-107.253,35	
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	0,00	10.706.864,80	1.127.607,57	0,00

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immeubles de Placement	Mises en équivalence ATO et Terminal Athus
Au 31 décembre 2016				
Valeur d'acquisition	750.000,00	139.961.262,70	4.566.660,29	5.355.950,09
Pertes de valeur cumulées		-17.463.560,50	-62.970,69	
Amortissements cumulés	-630.000,00	-74.301.376,61	-245.944,78	
Pertes de valeurs cumulées après transferts		-20.605.485,27	-130.590,24	
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	120.000,00	27.590.840,32	4.127.154,58	5.355.950,09

15.2 Résultats des activités abandonnées

En 2015, le résultat net généré par les activités abandonnées de 5.472.022,04 EUR représentait la partie du résultat du Groupe B-Logistics jusqu'au 7 octobre 2015, date de la cession de son contrôle à un Fonds d'investissement.

Profits et pertes relatifs aux actifs non courants détenus en vue de la vente qui ne sont pas des activités abandonnées

	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux pertes de valeur	9.588.007,87	770.813,29
Moins-values sur cessions	-1.009.837,90	-1.779.345,48
Plus-values sur cessions	17.775.997,25	163.568.297,34

Les dotations et reprises de pertes de valeur de la période sont enregistrées dans l'état du résultat global à la rubrique « autres charges d'exploitation ». Les profits et pertes de la période sont enregistrés dans l'état du résultat global aux rubriques « Autres produits d'exploitation » et « Autres charges d'exploitation ».

Les plus-values sur cessions de 163.568.297,34 EUR en 2015 incluent la plus-value de 156.624.210,22 EUR (dont une soulte en espèces de 32.500.000 EUR) suite à l'apport d'une entreprise à THI Factory le 1^{er} avril 2015.

Note 16 – Regroupements d'entreprises

Le Groupe n'a pas réalisé de regroupements d'entreprises au courant de l'année 2016 et 2015.

Note 17 - Capital

L'évolution du capital se présente comme suit :

	Actions ordinaires	Actions de jouissance	Total
Au 31 décembre 2016			
CAPITAL			
Montant souscrit (EUR)	249.022.345,57	0,00	249.022.345,57
Nombre d'actions	1.053.611.251	20.000.000	1.073.611.251
Au 31 décembre 2015			
CAPITAL			
Montant souscrit (EUR)	249.022.345,57	0,00	249.022.345,57
Nombre d'actions	1.053.611.251	20.000.000	1.073.611.251

Une action ordinaire donne droit à un droit de vote à l'Assemblée Générale. Dix actions de jouissance donnent droit à un droit de vote. L'Etat possède directement et indirectement 99,97% des droits de vote. Les actions de jouissance, soient 20.000.000 actions, sont détenues pour 83,12% (16.624.993 actions) par la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (S.F.P.I.).

Note 18 - Réserves consolidées

	Actifs financiers disponibles à la vente	Écarts de conversion	Résultats reportés	Total réserves consolidées
Au 1^{er} janvier 2015	-1.364.563,28	28.598,13	-513.613.002,57	-514.948.967,72
Résultat net 2015	0,00	0,00	125.191.706,44	125.191.706,44
<i>Quote-part des entités consolidées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>121.031.719,74</i>	<i>121.031.719,74</i>
<i>Quote-part des entreprises mises en équivalence</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>4.159.986,70</i>	<i>4.159.986,70</i>
Autres éléments du résultat global 2015	-1.312.826,47	-8.570,52	47.048.133,23	45.726.736,24
<i>Quote-part des entités consolidées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>45.998.995,50</i>	<i>45.998.995,50</i>
<i>Quote-part des entreprises mises en équivalence</i>	<i>-1.312.826,47</i>	<i>-8.570,52</i>	<i>1.049.137,73</i>	<i>-272.259,26</i>
Résultat global total 2015	-1.312.826,47	-8.570,52	172.239.839,67	170.918.442,68
Autres mouvements des capitaux propres			5.155.509,85	5.155.509,85
Arrondis				0,00
Au 31 décembre 2015	-2.677.389,75	20.027,61	-336.217.653,05	-338.875.015,19
Au 1^{er} janvier 2016	-2.677.389,75	20.027,61	-336.217.653,05	-338.875.015,19
Résultat net 2016	0,00	0,00	-244.034.497,23	-244.034.497,23
<i>Quote-part des entités consolidées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-243.999.082,06</i>	<i>-243.999.082,06</i>
<i>Quote-part des entreprises mises en équivalence</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-35.415,17</i>	<i>-35.415,17</i>
Autres éléments du résultat global 2016	-242.418,07	17.856,16	-26.496.237,17	-26.720.799,08
<i>Quote-part des entités consolidées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-25.174.662,86</i>	<i>-25.174.662,86</i>
<i>Quote-part des entreprises mises en équivalence</i>	<i>-242.418,07</i>	<i>17.856,16</i>	<i>-1.321.574,31</i>	<i>-1.546.136,22</i>
Résultat global total 2016	-242.418,07	17.856,16	-270.530.734,40	-270.755.296,31
Autres mouvements des capitaux propres			-6.533,80	-6.533,80
Arrondis			-1,25	-1,25
Au 31 décembre 2016	-2.919.807,82	37.883,77	-606.754.922,50	-609.636.846,55

Les actifs financiers disponibles à la vente et les écarts de conversion sont relatifs à Eurofima, société mise en équivalence dans les états financiers consolidés 2015 et 2016.

En 2016, les autres mouvements des capitaux propres de -6.533,80 EUR concernent la sortie du périmètre de la société mise en équivalence Liège Container Terminal, vendue hors Groupe. En 2015, ils concernaient pour 5.154.399,61 EUR, la mise en équivalence sur une base consolidée de HR Rail, mise en équivalence sur une base individuelle en 2014.

Note 19 - Dettes pour avantages au personnel

19.1 Récapitulatif des dettes pour avantages au personnel

La dette pour les avantages au personnel reconnue à l'état de la situation financière s'analyse comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes inscrites à l'état de la situation financière au titre :		
Avantages postérieurs à l'emploi	301.140.491,23	272.643.419,82
Autres avantages à long terme	92.118.625,55	101.791.380,79
Indemnités de cessation d'emploi	26.424.094,98	27.284.880,86
Avantages à court terme (jours de congé uniquement)	34.926.198,09	53.209.578,23
Total des dettes inscrites à l'état de la situation financière:	454.609.409,85	454.929.259,70
- dont courant	121.212.802,15	150.729.038,15
- dont non courant	333.396.607,70	304.200.221,55

Outre la SNCB qui représente 99,3 % (451.337.703,63 EUR) du total de la dette, Eurostation et Transurb ont comptabilisé une dette pour avantages au personnel. Pour Eurostation, elle concerne des indemnités de cessation d'emploi (3.261.805,26 EUR) et pour Transurb, des avantages postérieurs à l'emploi (9.900,96 EUR).

19.2 Description des avantages au personnel

19.2.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les différents avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel sont les suivants :

1. Cotisation patronale à la Caisse de Solidarité Sociale

Les agents statutaires pensionnés, ainsi que leurs ayants droit (enfants et conjoint) et les ayants droit des agents décédés, sont couverts par la Caisse de Solidarité Sociale. Cette Caisse est partiellement financée par le Groupe SNCB qui verse une cotisation exprimée en pourcentage des pensions reçues.

2. Couverture hospitalisation

Dans le cadre du protocole d'accord social 2008-2010, il a été convenu que les Chemins de fer belges poursuivent le financement des primes d'une assurance collective qui couvre les frais liés à une hospitalisation en chambre à deux lits. Cette couverture s'applique aux

agents statutaires en activité de service ou pensionnés, ainsi qu'à leurs ayants droit (enfants, conjoint) affiliés au Fonds des Œuvres Sociales. Depuis le 1^{er} janvier 2012, la couverture s'applique également aux agents contractuels en activité. Un nouveau contrat d'assurance hospitalisation a été négocié pour une durée de 2 ans, prenant cours le 1^{er} janvier 2012, et renouvelable à partir de 2014.

3. Prestations en cas d'accident du travail

Etant donné que le personnel statutaire ne bénéficie pas du système légal de couverture en cas d'accident du travail, un système propre aux Chemins de fer belges a été instauré. Ainsi, les membres du personnel et leurs ayants droit bénéficient d'indemnités en cas d'accident du travail, en ce compris les accidents survenant sur le lieu de travail ou sur le chemin du travail, et les maladies professionnelles. Les indemnités comprennent des remboursements de soins médicaux, des rentes viagères dont le montant dépend du niveau d'incapacité de travail, et de rentes et indemnités aux ayants droit en cas de décès suite à un accident de travail. Certaines rentes sont indexées.

4. Cotisation patronale au fonds syndical

Dans le cadre de l'accord syndical 2003-2008 conclu avec les organisations reconnues, les Chemins de fer belges versent auxdites organisations un montant annuel de 10 EUR par affilié pensionné.

5. Plans de pension

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'Etat a repris les obligations assumées auparavant par les Chemins de fer belges en matière de pensions du personnel statutaire. L'obligation des Chemins de fer belges se limite désormais au versement de la cotisation patronale à l'Etat. En ce qui concerne le personnel contractuel, un plan de pension du type « cotisations définies » est applicable pour un nombre très limité de personnes.

Par ailleurs, plusieurs plans de pension du type « cotisations définies » sont applicables dans des filiales.

A l'exception de la couverture hospitalisation qui est assurée auprès d'une compagnie d'assurance, les avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préfinancés dans un véhicule de financement externe et n'ont donc aucun actif de couverture, ni de droits à remboursement.

19.2.2 Autres avantages à long terme

Les différents autres avantages à long terme accordés au personnel sont les suivants :

1. Primes d'ancienneté

Des décorations civiques sont versées au personnel après un certain nombre d'années de service.

2. Jours de congé liés à l'âge

Des jours de congé additionnels sont octroyés au personnel statutaire à 45 et 50 ans. Une dette correspondante est déterminée uniquement pour la population pour laquelle des prestations doivent être assurées.

3. Congé de disponibilité

Sous certaines conditions, des congés de disponibilité peuvent être accordés pour une période allant de un à trois ans. Une indemnité sera versée aux agents concernés.

4. Jours de crédit

Les jours de crédit octroyés au personnel peuvent être reportés au-delà des 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Conformément à la norme IAS 19 révisée, ils sont considérés comme autres avantages à long terme.

Il n'y a pas d'actifs de couverture pour ces avantages, ni de droits à remboursement.

19.2.3 Indemnités de cessation d'emploi

Les différentes indemnités de cessation d'emploi accordées au personnel sont les suivantes :

1. Interruption de carrière à temps partiel

Les membres du personnel statutaire peuvent bénéficier de « préretraites » à temps partiel instaurées par différents systèmes. Ces systèmes s'appliquent à certaines catégories de personnel et prévoient, pour les personnes qui ont atteint un âge minimum, des allocations complémentaires compensant partiellement la perte de temps de travail. Seules les indemnités octroyées aux personnes entrées dans les systèmes d'interruption de carrière jusqu'en 2006 (date de modification des systèmes) sont considérées comme indemnités de cessation d'emploi.

2. Système de temps partiel

Des systèmes de compensation en cas de temps partiel existent pour certaines catégories de personnel ne pouvant bénéficier du congé de préretraite. Il s'agit de régimes volontaires de travail à temps partiel, prévoyant une allocation complémentaire compensant

partiellement la perte de temps de travail. Seules les indemnités octroyées aux personnes entrées dans les systèmes de temps partiel jusqu'en 2006 (date de modification des systèmes) sont considérées comme indemnités de cessation d'emploi.

Il n'y a pas d'actifs de couverture pour ces avantages, ni de droits à remboursement.

19.3 Dettes pour avantages au personnel (hors court terme)

Les montants reconnus à l'état de la situation financière pour l'ensemble des avantages accordés au personnel sont les suivants :

	31/12/2016			Total	31/12/2015			Total
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi		Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	
Passif / (actif) net à l'état de la situation financière								
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	301.140.491,23	92.118.625,55	26.424.094,98	419.683.211,76	272.643.419,82	101.791.380,79	27.284.880,86	401.719.681,47
Juste valeur des actifs du régime à la clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	301.140.491,23	92.118.625,55	26.424.094,98	419.683.211,76	272.643.419,82	101.791.380,79	27.284.880,86	401.719.681,47
<i>Dont : Passifs nets comptabilisés</i>	301.140.491,23	92.118.625,55	26.424.094,98	419.683.211,76	272.643.419,82	101.791.380,79	27.284.880,86	401.719.681,47
<i>Dont : Actifs nets comptabilisés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dont : Régimes non financés</i>	301.140.491,23	92.118.625,55	26.424.094,98	419.683.211,76	272.643.419,82	101.791.380,79	27.284.880,86	401.719.681,47
<i>Dont : Régimes intégralement ou partiellement financés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les montants relatifs aux plans du type « prestations définies », reconnus à l'état du résultat global se décomposent, comme suit :

	31/12/2016			Total	31/12/2015			Total
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi		Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	
Notes								
Charge enregistrée en résultat								
Coût des services rendus	10.156.899,81	45.623.051,86	2.873.977,28	58.653.928,95	9.737.662,15	48.177.997,82	245.096,63	58.160.756,60
Intérêt financier net (*)	6.177.717,48	390.621,36	299.733,72	6.868.072,56	4.577.301,00	54.839,04	209.564,64	4.841.704,68
Écarts actuariels (avantages à long terme et indemnités de cessation d'emploi)	-	882.671,52	-1.042.407,57	-159.736,05	-	18.269.630,89	-596.710,55	17.672.920,34
Transferts	-1.556.650,20	-2.066.612,44	-161.557,57	-3.784.820,21	-982.066,40	-1.309.481,42	-25.267,08	-2.316.814,90
Coût des services passés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Effet des réductions ou liquidations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Effet du plafonnement de l'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charge totale enregistrée en résultat	14.777.967,09	44.829.732,30	1.969.745,86	61.577.445,25	13.332.896,75	65.192.986,33	-167.316,36	78.358.566,72
<i>Dont :</i>								
<i>Comptabilisé en frais de personnel</i>	28	8.600.249,61	44.439.110,94	54.709.372,69	8.755.595,75	65.138.147,29	-376.881,00	73.516.862,04
<i>Comptabilisé en charges financières</i>	29	6.177.717,48	390.621,36	6.868.072,56	4.577.301,00	54.839,04	209.564,64	4.841.704,68
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global		25.174.662,86	-	25.174.662,86	-45.998.995,50	-	-	-45.998.995,50

(*) Dont : rendement attendu des actifs du régime = 0

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus dans les autres éléments du résultat global. Les écarts actuariels des autres avantages à long terme et des indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisés dans le résultat net.

Le total des primes versées par le Groupe SNCB en 2016 dans le cadre des plans du type « cotisations définies » s'élève à 2.557.918,10 EUR.

Les mouvements de la valeur actuelle de l'obligation et de la juste valeur des actifs pendant la période peuvent être résumés comme suit :

Mouvement de la valeur actuelle de l'obligation :

	31/12/2016			Total	31/12/2015			Total
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi		Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	
Valeur actuelle de l'obligation								
Au 1^{er} janvier	272.643.419,82	101.791.380,79	27.284.880,86	401.719.681,47	316.219.345,59	87.183.262,02	32.680.330,43	436.082.938,04
Coût des services rendus	10.156.899,81	45.623.051,86	2.873.977,28	58.653.928,95	9.737.662,15	48.177.997,82	245.096,63	58.160.756,60
Cotisations des participants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Coût des services passés (modification de régime et réduction de régime)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Effet des liquidations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Coût financier	6.177.717,48	390.621,36	299.733,72	6.868.072,56	4.577.301,00	54.839,04	209.564,64	4.841.704,68
Ecart actuariels de la période	25.174.662,86	882.671,52	-1.042.407,57	25.014.926,81	-45.998.995,50	18.269.630,89	-596.710,55	-28.326.075,16
Prestations versées	-11.455.558,54	-54.502.487,54	-2.830.531,74	-68.788.577,82	-10.909.827,02	-50.584.867,56	-5.228.133,21	-66.722.827,79
Transferts	-1.556.650,20	-2.066.612,44	-161.557,57	-3.784.820,21	-982.066,40	-1.309.481,42	-25.267,08	-2.316.814,90
Variation de périmètre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur actuelle de l'obligation relative à des activités abandonnées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur actuelle de l'obligation relative à des activités disponibles en vue de la vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur actuelle de l'obligation à la fin de la période	301.140.491,23	92.118.625,55	26.424.094,98	419.683.211,76	272.643.419,82	101.791.380,79	27.284.880,86	401.719.681,47

La répartition de la valeur actuelle de l'obligation, séparément pour la population active et la population inactive (pensionnés et ayants droit), est la suivante :

	31/12/2016			Total	31/12/2015			Total
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi		Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	
Valeur actuelle de l'obligation à la fin de la période								
Obligation relative au personnel actif	93.602.993,73	92.118.625,55	26.424.094,98	212.145.714,26	90.432.079,39	101.791.380,79	27.284.880,86	219.508.341,04
Obligation relative au personnel retraité ou aux inactifs (ayants-droit, ...)	207.537.497,50	0,00	0,00	207.537.497,50	182.211.340,43	0,00	0,00	182.211.340,43
Total de l'obligation à la fin de la période	301.140.491,23	92.118.625,55	26.424.094,98	419.683.211,76	272.643.419,82	101.791.380,79	27.284.880,86	401.719.681,47

Mouvement de la juste valeur des actifs du régime :

	31/12/2016			Total	31/12/2015			Total
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi		Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	
Juste valeur des actifs du régime								
Au 1^{er} janvier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rendement implicite des actifs du régime	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cotisations effectuées/prestations versées par l'employeur	11.455.558,54	54.502.487,54	2.830.531,74	68.788.577,82	10.909.827,02	50.584.867,56	5.228.133,21	66.722.827,79
Cotisations effectuées par les participants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prestations versées	-11.455.558,54	-54.502.487,54	-2.830.531,74	-68.788.577,82	-10.909.827,02	-50.584.867,56	-5.228.133,21	-66.722.827,79
Ecart actuariels de la période	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Effet des liquidations et réductions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A la fin de la période	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

La réconciliation à l'état de la situation financière se présente comme suit :

	31/12/2016			Total	31/12/2015			Total
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi		Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	
Situation du régime								
Valeur actuelle de l'obligation au 1er janvier	272.643.419,82	101.791.380,79	27.284.880,86	401.719.681,47	316.219.345,59	87.183.262,02	32.680.330,43	436.082.938,04
Juste valeur des actifs du régime au 1er janvier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	272.643.419,82	101.791.380,79	27.284.880,86	401.719.681,47	316.219.345,59	87.183.262,02	32.680.330,43	436.082.938,04
Montant non comptabilisé dû au plafonnement de l'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pas sif / (actif) net à l'état de la situation financière								
Au 1^{er} janvier	272.643.419,82	101.791.380,79	27.284.880,86	401.719.681,47	316.219.345,59	87.183.262,02	32.680.330,43	436.082.938,04
Charge totale comptabilisée dans les états financiers	14.777.967,09	44.829.732,30	1.969.745,86	61.577.445,25	13.332.896,75	65.192.986,33	-167.316,36	78.358.566,72
Ecart actuariel reconnu dans les autres éléments du résultat global	25.174.662,86	-	-	25.174.662,86	-45.998.995,50	-	-	-45.998.995,50
Cotisations effectuées ou prestations versées directement par l'employeur	-11.455.558,54	-54.502.487,54	-2.830.531,74	-68.788.577,82	-10.909.827,02	-50.584.867,56	-5.228.133,21	-66.722.827,79
Variation de périmètre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur actuelle de l'obligation relative à des activités abandonnées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur actuelle de l'obligation relative à des activités disponibles en vue de la vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A la fin de la période	301.140.491,23	92.118.625,55	26.424.094,98	419.683.211,76	272.643.419,82	101.791.380,79	27.284.880,86	401.719.681,47

Pour l'année 2017, le Groupe SNCB estime que les cotisations et les prestations versées directement seront de 11,2 millions EUR pour les avantages postérieurs à l'emploi, de 46,9 millions EUR (en ce compris les jours de crédit) pour les avantages à long terme et de 2,5 millions EUR pour les indemnités de cessation d'emploi.

19.4 Décomposition des écarts actuariels

Les écarts actuariels se décomposent comme suit :

	31/12/2016			Total	31/12/2015			Total
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi		Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	
Écarts actuariels de la période								
Écarts dus aux changements d'hypothèses financières	25.507.508,03	1.278.943,01	1.011.364,93	27.797.815,97	-38.231.978,89	-2.338.448,54	-947.552,73	-41.517.980,16
Écarts dus aux changements d'hypothèses démographiques	-397.449,90	5.342,99	0,00	-392.106,91	2.416.481,38	1.194.498,01	2.989.038,36	6.600.017,75
Écarts d'expérience	64.604,73	-401.614,48	-2.053.772,50	-2.390.782,25	-10.183.497,99	19.413.581,42	-2.638.196,18	6.591.887,25
Total des écarts actuariels	25.174.662,86	882.671,52	-1.042.407,57	25.014.926,81	-45.998.995,50	18.269.630,89	-596.710,55	-28.326.075,16

En 2015, certaines hypothèses et paramètres de calcul ont été revus suite, notamment, à des modifications de la législation sur les pensions ou de la méthodologie de calcul adoptée. Ces modifications d'hypothèses et de paramètres ont impacté le montant de la dette en 2015 et ont généré des écarts actuariels.

19.5 Hypothèses actuarielles et analyse de sensibilité

Hypothèses actuarielles

Les dettes pour avantages au personnel sont calculées de façon actuarielle, sur base de la méthode des unités de crédit projetées. Les principaux paramètres (hypothèses financières et démographiques) utilisés pour le calcul de la dette sont résumés ci-dessous :

	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation		
Pour les avantages postérieurs à l'emploi	1,71%	2,28%
Pour les autres avantages à long terme	0%-1,25%	0% - 1,85%
Pour les indemnités de cessation d'emploi	0%-0,66%	0% - 1,24%
Taux de rendement attendu des actifs du régime	0,00%	0,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	2,00%	2,00%
Tables de mortalité	MR et MR-1 (sinés après 1950)/FR	MR et MR-1 (sinés après 1950)/FR

Au 31 décembre, le taux d'actualisation appliqué pour actualiser les engagements est déterminé par référence au taux de marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements (source : Bloomberg).

L'hypothèse d'augmentation des frais médicaux (inflation comprise) a été déterminée sur base du contrat en vigueur. Toutes les hypothèses reflètent la meilleure estimation du Groupe SNCB.

	31/12/2016	31/12/2015
Pour les avantages postérieurs à l'emploi	15,84	16,24
Pour les autres avantages à long terme (*)	10,67	10,46
Pour les indemnités de cessation d'emploi	7,80	7,56
Duration totale moyenne pondérée	14,99	15,15

(*) sans tenir compte de l'obligation relative aux jours de crédit

Les hypothèses de mortalité sont basées sur les tables de mortalité officielles belges et sur l'expérience observée au sein des Chemins de fer belges.

	Personnel actif (espérance de vie à la retraite)	Inactifs
Hommes	20,6	15,6
Femmes	23,7	10,3

Analyses de sensibilité

	Effet sur la valeur actuelle de l'obligation au 31/12/2016	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5%)		
Avantages postérieurs à l'emploi	-22.503.173,52	24.453.815,34
Autres avantages à long terme	-1.071.882,25	1.135.736,49
Indemnités de cessation d'emploi	-877.484,20	913.601,97
Evolution des coûts médicaux (variation de 1%)	10.473.670,59	-8.236.195,63
Mortalité (variation de l'espérance de vie de 1 an)	19.379.409,32	-

Note 20 - Provisions

Les mouvements des années 2015 et 2016 se synthétisent comme suit :

	Litiges juridiques	Assainissement du sol	Autres provisions	Total
Au 1^{er} janvier 2015	48.632.887,31	130.005.430,50	81.430.744,78	260.069.062,59
<u>Dont</u>				
Non courant	16.532.275,48	107.458.485,96	62.427.888,94	186.418.650,38
Courant	32.100.611,83	22.546.944,54	19.002.855,84	73.650.412,21
Comptabilisé à l'état du résultat global				
Dotations de l'exercice	9.815.651,70	5.481.695,68	14.037.433,79	29.334.781,17
Utilisations de l'exercice	-6.132.884,56	-1.189.739,28	-13.491.577,36	-20.814.201,20
Reprises de l'exercice (non utilisées)	-9.167.998,71	-3.557.142,35	-27.861.274,76	-40.586.415,82
Changement de taux	27.243,03	-2.382.771,00	41.282,62	-2.314.245,35
Passage du temps	224.627,57	443.799,08	422.244,13	1.090.670,78
Sortie du périmètre				0,00
Transferts	63.480,15		-63.480,15	0,00
Autres mouvements				0,00
Au 31 décembre 2015	43.463.006,49	128.801.272,63	54.515.373,05	226.779.652,17
<u>Dont</u>				
Non courant	11.144.230,24	93.499.040,72	35.989.595,03	140.632.865,99
Courant	32.318.776,25	35.302.231,91	18.525.778,02	86.146.786,18

	Litiges juridiques	Assainissement du sol	Autres provisions	Total
Au 1^{er} janvier 2016	43.463.006,49	128.801.272,63	54.515.373,05	226.779.652,17
<u>Dont</u>				
Non courant	11.144.230,24	93.499.040,72	35.989.595,03	140.632.865,99
Courant	32.318.776,25	35.302.231,91	18.525.778,02	86.146.786,18
Comptabilisé à l'état du résultat global				
Dotations de l'exercice	86.225.511,24	2.408.482,12	5.656.384,07	94.290.377,43
Utilisations de l'exercice	-7.174.071,77	-1.084.408,12	-17.843.288,14	-26.101.768,03
Reprises de l'exercice (non utilisées)	-6.169.432,57	-5.132.230,91	-1.396.479,19	-12.698.142,67
Changement de taux	76.261,89	-1.255.901,90	53.481,98	-1.126.158,03
Passage du temps	242.925,52	315.276,33	94.988,73	653.190,58
Autres mouvements	108.477,72		692.038,09	800.515,81
Au 31 décembre 2016	116.772.678,52	124.052.490,15	41.772.498,59	282.597.667,26
<u>Dont</u>				
Non courant	85.358.448,23	82.960.513,79	24.804.021,06	193.122.983,08
Courant	31.414.230,29	41.091.976,36	16.968.477,53	89.474.684,18

La provision pour litiges juridiques correspond à la valeur actuelle de la meilleure estimation des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques sur une période de 20 ans en raison de litiges juridiques intentés contre le Groupe SNCB. Au 31 décembre 2016, elle s'élève à 116.772.678,52 EUR dont 113.728.089,93 EUR pour la SNCB. Conformément à la norme IAS 37, aucun détail relatif à ces litiges n'est donné compte tenu de la nécessité de préserver les intérêts propres de la SNCB.

La provision pour assainissement du sol représente la valeur actuelle du coût estimé des travaux à effectuer sur une période de 20 ans pour ce qui concerne les obligations légales connues et implicites de dépollution des terrains.

Dans le cadre du plan de sauvetage de l'activité Cargo de la SNCB, l'Etat a introduit, en décembre 2009, auprès de la Commission Européenne un dossier soumettant à son approbation les mesures opérationnelles, organisationnelles et financières proposées par le Groupe SNCB.

Par décision du 26/05/2010, la Commission Européenne a approuvé les mesures d'aide à la restructuration des activités fret de la SNCB pour un montant total de 145 millions EUR, soit :

1. 30 millions EUR par augmentation de capital de la SNCB Holding dans la SNCB, augmentation concrétisée en janvier 2011 (7,5 millions EUR le 26/01/2011 et 22,5 millions EUR le 30/01/2011) ;
2. 30 millions EUR afin d'aligner les rémunérations du personnel statutaire détaché chez B-logistics aux conditions de marché ;
3. 85 millions EUR afin d'aligner le coût des prestations "Gare" et "Conduite" aux conditions de marché.

Au 31 décembre 2016, la provision Fret, incluse dans les autres provisions, s'élève à 25.734.194,27 EUR.

En EUR	
Accord U.E.	145.000.000,00
Utilisations 02/2011 au 31/12/2016	-119.265.805,73
Solde aide U.E.	25.734.194,27

Note 21 - Dettes financières

21.1 Dettes financières

La présente note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêts conclus par le Groupe SNCB. Pour plus d'informations sur l'exposition du Groupe SNCB au risque de taux d'intérêt, au risque de change et de liquidité, nous renvoyons le lecteur à la note 2.

Un détail des dettes financières, par type et séparées en court et moyen terme est présenté dans le tableau ci-dessous :

Dettes financières		31/12/2016				TOTAL
		IFRS 7			Autres	
		Nominal	Endettement net Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Autres	
Dettes financières - non courantes	Notes					
Emprunts bancaires		1.830.752.795,14	0,00	3.322.256,72	0,00	1.834.075.051,86
Emprunts obligataires		633.371.743,09	0,00	4.173.331,92	0,00	637.545.075,01
Dettes de location-financement	21.2	12.482.334,46	0,00	0,00	0,00	12.482.334,46
Autres dettes financières		343.056.608,54	50.353.497,93	6.100.192,84	0,00	399.510.299,31
Total		2.819.663.481,23	50.353.497,93	13.595.781,48	0,00	2.883.612.760,64
Dettes financières - courantes						
Découverts bancaires	14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts bancaires		150.958.513,89	0,00	3.413.412,79	0,00	154.371.926,68
Emprunts obligataires		0,00	0,00	8.197.301,09	0,00	8.197.301,09
Dettes de location-financement	21.2	669.533,57	0,00	59.614,46	0,00	729.148,03
Billets de trésorerie		445.071.113,62	0,00	0,00	0,00	445.071.113,62
Autres dettes financières		38.266.868,78	0,00	2.286.168,19	0,00	40.553.036,97
Total		634.966.029,86	0,00	13.956.496,53	0,00	648.922.526,39
Total dettes financières		3.454.629.511,09	50.353.497,93	27.552.278,01	0,00	3.532.535.287,03
Dettes financières		31/12/2015				
		IFRS 7			Autres	
		Nominal	Endettement net Ajustements de juste valeur	Charges à imputer	Autres	TOTAL
Dettes financières - non courantes	Notes					
Emprunts bancaires		1.540.326.076,61	0,00	3.044.575,11	0,00	1.543.370.651,72
Emprunts obligataires		628.291.862,96	0,00	3.990.795,32	0,00	632.282.658,28
Dettes de location-financement	21.2	0,00	0,00	0,00	11.042.253,83	11.042.253,83
Autres dettes financières		346.770.916,74	45.944.119,38	6.767.442,27	0,00	399.482.478,39
Total		2.515.388.856,31	45.944.119,38	13.802.812,70	11.042.253,83	2.586.178.042,22
Dettes financières - courantes						
Découverts bancaires	14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts bancaires		249.633.867,68	0,00	4.116.282,25	0,00	253.750.149,93
Emprunts obligataires		0,00	0,00	8.242.748,60	0,00	8.242.748,60
Dettes de location-financement	21.2	0,00	0,00	0,00	764.161,31	764.161,31
Billets de trésorerie		580.046.181,73	0,00	0,00	0,00	580.046.181,73
Autres dettes financières		111.489.276,72	1.261.671,60	5.378.101,97	104.289,95	118.233.340,24
Total		941.169.326,13	1.261.671,60	17.737.132,82	868.451,26	961.036.581,81
Total dettes financières		3.456.558.182,44	47.205.790,98	31.539.945,52	11.910.705,09	3.547.214.624,03

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes financières - non courantes		
SNCB	2.883.498.465,33	2.579.910.095,35
Filiales	114.295,31	6.267.946,87
Valeur comptable nette	2.883.612.760,64	2.586.178.042,22
Dettes financières - courantes		
SNCB	644.752.645,95	960.518.154,66
Filiales	4.169.880,44	518.427,15
Valeur comptable nette	648.922.526,39	961.036.581,81

Le tableau ci-dessous donne un aperçu exhaustif des mouvements sur les dettes financières :

	Variation des dettes financières								31.12.2016
	31.12.2015	Nouvelles opérations	Paielements	Charges d'intérêts	Produits divers	Effets de change	Variations de la juste valeur	Impact fusions	
Découverts bancaires	0,00	0,00	-285,81	285,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts bancaires	1.797.120.801,65	240.918.225,37	-80.559.409,71	28.428.659,03	0,00	2.538.702,20	0,00	0,00	1.988.446.978,54
Emprunts obligataires	640.525.406,88	0,00	-13.077.157,72	18.294.126,94	0,00	0,00	0,00	0,00	645.742.376,10
Dettes de location-financement	11.806.415,14	0,00	-1.973.657,32	1.382.976,26	-65.779,96	0,00	0,00	2.061.528,37	13.211.682,49
Billets de trésorerie	580.046.181,73	445.000.000,00	-579.426.845,46	0,00	-548.222,65	0,00	0,00	0,00	445.071.113,62
Autres dettes financières	517.715.818,63	14.413.331,31	-121.685.032,07	20.080.554,72	-73.607,37	6.464.564,11	3.147.706,95	0,00	440.063.336,28
Total	3.547.214.624,03	700.331.556,68	-796.722.388,09	68.186.602,76	-687.609,98	9.003.266,31	3.147.706,95	2.061.528,37	3.532.535.287,03

Le Groupe SNCB a conclu 2 nouveaux financements en 2016 :

- 1 prêt bancaire à taux variable, avec remboursement par tranches, dans le cadre du projet de construction à Wetteren.
- 1 financement avec Eurofima à taux fixe pour un montant total de 200 millions EUR pour une durée de 7 ans.

En plus des nouvelles opérations avec Eurofima mentionnées ci-dessus, le Groupe SNCB a encore prévu contractuellement 3 refinancements avec Eurofima pour un montant total de 194,1 millions EUR par lesquels les financements existants à taux flottants seront remplacés par de nouveaux financements à taux flottants. Deux de ces refinancements ont une durée de 7 ans, le troisième une durée de 10 ans.

Le total des paiements peut-être subdivisé en remboursements du montant nominal de la dette existante (756.451.686,18 EUR) et le paiement des intérêts (40.270.701,91 EUR)

La juste valeur des dettes financières est reprise dans la note 32.

Caractéristiques des dettes financières

Le tableau ci-dessous donne l'allocation des différentes dettes financières par devises d'émission, type de taux et durée restante.

Caractéristiques des dettes financières	31/12/2016				
	Devise	Coupon	Echéance finale	Nominal (Devise)	Valeur Comptable (EUR)
Découverts bancaires	EUR	N/A	< 1 an		
	<i>Total EUR</i>			0,00	0,00
Total découverts bancaires				0,00	0,00
Emprunts bancaires	EUR	Variable	< 1 an	144.443.723,96	144.365.463,26
			1 - 2 ans	114.350.000,00	114.346.575,85
			2 - 5 ans	163.000.000,00	263.136.766,45
			> 5 ans	413.344.692,18	413.362.329,46
		0%- 2%	2 - 5 ans	200.000.000,00	200.677.222,22
			> 5 ans	371.651.300,00	372.355.342,68
		2%- 4%	> 5 ans	415.000.000,00	405.538.024,36
	<i>Total EUR</i>			1.821.789.716,14	1.913.781.724,28
	USD	4%- 6%	> 5 ans	34.588.057,01	34.729.813,76
		6%- 8%	> 5 ans	40.794.780,31	39.935.440,50
	<i>Total USD</i>			75.382.837,32	74.665.254,26
Total emprunts bancaires					1.988.446.978,54
Emprunts obligataires	EUR	Variable	2 - 5 ans	109.000.000,00	109.041.315,83
		Zéro Coupon	> 5 ans	213.000.000,00	101.736.780,54
		0%- 2%	> 5 ans	190.000.000,00	189.512.725,97
		2%- 4%	2 - 5 ans	25.000.000,00	25.729.452,31
			> 5 ans	100.000.000,00	102.211.011,69
		4%- 6%	2 - 5 ans	60.000.000,00	61.544.246,57
			> 5 ans	55.000.000,00	55.966.843,19
	<i>Total EUR</i>			752.000.000,00	645.742.376,10
Total emprunts obligataires					645.742.376,10
Dettes de location-financement	EUR	0%- 2%	1 - 2 ans	341.042,23	341.042,23
		4%- 6%	> 5 ans	7.380.218,64	7.439.833,10
		6%- 8%	> 5 ans	5.430.607,16	5.430.607,16
	<i>Total EUR</i>			13.151.868,03	13.211.482,49
Total dettes de location-financement					13.211.482,49
Billets de trésorerie	EUR	N/A	< 1 an	445.000.000,00	445.071.113,62
	<i>Total EUR</i>			445.000.000,00	445.071.113,62
Billets de trésorerie				445.000.000,00	445.071.113,62
Autres dettes financières	EUR	Variable	< 1 an	8.243.859,43	8.243.859,43
		0%- 2%	1 - 2 ans	18.409,56	18.409,56
		4%- 68%	2 - 5 ans	105.475.414,00	105.606.609,09
			> 5 ans	72.422.109,06	72.472.231,11
	<i>Total EUR</i>			186.159.792,05	186.341.109,19
	USD	4%- 6%	> 5 ans	68.295.038,55	90.165.553,76
		6%- 8%	< 1 an	31.624.848,18	30.981.382,86
			> 5 ans	105.782.637,53	132.575.290,47
	<i>Total USD</i>			205.702.524,26	253.722.227,09
Total autres dettes financières					440.063.336,28
Total dettes financières					3.532.535.287,03

Caractéristiques des dettes financières		31/12/2015				
	Devise	Coupon	Echéance finale	Nominal (Devise)	Valeur Comptable (EUR)	
Découverts bancaires	EUR	N/A	< 1 an	0,00	0,00	
	<i>Total EUR</i>			0,00	0,00	
Total découverts bancaires				0,00	0,00	
Emprunts bancaires	EUR	Variable	< 1 an	194.100.000,00	194.151.204,96	
			1 - 2 ans	85.219.000,00	85.255.435,86	
			2 - 5 ans	240.350.000,00	240.544.616,03	
			> 5 ans	380.078.559,87	380.185.547,71	
		0% - 2%	2 - 5 ans	200.000.000,00	200.643.297,22	
			> 5 ans	172.307.600,20	172.392.982,81	
		2% - 4%	< 1 an	50.000.000,00	51.055.000,00	
			> 5 ans	415.000.000,00	403.819.601,98	
	<i>Total EUR</i>			1.737.055.160,07	1.728.047.686,57	
	USD	4% - 6%	> 5 ans	32.707.933,59	31.681.723,90	
		6% - 8%	> 5 ans	39.622.002,10	37.391.391,18	
	<i>Total USD</i>			72.329.935,69	69.073.115,08	
Total emprunts bancaires					1.797.120.801,65	
Emprunts obligataires	EUR	Variable	2 - 5 ans	109.000.000,00	109.076.708,96	
		Zéro Coupon	> 5 ans	213.000.000,00	96.741.097,81	
		0% - 2%	> 5 ans	190.000.000,00	189.454.558,81	
		2% - 4%	2 - 5 ans	25.000.000,00	25.723.109,34	
			> 5 ans	100.000.000,00	102.199.624,30	
		4% - 6%	2 - 5 ans	60.000.000,00	61.442.458,55	
			> 5 ans	55.000.000,00	55.887.849,11	
	<i>Total EUR</i>			752.000.000,00	640.525.406,88	
Total emprunts obligataires					640.525.406,88	
Dettes de location-financement	EUR	0% - 2%	2 - 5 ans	631.134,75	631.134,75	
		4% - 6%	> 5 ans	5.394.649,12	5.394.649,12	
		> 10%	> 5 ans	5.780.631,27	5.780.631,27	
	<i>Total EUR</i>			11.806.415,14	11.806.415,14	
Total dettes de location-financement					11.806.415,14	
Billets de trésorerie	EUR	N/A	< 1 an	580.108.540,63	580.046.181,73	
	<i>Total EUR</i>			580.108.540,63	580.046.181,73	
Total billets de trésorerie				580.108.540,63	580.046.181,73	
Autres dettes financières	EUR	Variable	< 1 an	1.908.854,17	1.908.854,17	
		0% - 2%	< 1 an	104.289,95	104.289,95	
		4% - 6%	< 1 an	45.469.734,18	45.556.226,39	
			2 - 5 ans	42.097.352,78	42.183.850,79	
			> 5 ans	127.194.222,05	127.279.884,33	
	<i>Total EUR</i>			216.774.453,13	217.033.105,63	
	USD	4% - 6%	> 5 ans	64.737.800,37	83.216.543,77	
		6% - 8%	< 1 an	46.112.167,72	45.147.824,89	
			1 - 2 ans	35.624.835,49	33.667.016,49	
			> 5 ans	99.043.922,78	119.157.314,33	
		8% - 10%	< 1 an	18.442.540,74	19.494.013,52	
	<i>Total USD</i>			263.961.267,10	300.682.713,00	
Total autres dettes financières					517.715.818,63	
Total dettes financières					3.547.214.624,03	

21.2 Dettes financières relatives aux contrats de location-financement

Les échéances des dettes relatives aux contrats de location-financement sont les suivantes :

	A moins d'1 an	Entre un 1 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs - 31/12/2016				
Paie ments minimaux futurs	1.973.657,32	7.091.364,27	23.006.018,38	32.071.039,97
Intérêts / charges futures d'intérêts sur contrats	-1.244.509,29	-4.051.250,90	-13.563.797,29	-18.859.557,48
Total	729.148,03	3.040.113,37	9.442.221,09	13.211.482,49
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs - 31/12/2015				
Paie ments minimaux futurs	1.973.657,32	7.378.244,23	24.750.171,74	34.102.073,29
Intérêts / charges futures d'intérêts sur contrats	-1.209.496,01	-4.790.115,42	-16.296.046,72	-22.295.658,15
Total	764.161,31	2.588.128,81	8.454.125,02	11.806.415,14

Les loyers conditionnels comptabilisés en résultat au titre de contrats de location-financement s'élèvent à 63.684,82 EUR (2015 : 0,00 EUR) et concernent des indexations. En 2015, suite à un avenant au contrat d'emphytéose Salik prévoyant un ajustement du canon emphytéotique, la dette de location-financement a été recalculée. Aucun loyer conditionnel n'a donc été comptabilisé en résultat en 2015 au titre de contrats de location-financement.

Les engagements en matière de loyers minima futurs exigibles en vertu des contrats de locations simples non –résiliables sont repris à la note 34.

Note 22 - Actifs / passifs d'impôts différés

	31/12/2016	31/12/2015
Impôts courants		
Créances d'impôt courant	-3.638.350,26	-857.796,05
Dettes d'impôt courant		
Situation nette d'impôts courants	-3.638.350,26	-857.796,05
Impôts différés		
Actifs d'impôt différé	0,00	0,00
Passifs d'impôt différé	-24.486,80	-27.914,79
Situation nette d'impôts différés	-24.486,80	-27.914,79

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Actifs d'impôts différés		
Au 1 ^{er} janvier	-27.914,79	-29.820,54
Impôts imputés en résultat net	3.427,99	1.905,75
Impôts imputés aux autres éléments du résultat global		
Au 31 décembre	-24.486,80	-27.914,79

	Etat de la situation financière	
	31/12/2016	31/12/2015
Impôts différés actifs		
Pertes fiscales récupérables et autres déductions fiscales	487.308.619,01	440.250.652,31
Dettes pour avantages au personnel	48.633.799,98	45.062.550,14
Réduction de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs		0,00
Instruments financiers à la juste valeur	46.854.178,68	40.604.727,45
Provisions		1.194.694,36
Impôts différés actifs bruts	582.796.597,67	527.112.624,26
Impôts différés passifs		
Immobilisations corporelles et immeubles placement	47.897.534,36	49.869.304,84
Impôts différés passifs bruts	47.897.534,36	49.869.304,84
Moins: impôts différés actifs non reconnus	-534.923.550,11	-477.271.234,21
Situation nette d'impôts différés	-24.486,80	-27.914,79

Les pertes fiscales récupérables et les déductions fiscales sont illimitées dans le temps, à l'exception de 8.696.656,46 EUR (2015 : 15.908.326,45 EUR) qui sont récupérables sur une période d'au maximum 7 ans.

La capacité du Groupe à recouvrer les actifs d'impôts différés est appréciée au travers d'une analyse basée notamment sur les plans d'affaires et sur les aléas liés aux conjonctures économiques et aux incertitudes des marchés sur lesquels le Groupe intervient. Au vu des

différentes incertitudes décrites ci-avant, le Groupe s'est basé sur un horizon de temps de trois années dans son analyse. Les hypothèses sous-jacentes de cette analyse sont revues annuellement.

Note 23 - Dettes commerciales

		31/12/2016	31/12/2015
	<u>Note</u>		
Dettes commerciales - non courantes			
Pouvoirs Publics		0,00	0,00
Fournisseurs		142.140,00	143.685,00
Avances reçues relatives aux contrats de construction	10	9.326.052,12	15.829.237,56
Total		9.468.192,12	15.972.922,56
Dettes commerciales - courantes			
Pouvoirs Publics		2.379.639,25	390.373,83
Fournisseurs		387.643.073,10	376.221.117,49
Avances reçues relatives aux contrats de construction	10	6.256.617,14	11.100.824,59
Total		396.279.329,49	387.712.315,91
Total dettes commerciales		405.747.521,61	403.685.238,47

Soit :

		31/12/2016	31/12/2015
Non courant			
SNCB		9.326.052,12	14.648.295,01
Filiales		142.140,00	1.324.627,55
Valeur comptable nette		9.468.192,12	15.972.922,56
Courant			
SNCB		358.288.959,41	329.158.202,17
Filiales		37.990.370,08	58.554.113,74
Valeur comptable nette		396.279.329,49	387.712.315,91

A la SNCB, les dettes commerciales non courantes concernent les avances reçues dans le cadre des contrats de cofinancement.

Note 24 - Dettes sociales

	31/12/2016	31/12/2015
Précompte retenu	246.311,36	231.777,64
ONSS	145.067,41	74.861,66
Rémunérations	113.012,02	92.644,37
Pécules de vacances	55.645.591,70	57.759.684,39
Autres dettes sociales	35.429.801,00	37.980.673,78
Total	91.579.783,49	96.139.641,84
Dont		
Dettes sociales échues	1.215.441,53	57.376,42
Dettes sociales non échues	90.364.341,96	96.082.265,42

Au 31 décembre 2016 (2015), la part de la SNCB dans les dettes sociales non échues est de 85.205.000,16 EUR (90.663.312,91 EUR). La part des filiales dans le total des dettes sociales est de 6.374.783,33 EUR (5.476.328,93 EUR).

Note 25 - Subsidés

25.1 Subsidés en capital

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Subsidés en capital		
Au début de la période	6.104.854.589,37	5.827.332.414,52
Nouveaux subsidés	683.971.050,59	627.886.621,25
Affectés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-351.168.349,10	-350.364.446,40
Autres mouvements	0,00	0,00
Solde à la fin de la période	6.437.657.290,86	6.104.854.589,37
Dont		
non courant	6.071.274.437,10	5.768.300.516,58
courant	366.382.853,76	336.554.072,79

Les subsidés en capital, obtenus dans le cadre des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, sont présentés au passif de l'état de la situation financière et sont reconnus en résultat d'exploitation au même rythme que les amortissements des immobilisations pour lesquelles ils ont été obtenus.

Les subsidés en capital acquis mais non encore encaissés sont repris à la rubrique Créances commerciales et autres débiteurs.

Les nouveaux subsidés en capital de 2016 sont intégralement attribuables à la société mère. Il n'y a pas de nouveaux subsidés en capital acquis par les filiales.

Le montant de -351.168.349,10 EUR en 2016 (2015 : -350.364.446,40 EUR) concerne pour -361.039.218,95 EUR (2015: -358.448.856,12 EUR) la prise en résultat des subsidés en capital et pour 9.870.869,85 EUR (2015: 8.084.409,72 EUR) la reconstitution des subsidés non amortis annulés suite à des cessions d'actifs subsidiés.

25.2 Subsidés d'exploitation

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Subsides d'exploitation à recevoir		
Au début de la période	384.189.525,50	386.895.311,40
Nouveaux subsides	1.130.465.684,75	1.133.441.161,34
Encaissements	-1.141.305.725,17	-1.135.528.947,24
Autres mouvements	-1.800.000,00	-618.000,00
Solde à la fin de la période	371.549.485,08	384.189.525,50

	31/12/2016	31/12/2015
Nouveaux Subsides d'exploitation		
SNCB	1.130.259.144,31	1.133.053.141,82
Filiales	206.540,44	388.019,52
Total	1.130.465.684,75	1.133.441.161,34

Les subsides d'exploitation du Groupe SNCB sont principalement ceux de la maison mère. Ils incluent la dotation de base (fixe et variable), la dotation pour la sécurité et la lutte contre le terrorisme et le radicalisme ainsi que la relance économique.

Par l'Arrêté Royal du 22 décembre 2016, modifiant l'Arrêté Royal du 23 décembre 2013 définissant les règles provisoires faisant office de contrat de gestion pour Infrabel et SNCB, suite aux attentats de Paris et de Bruxelles, des dotations (d'investissement et d'exploitation) ont été attribuées à la SNCB afin de couvrir les coûts des projets spécifiques dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Pour l'année 2016, l'Etat a prévu un montant global de 9.780.000,00 EUR dont 8.780.000,00 EUR de subsides d'investissement et 1.000.000,00 EUR de subsides d'exploitation.

Les subsides pour compenser les déplacements domicile-travail sont intégrés dans le chiffre d'affaires.

Les subsides d'exploitation acquis mais non encore encaissés sont repris à la rubrique Créances commerciales et autres débiteurs.

25.3 Subsides financiers

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Subsides financiers à recevoir		
Au début de la période	14.280.733,35	13.600.253,34
Nouveaux subsides	28.632.139,90	28.904.122,34
Encaissements	-27.303.306,92	-28.223.642,33
Autres mouvements		
Solde à la fin de la période	15.609.566,33	14.280.733,35

Les subsides financiers incluent les produits d'intérêts qui découlent des créances sur l'Etat dans le cadre des contrats de préfinancement « Te Kort TGV », des projets régionaux prioritaires et du préfinancement du matériel roulant. Les intérêts acquis dans le cadre des contrats Back to Back ne sont pas considérés comme des subsides.

Les créances relatives aux subsides financiers sont comptabilisées dans la rubrique Créances commerciales et autres débiteurs.

Les nouveaux subsides financiers sont comptabilisés dans le résultat net en déduction des charges financières. En 2016, la SNCB a comptabilisé 26.858.850,25 EUR (2015: 27.796.197,72 EUR) de nouveaux subsides financiers et la SPV LLN en a comptabilisés 1.773.289,65 EUR (2015: 1.107.924,62 EUR).

Note 26 - Autres dettes

	31/12/2016	31/12/2015
Autres dettes - non courantes		
Fonds gérés pour compte de tiers	149.062.114,21	179.309.600,00
Commissions opérations de financement alternatif	35.152.445,55	40.001.680,46
Dettes envers parties liées	17.304.346,16	0,00
Cautionnements en numéraire	236.107,88	235.859,99
Autres dettes	817.800,00	925.512,31
Total	202.572.813,80	220.472.652,76
Autres dettes - courantes		
Fonds gérés pour compte de tiers	75.000.000,00	114.300.000,00
Commissions opérations de financement alternatif	4.550.021,20	6.589.198,91
Produits à reporter	117.283.478,95	113.787.524,24
Charges à imputer	20.461.265,94	69.049.761,97
CSA	42.300.000,00	39.400.000,00
Dettes envers parties liées	1.883.685,49	17.474.976,14
Dettes diverses sur l'Etat	5.437.585,44	7.912.075,23
TVA, impôts et précomptes à payer	2.711.365,63	8.729.948,82
Autres dettes	23.056.569,17	22.455.359,71
Total	292.683.971,82	399.698.845,02
Total autres dettes	495.256.785,62	620.171.497,78

Au 31 décembre 2016, la part de la SNCB dans les autres dettes est de 479.716.830,03 EUR (600.938.821,96 EUR en 2015), celle des filiales de 15.539.955,59 EUR (19.232.675,82 EUR en 2015).

Parmi les Autres dettes de la SNCB figurent notamment au 31 décembre 2016 : 224.062.114,21 EUR (293.609.600,00 EUR en 2015) de dettes envers l'Etat dans le cadre du Fonds RER, 42.300.000,00 EUR (39.400.000,00 EUR en 2015) de cautionnements en numéraire dans le cadre des Credit Support Annex (CSA) et 39.702.466,75 EUR (46.590.879,37 EUR en 2015) de commissions sur les opérations de financement alternatif (NPV).

Les produits à reporter et charges à imputer concernent principalement la SNCB et comprennent essentiellement les produits et charges relatifs au trafic et aux relations inter-réseaux.

Les dettes envers les parties liées concernent principalement celle de la SNCB vis-à-vis de HR Rail, société mise en équivalence dans les états financiers 2016 et 2015.

En 2016, les dettes diverses sur l'Etat comprennent, notamment, la partie des subsides d'exploitation et des subsides en capital reçus par la SNCB dans le cadre des mesures anti-terrorisme excédant les charges réelles d'exploitation et d'investissement de la SNCB.

Note 27 - Produits et charges d'exploitation

27.1 Produits d'exploitation

27.1.1 Chiffre d'affaires

	31/12/2016	31/12/2015
Transport	746.634.603,03	809.613.957,24
<i>National</i>	648.875.700,69	661.428.245,32
<i>International</i>	86.330.042,27	135.193.699,44
<i>Freight Services</i>	11.428.860,07	12.992.012,48
Gestion du patrimoine	245.699.692,56	225.136.575,63
Prestations de services - études et assistance	33.410.755,34	48.949.094,83
Prestations de services - informatique	13.255.877,89	9.894.355,41
Vente d'actifs	28.741.432,18	11.798.490,97
Divers	60.973.476,58	101.577.409,24
Total chiffre d'affaires	1.128.715.837,58	1.206.969.883,32

Soit :

	31/12/2016	31/12/2015
SNCB	999.800.126,94	1.086.496.243,52
Groupe Eurostation	44.049.492,30	33.962.009,52
Ypto	51.808.230,16	49.750.789,34
Transurb	11.703.654,01	12.799.980,18
B-Parking	3.185.373,66	1.245.120,66
Autres filiales	18.168.960,51	22.715.740,10
Total chiffre d'affaires	1.128.715.837,58	1.206.969.883,32

27.1.2 Autres produits d'exploitation

	31/12/2016	31/12/2015
Plus-value sur cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs non courants détenus en vue de la vente	17.778.497,25	7.005.586,76
Plus-value sur cession d'une entreprise à THI Factory	3.420.000,00	156.624.210,22
NPV réalisées sur opérations de financement alternatif	7.146.417,48	10.318.106,95
Refacturation de charges	17.359.364,15	2.397.481,43
Produits d'exploitation divers (amendes, indemnités reçues, etc.)	21.842.418,39	16.666.675,18
Autres	18.596.001,91	15.725.690,31
Total autres produits d'exploitation	86.142.699,18	208.737.750,85

Soit :

	31/12/2016	31/12/2015
SNCB	76.156.647,46	203.674.747,30
Groupe Eurostation	8.165.907,44	3.311.009,37
Autres filiales	1.820.144,28	1.751.994,18
Total autres produits d'exploitation	86.142.699,18	208.737.750,85

Au 31 décembre 2016, les plus-values sur cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs non courants détenus en vue de la vente concernent principalement la SNCB (17.775.997,25 EUR) et sont relatives à des cessions de matériel roulant et de terrains et bâtiments (voir note 15. Actifs non courants détenus en vue de la vente). La plus-value sur cession d'une entreprise à THI Factory concerne l'adaptation prévue contractuellement de la soulte relative à l'apport 2015 de la SNCB à THI Factory. Le montant de la soulte en espèces de 32.500.000,00 EUR en 2015 a été ajusté en 2016 pour un montant de 3.420.000,00 EUR.

Les refacturations de charges incluent en 2016 un montant de 14.472.439,00 EUR relatif à la SNCB pour l'intervention de la NS dans les pertes opérationnelles de l'ICZ Bruxelles-Amsterdam dans le cadre du « Samenwerkingsafpraak ».

27.2 Charges d'exploitation

27.2.1 Services et biens divers

	31/12/2016	31/12/2015
Loyers et charges locatives	45.327.576,84	50.390.705,97
Entretiens et réparations	88.011.011,74	87.352.977,60
Fournitures	123.159.518,22	124.007.882,78
Frais liés à l'exploitation	29.042.582,96	41.755.228,07
Rétributions de tiers	150.176.205,48	175.158.685,81
Redevances	666.492.646,35	665.580.535,78
Coûts HR Rail et frais de personnel divers	50.337.357,84	50.795.587,40
Provisions pour risques et charges	53.689.348,95	-34.380.081,20
Autres	92.141.300,61	98.867.543,47
Total services et biens divers	1.298.377.548,99	1.259.529.065,68

Soit :

	31/12/2016	31/12/2015
SNCB	1.157.723.225,74	1.089.076.084,82
Groupe Eurostation	58.822.851,67	65.605.420,50
Ypto	60.930.463,31	61.286.176,93
SPV LLN	7.306.898,63	6.928,13
Eurogare	5.109.545,07	35.635.788,33
Autres filiales	8.484.564,57	7.918.666,97
Total services et biens divers	1.298.377.548,99	1.259.529.065,68

27.2.2 Autres charges d'exploitation

	31/12/2016	31/12/2015
Moins-values sur cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs non courants détenus en vue de la	1.009.837,90	1.783.187,41
Moins-value sur cession de participation MEQ	496.298,18	0,00
Réductions de valeur sur créances commerciales et autres débiteurs	18.509.530,21	2.627.989,70
Réductions de valeur sur commandes en cours	-167.537,99	-868.070,89
Réductions de valeur sur stocks	12.817.887,05	2.316.161,11
Pertes de valeurs sur actifs non courants détenus en vue de la vente	9.588.007,87	770.813,29
Autres charges d'exploitation	7.463.391,34	5.506.762,21
Total autres charges d'exploitation	49.717.414,56	12.136.842,83

Soit :

	31/12/2016	31/12/2015
SNCB	43.539.899,64	11.287.490,24
Filiales	6.177.514,92	849.352,59
Total autres charges d'exploitation	49.717.414,56	12.136.842,83

Les moins-values sur cessions de 1.009.837,90 EUR ont été générées suite à la vente de bâtiments et de terrains de la SNCB. La vente par la SNCB de la société mise en équivalence Liège Container Terminal a généré une moins-value consolidée de 496.298,18 EUR.

Note 28 - Frais de personnel

28.1 Frais de personnel

		31/12/2016	31/12/2015
	Note		
Salaires et rémunérations et autres avantages à court terme		1.059.735.032,70	1.146.343.809,83
Charges de sécurité sociale		8.340.047,60	9.233.575,96
Avantages de type cotisations définies		2.557.918,10	2.194.011,42
Avantages postérieurs à l'emploi	19.3	8.600.249,61	8.755.595,75
Autres avantages à long terme	19.3	44.439.110,94	65.138.147,29
Indemnités de cessation d'emploi	19.3	1.670.012,14	-376.881,00
Autres		3.398.156,68	1.410.913,33
Total frais de personnel		1.128.740.527,77	1.232.699.172,58

La charge financière relative aux avantages au personnel est enregistrée en résultats financiers cfr. note 29.

28.2 Effectif du personnel

	31/12/2016	31/12/2015
A. Effectif du personnel		
Effectif moyen du personnel (en ETP)	19.368	20.274
Ouvriers	10.352	11.000
Employés	8.693	8.947
Personnel de direction	324	327
Autres	0	0
B. Intérimaires (en ETP)		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	N.D.	N.D.

Note 29 - Produits et charges financiers

29.1 Produits financiers

		31/12/2016	31/12/2015
	Notes		
<i>Produits d'intérêt sur</i>		<u>22.649.642,21</u>	<u>26.053.294,69</u>
actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance non dépréciés		11.475,00	446.692,42
actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance dépréciés		0,00	0,00
prêts et créances non dépréciés		19.207.600,34	19.659.243,11
prêts et créances dépréciés		1.131,09	3.148,71
instruments financiers dérivés		-132.983,58	3.205.659,20
actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net		3.562.419,36	2.738.551,25
actifs financiers disponibles à la vente	12.2	0,00	0,00
<i>Variation de juste valeur des</i>		<u>48.860.283,56</u>	<u>81.092.252,16</u>
actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net		0,00	1.121.487,45
passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net		1.261.671,60	4.179.064,00
instruments financiers dérivés		47.598.611,96	75.791.700,71
actifs financiers disponibles à la vente transférée en résultat net		0,00	0,00
<i>Reprises de pertes de valeur des</i>		<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
actifs financiers disponibles à la vente		0,00	0,00
placements détenus jusqu'à leur échéance		0,00	0,00
prêts et créances		0,00	0,00
<i>Gains de change</i>		16.883.634,79	7.557.723,58
<i>Gains sur cessions des prêts et créances</i>		1.396.294,52	3,00
<i>Dividendes perçus</i>		2.915.186,62	1.306.016,31
<i>Autres produits financiers</i>		800.508,94	8.029.637,50
Total produits financiers		93.505.550,64	124.038.927,24

29.2 Charges financières

		31/12/2016	31/12/2015
	<u>Notes</u>		
<i>Charge d'intérêt sur</i>		<u>73.386.925,02</u>	<u>77.104.282,01</u>
dettes financières au coût amorti		33.307.936,99	35.395.548,61
instruments financiers dérivés		24.389.927,23	24.035.421,28
passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net		6.784.821,40	10.290.174,06
dettes de location-financement		1.382.976,26	1.450.762,60
dettes pour avantages au personnel	19.3	6.868.072,56	4.841.704,68
provisions	20	653.190,58	1.090.670,78
<i>Intérêts intercalaires activés</i>		-66.004,62	-153.937,87
<i>Variation de juste valeur des</i>		<u>46.823.377,06</u>	<u>41.471.691,48</u>
actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net		1.777.871,41	685.510,25
passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net		4.409.378,55	3.147.763,35
instruments financiers dérivés		40.636.127,10	37.638.417,88
actifs financiers disponibles à la vente transférée en résultat net		0,00	0,00
<i>Pertes de valeur sur</i>		<u>1.131,09</u>	<u>4.317,71</u>
actifs financiers disponibles à la vente	12.2	0,00	0,00
placements détenus jusqu'à leur échéance		0,00	0,00
prêts et créances		1.131,09	4.317,71
<i>Pertes sur cessions des prêts et créances</i>		0,00	0,00
<i>Pertes de change</i>		16.084.516,88	5.884.552,39
<i>Autres charges financières</i>		3.119.865,39	22.076.149,78
Total charges financières		139.349.810,82	146.387.055,50

Note 30 - Charges d'impôt sur le résultat global

		31/12/2016	31/12/2015
	<u>Note</u>		
Impôts courants par le résultat net		-5.499.028,10	-1.394.920,35
Impôts différés par le résultat net	22	3.427,99	1.905,75
Impôts différés par les autres éléments du résultat global	22		0,00
(Charges) / produits d'impôt sur le résultat global		-5.495.600,11	-1.393.014,60

	2016	2015
Résultat global avant impôts des activités poursuivies	-238.449.025,10	166.886.538,20
Impôts calculés sur base du taux d'imposition (33,99%)	81.048.823,63	-56.724.734,33
Effet des dépenses non déductibles fiscalement	-13.749.281,06	-15.657.375,47
Impôts liés aux participations mises en équivalence	-6.478,42	1.082.703,73
Autres différences permanentes	-12.365.587,85	15.495.580,64
Modification de comptabilisation d'actifs d'impôts différés	-60.423.076,41	54.410.810,83
(Charges) / produits d'impôt sur le résultat global des activités poursuivies	-5.495.600,11	-1.393.014,60

Note 31 - Actifs et passifs éventuels

Les actifs éventuels s'élèvent à 6.897.657,34 EUR (2015: 621.324,55 EUR) et représentent principalement les sommes réclamées par le Groupe SNCB à des tiers responsables d'incapacités de travail du personnel. A partir de 2016, les actifs éventuels incluent le montant des récupérations de frais dues par des tiers et non encore encaissées par Groupe SNCB (6.380.980,32 EUR).

Les passifs éventuels s'élèvent à 504.714,66 EUR (2015: 918.230,02 EUR) et représentent les litiges juridiques intentés contre Groupe SNCB pour lesquels la probabilité de sortie de ressources est faible à cette date.

Note 32 - Informations complémentaires sur les instruments financiers

32.1 Actifs financiers

Catégorie selon IAS 39		Valeur au bilan au 31/12/2016	Juste valeur au 31/12/2016	Valeur au bilan au 31/12/2015	Juste valeur au 31/12/2015
Actifs financiers non courants					
Créances commerciales et autres débiteurs	Prêts et créances au coût amorti	803.277.448,51	803.277.448,51	788.211.604,34	788.211.604,34
	Prêts et créances à la juste valeur par le résultat net	0,00	0,00	0,00	0,00
Instrument financiers dérivés	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net	299.242.346,03	299.242.346,03	276.915.944,49	276.915.944,49
Autres actifs financiers	Actifs disponibles à la vente à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	51.274.180,31	51.274.180,31	51.274.180,31	51.274.180,31
	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	112.566.546,52	112.566.546,52	108.311.320,09	108.311.320,09
	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net détenus à des fins de transaction	86.923.913,48	86.923.913,48	77.406.086,58	77.406.086,58
	Actifs financiers au coût amorti	385.106.027,49	463.977.369,08	395.782.773,46	478.050.657,46
Total		1.738.390.462,34	1.817.261.803,93	1.697.901.909,27	1.780.169.793,27
Actifs financiers courants					
Créances commerciales et autres débiteurs	Prêts et créances au coût amorti	1.214.264.080,19	1.214.264.080,19	1.072.957.307,24	1.072.957.307,24
	Prêts et créances à la juste valeur par le résultat net	203.790,83	203.790,83	250.692,34	250.692,34
Instrument financiers dérivés	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net	196.419,58	196.419,58	39.405.719,19	39.405.719,19
Autres actifs financiers	Actifs disponibles à la vente à la juste valeur par les capitaux propres	0,00	0,00	0,00	0,00
	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net	253.379,77	253.379,77	20.384.277,98	20.384.277,98
	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat net détenus à des fins de transaction	-13.836,13	-13.836,13	-23.322,04	-23.322,04
	Actifs financiers au coût amorti	31.272.067,75	31.347.274,51	31.346.187,81	31.419.411,72
	Placements détenus jusqu'à leur échéance au coût amorti	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		1.246.175.901,99	1.246.251.108,75	1.164.320.862,52	1.164.394.086,43

L'analyse ci-dessus ne concerne que les actifs financiers selon IFRS 7, en excluant dès lors les charges à reporter, les montants relatifs aux contrats de constructions, etc.

Le Groupe SNCB considère la valeur nominale des « créances commerciales et autres débiteurs », pour le moment non réévalués à la juste valeur, comme une estimation raisonnable de leur juste valeur. Cette rubrique comprend principalement, d'une part, des créances à court terme sans composante de financement significative et, d'autre part, des créances porteuses d'intérêts à long terme avec l'Etat.

Les justes valeurs de comparaison des actifs financiers valorisés au coût amorti, repris dans la rubrique « autres actifs financiers » sont calculées en utilisant les mêmes modèles et

hypothèses que ceux utilisés pour la valorisation des actifs, dont le Groupe SNCB a choisi volontairement la reconnaissance dans la catégorie « Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat net ». En ce qui concerne les placements « détenus jusqu'à maturité », le Groupe SNCB considère la valeur nominale comme une estimation raisonnable de la juste valeur étant donné la durée restante des placements et les faibles taux d'actualisation actuellement.

32.2 Passifs financiers

Catégorie selon IAS 39		Valeur au bilan au 31/12/2016	Juste valeur au 31/12/2016	Valeur au bilan au 31/12/2015	Juste valeur au 31/12/2015
Passifs financiers non courants					
Dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	2.735.948.797,10	3.115.046.164,47	2.450.438.007,96	2.766.475.909,15
van de waardeveranderingen in het netto-resul	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	147.663.963,54	147.663.963,54	135.740.034,26	135.740.034,26
Instruments financiers dérivés	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	453.524.953,00	453.524.953,00	456.579.639,07	456.579.639,07
Dettes commerciales	Passifs financiers au coût amorti	142.140,00	142.140,00	143.685,00	143.685,00
Autres dettes	Passifs financiers au coût amorti	166.608.368,25	166.608.368,25	179.658.972,30	179.658.972,30
Total		3.503.888.221,89	3.882.985.589,26	3.222.560.338,59	3.538.598.239,78
Passifs financiers courants					
Dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	647.617.564,35	647.476.516,59	896.115.849,13	896.948.969,21
van de waardeveranderingen in het netto-resul	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	1.304.962,04	1.304.962,04	64.920.732,68	64.920.732,68
Instruments financiers dérivés	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net	12.573.763,49	12.573.763,49	34.039.570,89	34.039.570,89
Dettes commerciales	Passifs financiers au coût amorti	373.464.686,12	373.464.686,12	374.337.126,27	374.337.126,27
Autres dettes	Passifs financiers au coût amorti	167.538.037,98	167.538.037,98	270.181.002,71	270.181.002,71
Total		1.202.499.013,98	1.202.357.966,22	1.639.594.281,68	1.640.427.401,76

L'analyse ci-dessus ne concerne que les passifs financiers selon IFRS 7, en excluant dès lors les produits à reporter, les montants relatifs aux contrats de constructions, etc.

Le Groupe SNCB considère la valeur nominale des « dettes commerciales » et des « Autres dettes », comme une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les « Dettes commerciales » se composent principalement des dettes à court terme sans composante de financement significative et les « autres dettes » comprennent principalement la dette reconnue envers l'Etat pour la gestion des moyens dans le cadre du Fond RER (court et long terme) et les cautionnements reçus dans le cadre des contrats CSA.

Les justes valeurs de comparaison des actifs dettes valorisées au coût amorti sont calculées en utilisant les mêmes modèles et hypothèses que ceux utilisés pour la valorisation des dettes dont le Groupe SNCB a choisi volontairement la reconnaissance dans la catégorie « Passifs financiers à la juste valeur par le résultat net ».

Note 33 - Opérations de financement alternatif

Le Groupe SNCB est entré dans des opérations de locations transfrontalières (actifs vendus ou loués à un Trust et ensuite immédiatement reloués au Groupe SNCB) ayant pour objectif de réaliser un avantage financier partagé avec le Trust. Ces opérations, dites « Opérations de financement alternatifs », sont comptabilisées en fonction de leur substance économique dans le respect des dispositions de l'interprétation SIC-27. Les actifs immobilisés sous-jacents de ces transactions peuvent être regroupés comme suit :

- du matériel roulant (locomotives électriques et diesel, automotrices, trains à grande vitesse et voitures pour passagers): les contrats y relatifs ont une durée initiale de base entre 13 et 28 ans.
- un « Qualified technological equipment »: les contrats y relatifs ont une durée initiale de base de 16 ans.
- des bâtiments administratifs : les contrats y relatifs ont une durée initiale de base de 29,5 ans.

Les transactions comportent quelques restrictions quant à l'utilisation des actifs sous-jacents (par exemple : pas de vente, pas de sous-location sans l'approbation préalable du Trust). Les risques sont limités aux risques liés à la propriété de l'actif, aux risques qui découlent de la législation belge et au risque de crédit sur les contreparties pour lesquelles le compte d'investissement a été maintenu.

Le Groupe SNCB a maintenu les immobilisations corporelles à l'état de la situation financière et n'a pas reconnu de perte ou de gain suite à la vente au Trust. Ces immobilisations corporelles relatives aux financements alternatifs sont principalement destinés à un usage propre ou font l'objet de contrats de location-financement envers les sociétés du Groupe SNCB ou d'autres sociétés faisant partie de la sphère d'influence du Groupe SNCB, tel qu'explicité à la note 9.3.

Les comptes d'investissements (investissement d'une portion des fonds issus de la vente ou de la location principale) et les obligations de paiement envers le Trust (sur la durée du contrat) sont reconnus à l'état de la situation financière, à l'exception des comptes d'investissements dont la contrepartie est une entité gouvernementale ou une organisation supranationale (ou garantie par une entité gouvernementale) qui représentent, au 31 décembre 2016 (2015), 1.387.342.317,38 EUR (1.586.403.513,45 EUR). Les comptes d'investissements et les obligations de paiement envers le Trust sont reconnus en appliquant la norme IAS 39 dans les rubriques Autres actifs financiers et Dettes financières. Au 31 décembre 2016 (2015), 331.515.161,40 EUR (362.163.167,32 EUR) sont reconnus en comptes d'investissements. D'autre part, 986.361.122,97 EUR (1.170.422.628,46 EUR)

sont reconnus pour les obligations de paiement envers le Trust au 31 décembre 2016 (2015).

Pour certaines transactions, le Groupe SNCB a eu recours à des instruments dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêts et de change. Dans ce cas, le Groupe SNCB a utilisé l'option juste valeur prévue par IAS 39 pour la comptabilisation des actifs et passifs financiers. L'utilisation d'instruments dérivés est présentée à la note 11. A fin 2016 (2015), la juste valeur des instruments dérivés utilisés dans le cadre des financements alternatifs représente 12.579.625,82 EUR (10.213.817,87 EUR). L'analyse de la gestion des risques liés à l'utilisation d'instruments financiers, y compris les instruments financiers liés aux financements alternatifs, est présentée à la note 2.2.

Les commissions obtenues dans le cadre de ces opérations sont reconnues par le biais du résultat de manière linéaire sur la durée de ces opérations. En 2016 (2015), 7.144.264,71 EUR (10.315.954,19 EUR) ont été reconnus en résultats. La baisse de la prise en résultat des commissions est la conséquence aussi bien de l'arrivée à terme contractuelle que l'arrêt anticipé de certaines transactions en 2016.

En fonction du type de transaction, le Groupe SNCB a plusieurs options à la fin de la durée initiale de base du contrat y compris :

- l'exercice de l'option d'achat ;
- le retour de l'actif au Trust qui l'utilisera pour son propre compte ;
- le retour de l'actif au Trust pour qui le Groupe SNCB agira comme agent de vente pour l'actif ;
- l'extension du contrat par une location ou un contrat de service au-delà de la durée initiale de base du contrat ; ou
- la recherche d'une tierce partie qui assumera les obligations restantes envers le Trust par le biais d'une location ou d'un contrat de service.

Note 34 - Droits et engagements

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement est de 608.948.491,58 EUR (664.593.864,22 EUR) au 31 décembre 2016 (2015).

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition de services est de 1.049.085.605,71 EUR (1.033.009.173,19 EUR) au 31 décembre 2016 (2015).

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition de stocks est de 209.945.116,71 EUR (264.186.148,45 EUR) au 31 décembre 2016 (2015).

Les garanties personnelles constituées par le Groupe SNCB pour compte de tiers s'élèvent à 205.671.651,43 EUR (410.367.366,06 EUR) au 31 décembre 2016 (2015).

Les lignes de crédit accordées par les tiers pour le Groupe SNCB sont de 1.513.007.506,22 EUR (1.513.007.506,22 EUR) au 31 décembre 2016 (2015).

Les engagements en matière de loyers minima futurs exigibles en vertu des contrats de locations simples non-résiliables sont de 10.726.856,54 EUR (15.439.516,80 EUR) au 31 décembre 2016 (2015), dont 3.836.736,42 EUR (4.946.076,14 EUR) à moins d'un an, 6.843.530,04 EUR (9.641.948,32 EUR) à plus d'un an moins de 5 ans et 46.590,08 EUR (851.492,34 EUR) à plus de 5 ans.

Les garanties constituées par des tiers pour compte du Groupe SNCB sont de 2.127.484.158,56 EUR (1.969.158.839,92 EUR) au 31 décembre 2016 (2015) et concernent principalement les garanties constituées par l'Etat dans le cadre des opérations de financement alternatif.

Les biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits du Groupe SNCB sont de 331.477.624,57 EUR (317.768.072,92 EUR) au 31 décembre 2016 (2015) et concernent des préparatifs dans le cadre des opérations de financement alternatif.

Les stocks appartenant à des tiers mais reçus en consignation par le Groupe SNCB qui en supporte les risques s'élèvent à 12.097.437,77 EUR (23.715.492,44 EUR) au 31 décembre 2016 (2015).

Les garanties réelles constituées par le Groupe SNCB sur avoirs propres sont de 2.923.025.039,05 EUR (2.714.608.457,07 EUR) au 31 décembre 2016 (2015) et concernent les placements donnés en gage dans le cadre des opérations de financement alternatif et la valeur comptable du matériel dans les opérations.

Les garanties bancaires reçues sont de 455.088.372,82 EUR (276.710.372,25 EUR) au 31 décembre 2016 (2015).

Au 31 décembre 2016, le Groupe SNCB a un engagement de 10.000.000,00 EUR relatifs à l'« overdraft facility » vis-à-vis de B-Logistics tirable à partir du 7 avril 2016 jusqu'au 7 avril 2021. Suite à la cession de sa participation dans Liège Container International, le Groupe SNCB a également un engagement de 200.000,00 EUR correspondant à la partie variable du prix de vente dépendant de l'issue d'un litige en cours.

Les comptes d'investissements relatifs aux opérations de financement alternatif non reconnus à l'état de la situation financière sont repris à la note 33.

Note 35 - Informations relatives aux parties liées

35.1 Sociétés consolidées

La liste des filiales et des entreprises mises en équivalence, figure à la note 4.

35.2 Relations avec l'Etat

35.2.1 Liens de participation

L'Etat possède directement et indirectement 99,97% des droits de vote de la SNCB.

35.2.2 Contrats de gestion

L'Etat a conclu avec la SNCB un contrat de gestion portant sur la période 2008-2012. Dans ce contrat de gestion, il est stipulé que la SNCB constitue un élément essentiel du système des transports en Belgique. Il lui est confié, dans le cadre d'une politique de groupe cohérente, la mission de veiller à ce que les activités s'inscrivent dans le cadre de la politique de mobilité durable menée par le Gouvernement et à contribuer à la satisfaction des besoins de déplacement.

La concrétisation du prochain contrat de gestion est actuellement en cours.

La SNCB a pour objet :

1. le transport de voyageurs, en ce compris l'accueil et l'information de sa clientèle, et de marchandises par chemin de fer ;
2. le transport de marchandises en général et les services de logistique prévus à cet effet ;
3. l'acquisition, la maintenance, la gestion et le financement de matériel roulant ferroviaire ;
4. la sécurité et le gardiennage dans le domaine ferroviaire ;
5. l'acquisition, la conception, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion des gares ferroviaires, des points d'arrêts non gardés et de leurs dépendances ainsi que de leurs abords, en ce compris la conception, le développement, la modernisation et la valorisation des centres urbains ;
6. le développement d'activités commerciales ou autres, destinées à favoriser directement ou indirectement ses services ou à optimiser l'utilisation de ses biens.

La SNCB peut, par elle-même ou par voie de participation à des organismes et personnes morales existants ou à créer, belges, étrangers ou internationaux, faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seraient susceptibles d'en faciliter ou d'en favoriser la réalisation ou le développement, y compris la constitution de sûretés pour dettes de sociétés liées ou avec lesquelles il

existe un lien de participation.

Sont notamment considérées comme susceptibles de favoriser la réalisation ou le développement de l'objet, la fabrication et la vente de biens ou services ayant trait directement ou indirectement à l'activité ferroviaire.

La SNCB peut en outre agir comme administrateur, porteur d'une procuration, mandataire ou liquidateur dans d'autres sociétés ou entreprises.

35.2.3 Services aux administrations

La SNCB fournit des services de transport et de télécommunications à l'Etat belge et à différentes administrations de l'Etat belge. Toutes ces transactions s'effectuent dans le cadre de relations normales client/fournisseur à des conditions n'étant pas plus favorables que celles proposées aux autres clients et fournisseurs. Les services fournis à ces administrations ne représentent pas de composante significative des revenus nets de la SNCB.

35.3 Relations entre sociétés du Groupe SNCB

Dans le cadre de l'exécution du contrat de gestion, la Société est amenée à avoir des relations avec les autres sociétés du Groupe SNCB. Les principales relations qui sont effectuées par la Société au profit de certaines Sociétés du Groupe sont les suivantes :

- prestations de trésorerie, de coordination comptable, etc. ;
- prestations de conduite et prestations en gares freight services.

35.4 Données chiffrées relatives aux relations avec les pouvoirs publics et les sociétés mises en équivalence

Les subsides accordés par les pouvoirs publics sont détaillés à la note 25.

Outre ces subsides, les opérations suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

	31/12/2016	31/12/2015
Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés mises en équivalence	143.169.581,03	98.828.578,15
Créances nettes sur les sociétés mises en équivalence	128.469.629,10	137.687.723,98
Créances nettes sur les pouvoirs publics	1.224.242.019,33	1.209.007.038,52
Dettes sur les sociétés mises en équivalence	65.125.831,74	50.502.615,22

35.5 Relations avec les principaux dirigeants

Les administrateurs et les membres des Comités de Direction de la SNCB sont considérés comme les principaux dirigeants du Groupe SNCB.

Le montant total des rémunérations aux administrateurs et aux membres des Comités de Direction s'élevait à 1.965.776,79 EUR en 2016 et à 1.881.159,38 EUR en 2015. Ils n'ont pas reçu de prêts ou d'avances de la part de la SNCB. Pour la liste des administrateurs et des membres du Comité de Direction nous faisons référence à la note 1.

Ces montants totaux de rémunération des principaux dirigeants comprennent les éléments suivants :

- avantages à court terme : salaire annuel (base et variable) ainsi que les autres avantages salariaux à court terme comme l'assurance médicale, l'usage privé de la voiture de société, ... ainsi que les contributions payées à la sécurité sociale sur ces avantages ;
- indemnités de cessation d'emploi ;
- avantages postérieurs à l'emploi : primes d'assurances payées par la SNCB. Les primes couvrent essentiellement un plan de pension complémentaire ;
- indemnités de rupture éventuelles.

La rémunération des principaux dirigeants se ventile comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et autres avantages à court terme	1.877.219,79	1.803.030,59
Indemnités de fin de contrat de travail	0,00	0,00
Avantages postérieurs à l'emploi	88.557,00	78.128,79
Autres avantages à long terme	0,00	0,00
Total	1.965.776,79	1.881.159,38

Aucun prêt n'a été consenti aux principaux dirigeants.

Note 36 - Honoraires du commissaire

Le Groupe SNCB a comptabilisé en 2016 (2015) un montant de 346.260,08 EUR (353.493,32 EUR) relatif aux honoraires des réviseurs d'entreprise du Groupe dans le cadre de leurs mandats de commissaire et un montant de 12.123,00 EUR (43.175,00 EUR) relatif à des missions non-audit prestées par les commissaires et par les sociétés avec lesquelles ils ont un lien de collaboration.

	31/12/2016		31/12/2015	
	Commissaire	Réseau du commissaire	Commissaire	Réseau du commissaire
Missions d'attestations	346.260,08		353.493,32	
Missions de conseils fiscaux				
Autres missions	12.123,00		43.175,00	
Total	358.383,08	0,00	396.668,32	0,00

Note 37 - Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif impactant les états financiers du Groupe SNCB n'a été observé après la date de clôture au 31 décembre 2016.

3. Rapport du Collège des Commissaires



**Rapport des réviseurs d'entreprise sur les comptes consolidés
pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

SNCB SA DE DROIT PUBLIC

Rue de France 85

1060 BRUXELLES

RPM : BE : 0203.430.576

Rapport des réviseurs d'entreprises membres du Collège des Commissaires (ci-après « le Collège des Commissaires ») à l'assemblée générale de la société SNCB SA de Droit Public sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que les déclarations complémentaires requises. Ces comptes consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016, l'état consolidé du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations de capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que les annexes.

Rapport sur les comptes consolidés – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SNCB SA de Droit Public pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne, dont le total du bilan consolidé s'élève à 11.812.112.007 EUR et dont le compte de résultats consolidé se solde par un résultat net négatif de l'exercice de 270.665.424 EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union européenne, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Collège des Commissaires

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de

Grant Thornton Bedrijfsrevisoren CVBA | burgerlijke vennootschap met handelsvorm
Tel +32 (0)2 242 11 40 | Fax +32 (0)2 242 03 45 | brussel@be.gt.com | www.grantthornton.be
Metrologielaan 10, bus 15 | 1130 Brussel
BTW BE 0439 814 826 | RPR Antwerpen

Mazars Réviseurs d'Entreprises – Société Civile à forme de société coopérative à responsabilité limitée
Avenue Marcel Thiry 77 b. 4 – B 1200 Bruxelles
Tel. : + 32 (0)2 779 02 02 – Fax: + 32 (2) 779 03 33 – www.mazars.be – www.mazars.com
TVA : BE 0428.837.889 - RPM Bruxelles

réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et les informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés de la société SNCB SA de Droit Public au 31 décembre 2016, donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Déclaration sur la continuité

Le Collège des Commissaires constate qu'au 31 décembre 2016, les capitaux propres consolidés du groupe SNCB sont négatifs pour un montant de 357.633.292 EUR. Le groupe se trouve en situation de passif net pour financer les activités courantes. Le financement du groupe sur les marchés repose sur la garantie explicite ou implicite de l'Etat belge, sans laquelle une incertitude existerait quant à la poursuite des activités. Nous attirons l'attention sur la note 1.1. des comptes consolidés dans laquelle l'organe de gestion justifie l'application des règles d'évaluation appropriées à l'hypothèse de continuité.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, le Collège des Commissaires attire l'attention sur la note 3.1. des comptes consolidés dans laquelle il est mentionné que la SNCB a procédé à un examen de la régularité du maintien des plus-values de réévaluation qui avaient été comptabilisées dans le cadre de la réforme des structures au 1er janvier 2014.

Cette analyse interne avait pour seul objectif d'identifier des pertes de valeur éventuelles sur les terrains ayant fait précédemment l'objet de réévaluations, et non d'identifier ni d'exprimer d'autres plus-values latentes. Sur la base de cette analyse, la réduction de valeur constatée sur les plus-values de réévaluation précédemment actées sur les terrains s'élève à 145,9 MEUR. Dans les comptes annuels, cela se traduit par une réduction de valeur (via le compte de résultats) d'un montant de 145,9 MEUR.

Le Collège des Commissaires souligne que cette analyse interne, conduisant à reconsidérer la valeur de réalisation des actifs concernés sur la base de conditions de marché, dépend de la qualité des données et des calculs sous-jacents, et de données financières et de paramètres d'évaluation qui comportent nécessairement des incertitudes et des marges d'appréciation.

Autres points

1. Nous attirons l'attention sur les points suivants :
 - a. Les estimations comptables et les matières à jugement contenues dans les comptes comprennent nécessairement des éléments inhérents d'incertitude. Il en est ainsi pour les provisions pour environnement (pollution des sols et assainissement) qui sont basées sur l'état actuel de l'inventaire et une estimation de la pollution des terrains, les provisions pour litiges dans des matières dont l'estimation des montants en jeu comporte des éléments aléatoires, la valorisation des instruments financiers et la valorisation des engagements relatifs au personnel.
 - b. Les conséquences du contrôle fiscal à la SNCB (dispense du précompte professionnel dans le cadre du plan de relance) portant sur l'exercice d'imposition 2013 ont fait l'objet d'un règlement (annexe à l'arrêté royal du 25 décembre 2016) par compensation avec les dotations d'exploitation de l'Etat Fédéral. La SNCB considère avoir satisfait globalement à ses obligations financières, et que ce principe de compensation, prévu par les dispositions réglementaires, continuera à s'appliquer si nécessaire pour les exercices 2014, 2015 et 2016.
2. La SNCB a commencé à établir une « *enterprise and fraud risk management policy* ». La matrice de risques doit être davantage développée au niveau du groupe SNCB.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat. Nous attirons l'attention (« autres points » ci-avant) sur le fait que les estimations comptables et matières à jugement figurant dans les comptes comportent nécessairement des éléments d'incertitude.

Autres points

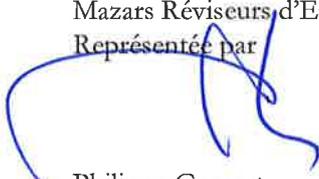
1. La SNCB est l'employeur fonctionnel du personnel mis à disposition par HR Rail, qui en assume la qualité d'employeur juridique. Dans ce cadre nous attirons l'attention sur la constatation que l'échange d'information entre les deux sociétés concernant les prestations et absences du personnel doit être

amélioré, et que la répartition des responsabilités en matière de contrôle interne, nécessaire pour garantir la fiabilité de l'information traitée, doit être clairement définie.

Bruxelles, le 16 mai 2017

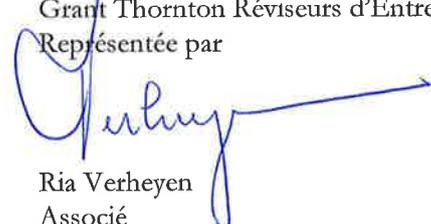
Le Collège des Commissaires

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL
Représentée par



Philippe Gossart
Associé

Grant Thornton Réviseurs d'Entreprises SCRL
Représentée par



Ria Verheyen
Associé